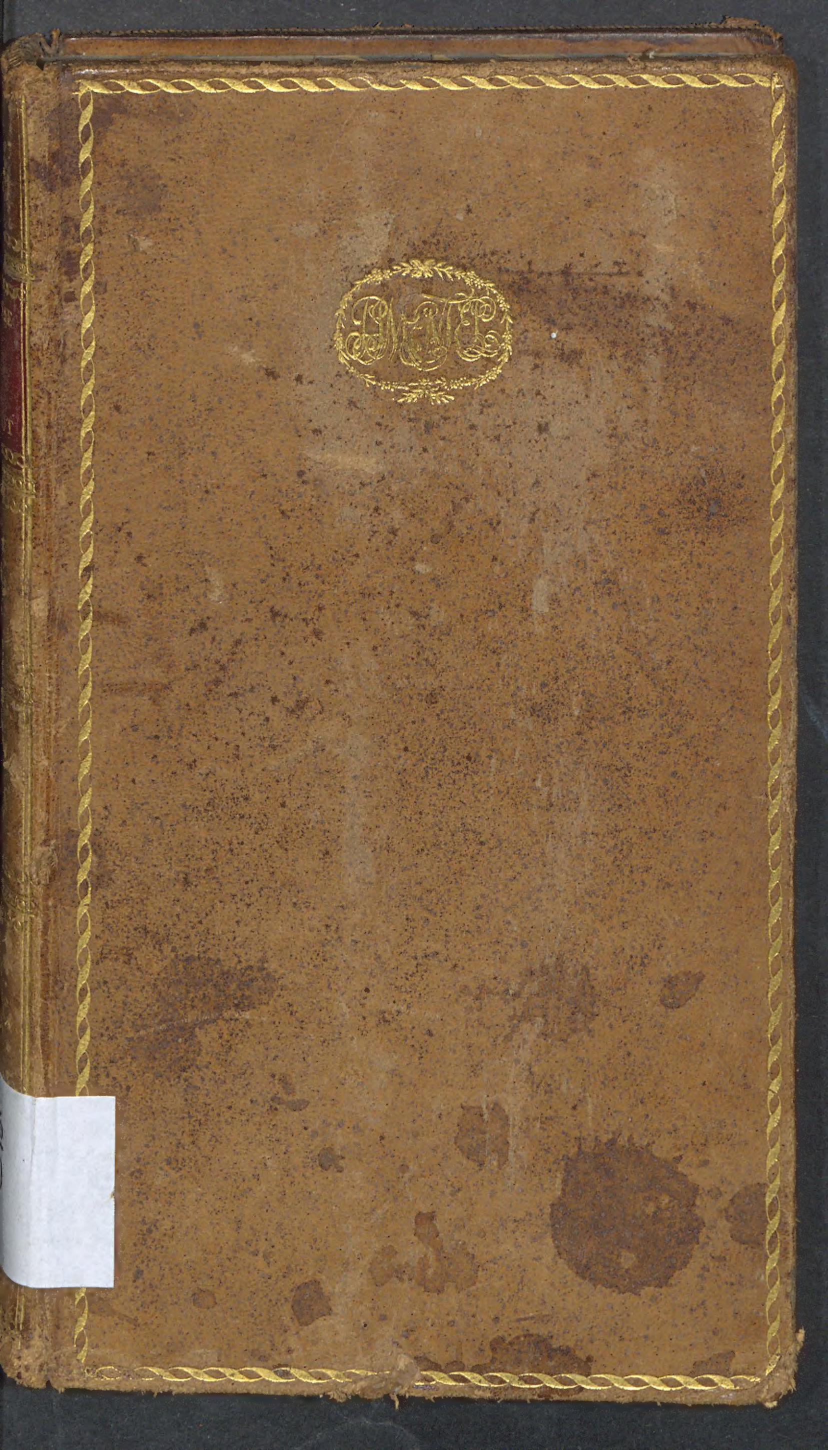
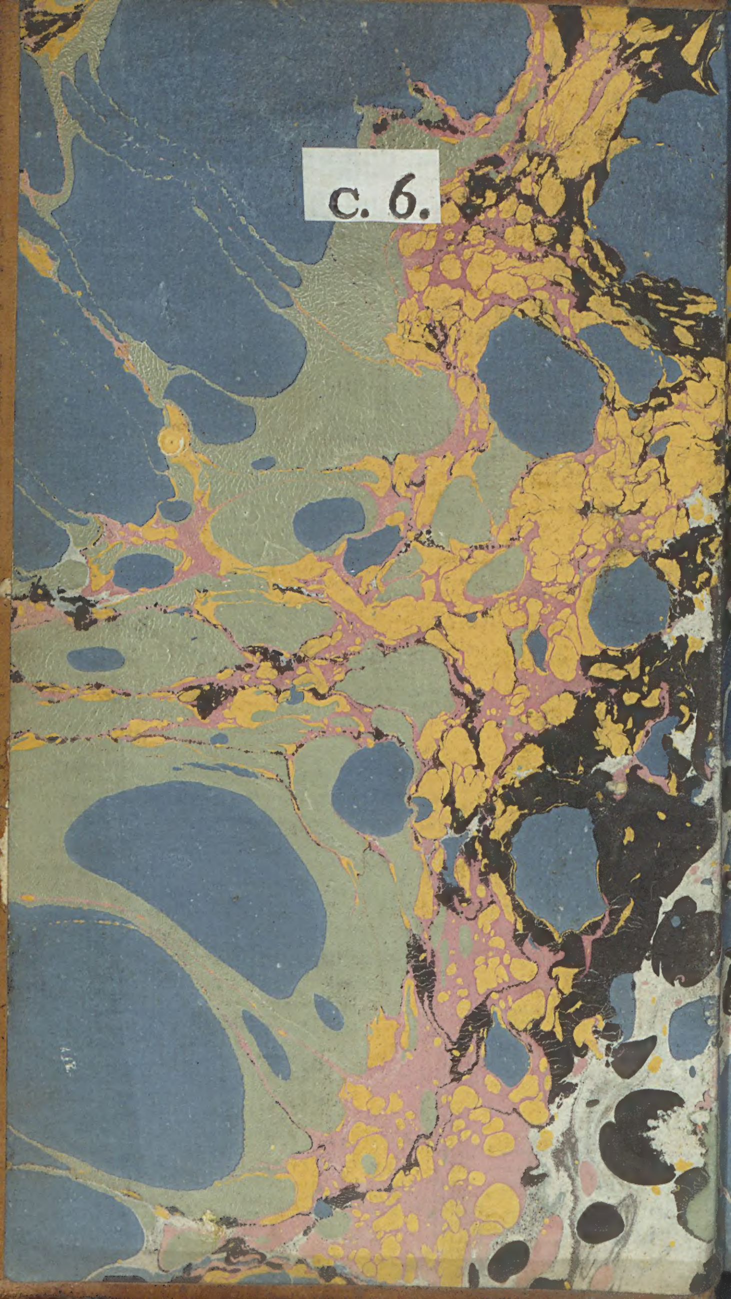
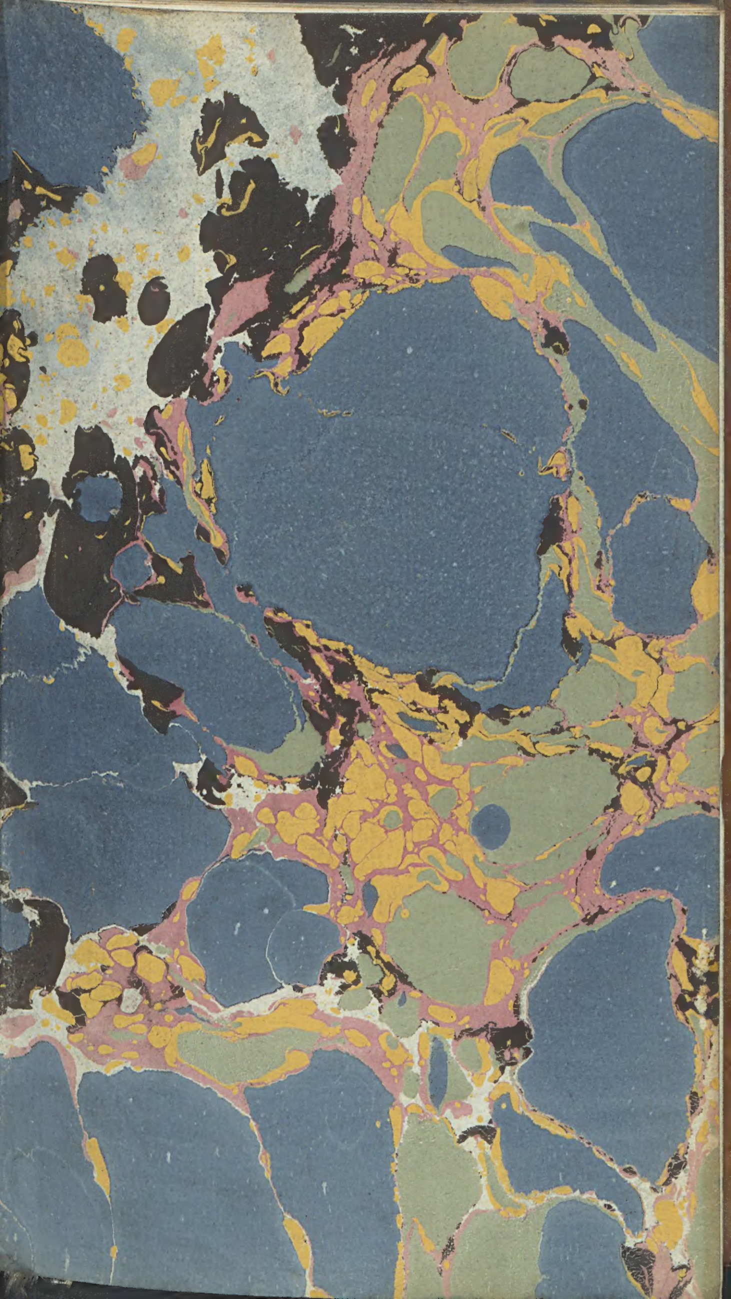
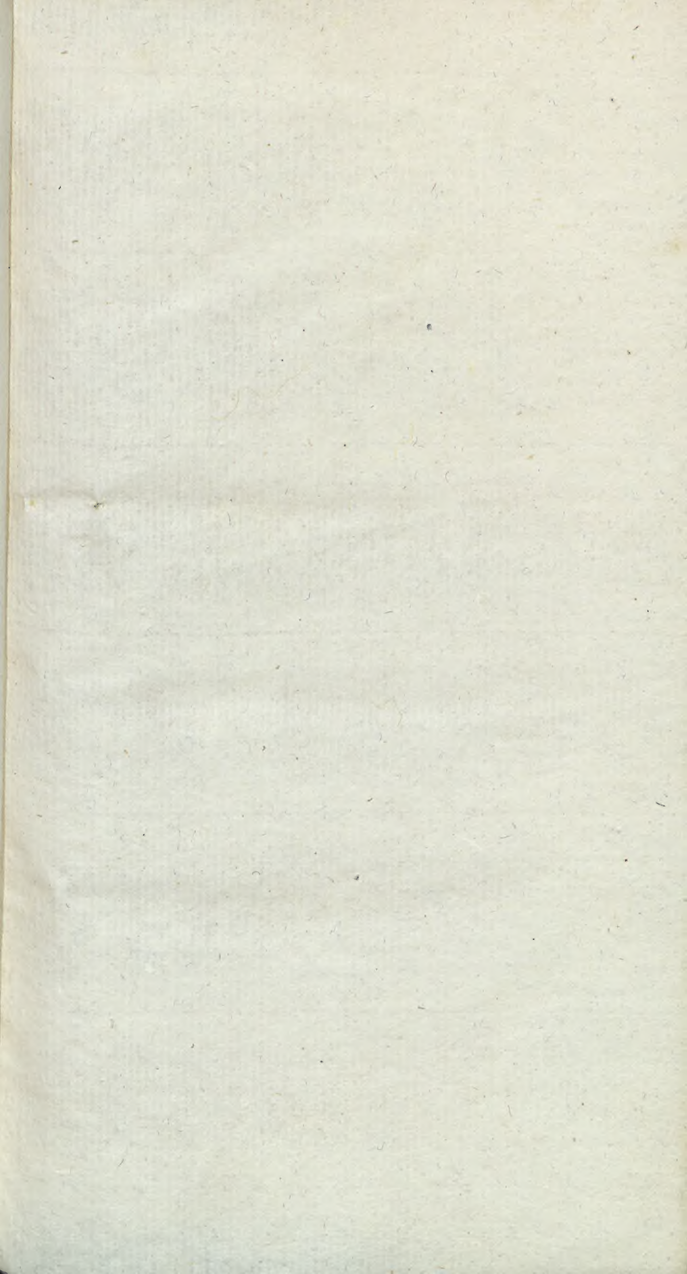
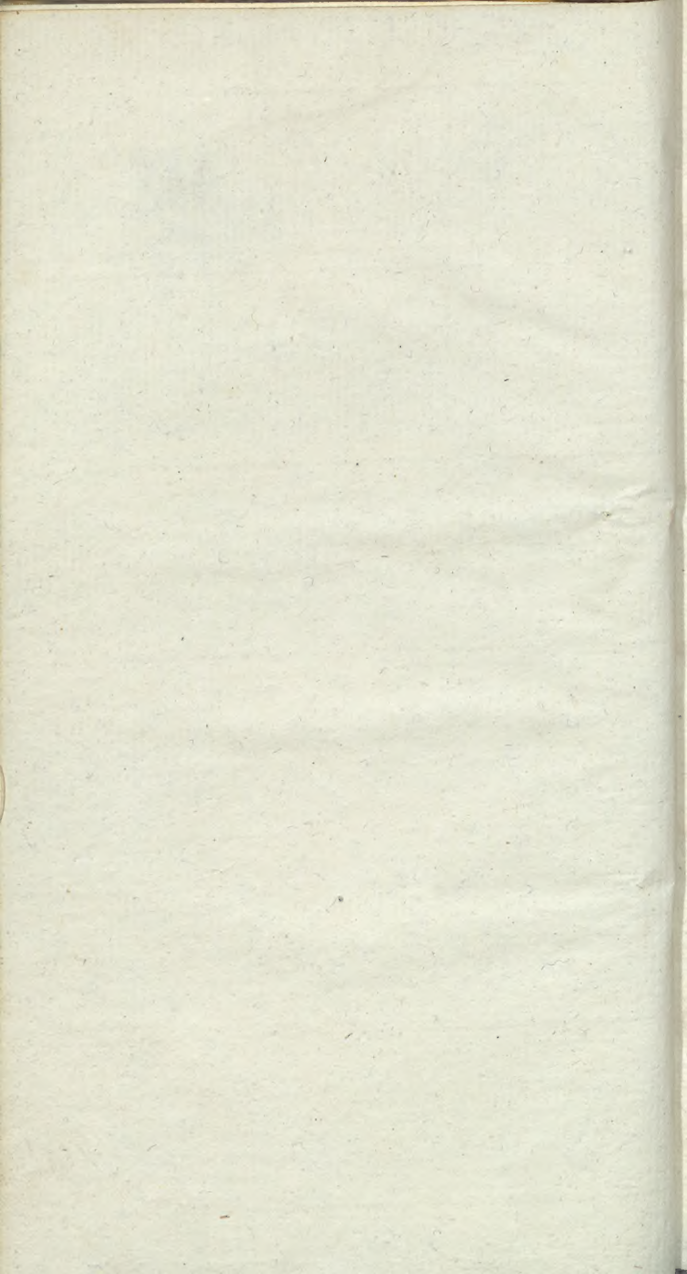
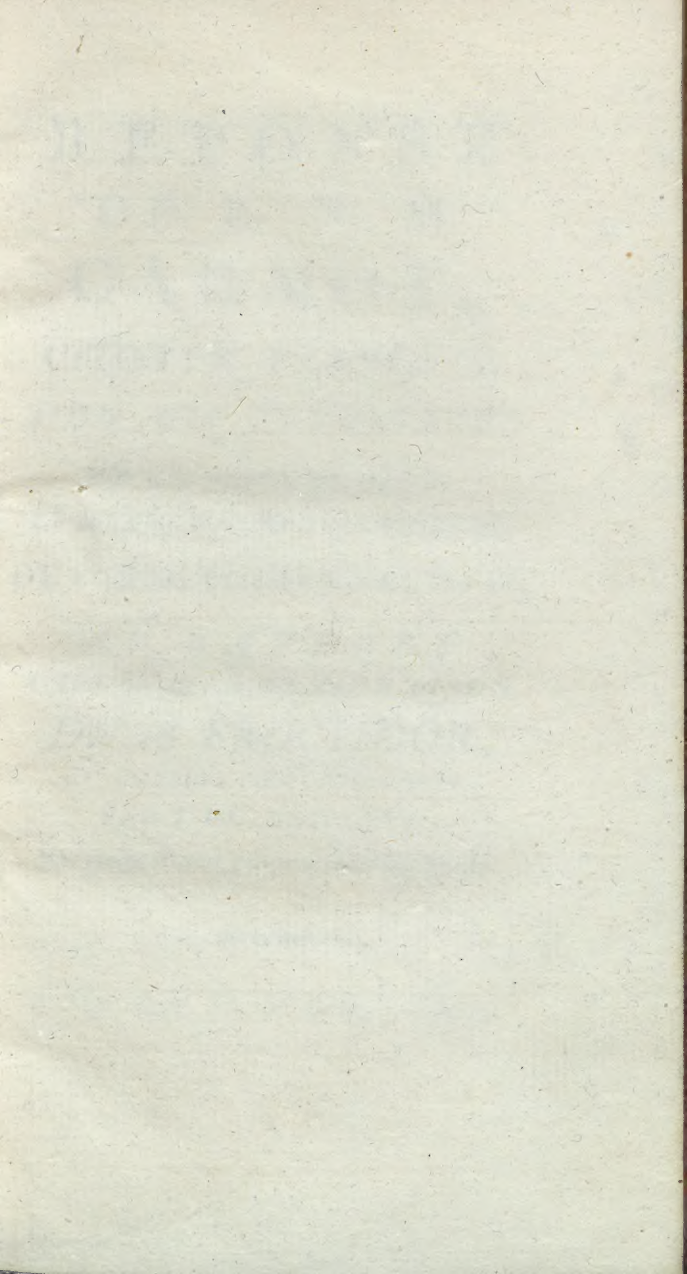


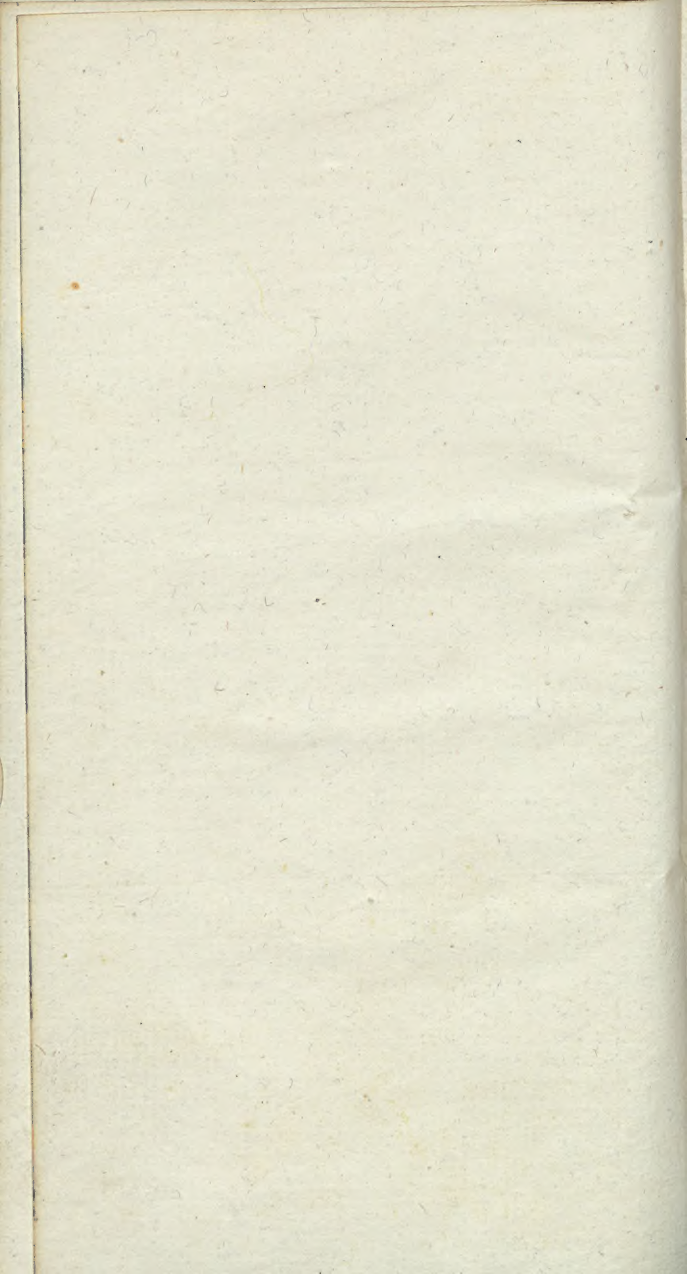












REPONSE DE L. N. M. CARNOT,

CITOYEN FRANÇAIS,

L'UN DES FONDATEURS

DE LA RÉPUBLIQUE,

ET MEMBRE CONSTITUTIONNEL

DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

AU RAPPORT

FAIT SUR LA CONJURATION

DU 18 FRUCTIDOR,

AU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

PAR J. CH. BAILLEUL,

Au nom d'une commission spéciale.

---

8 Floréal an VI de la République.

RÉPONSE
DE L. N. M.
Carnot,
CITOYEN FRANÇAIS,

L'un des fondateurs de la république, et membre constitutionnel

DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF,

Au rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor, au conseil des cinq-cents, par J. Ch. Bailleul, au nom d'une commission spéciale.

IL m'est enfin parvenu un exemplaire du rapport de Bailleul, sur la conjuration de fructidor; je me suis empressé de chercher dans ce rapport si quelque chose pouvoit me concerner per-

sonnellement ; j'ai trouvé qu'en effet la commission m'avoit honoré d'une attention particulière, et qu'elle avoit consigné mes prétendus délits dans environ douze lignes du texte, et quarante-cinq lignes des notes.

J'ignore si dans tout le reste du rapport, elle est aussi véridique que sur l'article qui me concerne; mais je commence par déclarer, et je vais démontrer tout-à-l'heure, que cet article n'est qu'un tissu d'abominables impostures; qu'il ne s'y trouve pas un seul mot qui ne porte le caractère d'une fausseté préméditée, et de la plus insigne perfidie.

Lorsqu'une commission est chargée par le corps législatif de lui faire un rapport authentique sur un événement; qu'elle y a cooppéré elle-même; qu'au bout de six mois de travail et de recherches, elle annonce avoir enfin re-

cueilli tous les faits connus; et qu'après le narré de tout ce qu'elle regarde comme simplement conjectural ou probable, elle déclare (page 26, note) que, *toute la suite de ce rapport est appuyé sur des pièces officielles déposées chez les ministres*; lors, dis-je, qu'il en est ainsi, et que cependant, la suite de ce rapport contient des séries de faits qui ne sont appuyés sur aucune pièce officielle, qu'il existe, au contraire, des pièces officielles sans nombre, qui les démentent tous, qui les détruisent radicalement tous, je dis que le rapporteur est un homme infâme, ainsi que tous ceux qui ont participé avec lui, à cet œuvre d'iniquité.

Bailleul, costumé en chouan, faisant le métier de chouan à la convention nationale, est devenu tout-à-coup un patriote renforcé, c'est-à-dire, suivant la nouvelle acception de ce mot, un

homme servilement dévoué au directoire exécutif; voulant que le corps législatif soit réduit à n'être plus qu'une chancellerie, qui enregistre à l'aveugle, les ordres suprêmes de ce maître absolu; qui chasse de son sein ceux que le directoire lui ordonne de chasser; qui proscrive ceux qu'il lui ordonne de proscrire : applaudissant à ses fureurs; ivrant à ses caprices, à son avidité, les sueurs, la liberté, l'honneur, la vie des citoyens.

Qui a décidé Bailleul à se lancer dans cette nouvelle carrière? Sans doute la promesse d'une légation, ou de quelqu'autre place importante. Mais Bailleul et ses consorts apprendront que c' dir e ctoire promet beaucoup, et tient peu. Il ap prendra, comme ses consorts, que la bassesse finit toujours par obtenir sa récompense, qui est le mépris de ceux même à qui elle est utile.

Tels sont les républicains du jour, les patriotes par excellence. Mais celui qui aima mieux se perdre que de sortir des limites de la constitution, est un royaliste; celui qui vota la mort du roi, fit la guerre aux rois, qui contribua à l'humiliation de tous les rois; celui-là est un royaliste. La chose est évidente : *on ne cherche point à prouver la lumière*, dit Bailleul, (page 2.)

Ce grand principe une fois posé, la dialectique du rapporteur se trouve fort à l'aise. Il n'a plus besoin de *chercher à prouver*; il lui suffit d'énoncer les faits. Et de même que Saint-Just accusant ses collègues à la tribune de la convention nationale, disoit : *Les pièces sont au comité*; Bailleul, accusant les siens à la tribune du conseil des cinq-cents, dit : *Les pièces sont chez les ministres*.

Votre commission, ajoute-t-il, (p. 2),

croiroit avoir mal saisi votre intention, si elle se présentoit pour apporter des preuves, pour fournir des justifications.

Très-bien, citoyen Bailleul, on conçoit ce que cela veut dire. Je conviens que ce seroit *mal saisir les intentions* de ceux qui savent qu'il n'existe d'autres preuves que celles de leurs propres crimes, que de mettre ces preuves sous leurs yeux, sous les yeux du peuple, sous les yeux de l'Europe. Et ceux qui, comme vous, connoissent par leur sens intime, les véritables conjurés de fructidor : ceux qui craignent encore aujourd'hui, qu'on ne leur fasse voir trop clair sur la journée immortelle, sur cette journée qui vit expirer la constitution sous leurs poignards, qui vit mettre les droits de l'homme en lambeaux par leurs mains sacriléges ; ceux-là, dis-je, vous sauront gré de ce trait de génie digne de Fouquier-Tinville. Mais

tout le monde n'a pas, comme vous et eux, l'art de se mettre au dessus des reproches de sa conscience, et ceux des représentans qui, glacés d'épouvante en ce jour de gloire, proscrivirent ou laissèrent proscrire, par foiblesse ou par impuissance, leurs collégues en masse; en gémissant, et dans l'espérance qu'un jour du moins, on les soulageroit du poids dont ils étoient accablés: ceux-là, citoyen Bailleul, n'auroient pas trouvé que vous eussiez mal saisi leur intention, ni que vous eussiez pris une peine superflue, en leur montrant, que ce qu'ils firent alors, étoit sinon constitutionnel, au moins juste pour le fond.

Eh bien! moi qui suis loin du cabinet des ministres, moi retiré dans un village du cœur de l'Allemagne, je vais prouver à Bailleul, que les pièces qu'il dit être déposées chez les ministres, qu'il dit avoir lues et vues, n'e-

n'existe pas; je vais prouver à Bailleul qu'il en existe une multitude qui constatent les faits diamètralement opposés à ceux qu'il garantit ; je vais prouver à Bailleul qu'il est le plus lâche et le plus vil de tous les imposteurs.

Je rapporterai phrase à phrase ce qu'il dit sur mon compte, et je répondrai sneccessivement à chacune d'elles. Voici le texte littéral (page 35).

Carnot nie qu'il se commette des assassinats.

Est-ce par écrit, citoyen Bailleul, ou verbalement que j'ai nié ce fait? si c'est par écrit, les *pièces officielles* doivent se trouver chez les ministres, ainsi que vous l'avez annoncé plus haut; produisez ces pièces, expliquez-nous quelles espèces de pièces pourroient constater une pareille négation, par quel genre

de déclaration, quelqu'un peut affirmer, que dans toute l'étendue de la France, ou seulement dans le Midi par exemple, il ne se commet aucun délit. Passons sur ce petit ridicule ; je vous ferai voir tout à l'heure que les pièces officielles qui existent disent tout le contraire. Donc d'abord vous mentez, quand vous dites que tous les faits sont prouvés par *pièces officielles*. C'est donc verbalement que j'ai nié le fait. Qui a pu vous dire cela, citoyen Bailleul ? le directoire, dont sans doute les paroles méritent la même confiance, que les *pièces officielles déposées chez les ministres*. Mais, citoyen Bailleul, le directoire témoigne ici dans sa propre cause, Il faut de deux choses l'une ; ou que le directoire convienne qu'il est coupable d'un attentat horrible, ou qu'il soutienne que ceux qu'il a proscrits sont véritablement criminels. Il est tout-puissant ; les autres sont fugitifs ou dans les fers.

Croyez-vous qu'il va proclamer leur innocence, et se déclarer lui-même digne du dernier supplice ?

Le nombre des assassinats fut sans doute fort exagéré par les journalistes, et les motifs de ces assassinats n'étoient pas toujours ceux qu'ils leur attribuoient. Mais loin que je les aie jamais niés, personne n'a tant pressé que moi la poursuite des assassins ; personne ne s'est récrié avec tant d'amertume contre la partialité révoltante des tribunaux ; personne n'a demandé avec tant de chaleur et d'instances aux membres du corps législatif, qu'ils accordassent enfin au directoire, des moyens suffisans pour arrêter ce débordement de crimes.

Les *preuves officielles* de tout cela, citoyen Bailleul, sont dans les lettres que j'écrivois, au nom du directoire, aux généraux commandans dans l'intérieur,

et qui sont déposées au directoire même ; elles sont dans le témoignage de tous ceux qui m'ont entendu parler sur ce système exécrable d'égorgement.

Je vais citer à mon tour un fait qui montre, que loin de nier ces attrocités, je faisois, au contraire, tout mon possible pour en faire punir les auteurs ; et qui paroîtroit singulier, si l'on ne connoîssoit pas la profonde scélératesse des tyrans, dont vous êtes, Bailleul, le digne suppôt ; mais le fait est constaté par *pièces officielles déposées chez les ministres.*

Il s'étoit commis, à Dijon et à Arras, des actes de violence ; il y avoit même eu un meurtre consommé dans la première de ces deux villes ; et l'on ne pouvoit douter que ces actes n'eussent été l'ouvrage des contre-révolutionnaires ; j'avois recueilli sur ces faits, des témoignages nombreux et certains ; j'en

avois fait part au directoire, et je les avois remis au ministre de la police générale, avec invitation de poursuivre les coupables. Eh bien! croira-t-on que je n'ai jamais pu obtenir un rapport sur ce sujet? Croira-t-on que j'en ai parlé avec les plus vives instances, plus de quinze fois au directoire, sans qu'il ait voulu s'en occuper? les pièces que j'ai déposées font foi; les députés de la Côte-d'Or peuvent particulièrement attester l'ardeur que j'ai mise à poursuivre l'affaire de leur département, et tous mes soins ont été infructueux: pourquoi? parce que le directoire étoit bien aise qu'on commît des assassinats, parce que le remède, selon lui, étant dans l'excès du mal, il vouloit en effet que le mal fût porté à l'excès. C'étoit autant de prétextes qu'il avoit pour accuser les membres du corps législatif et ceux du directoire qu'il vouloit perdre. Il saisissoit sur-

tout avidement l'occasion de déverser sur moi, l'indignation que devoit nécessairement produire l'impunité du crime, dans les départemens qui devoient plus spécialement m'intéresser. Je suis né dans le département de la Côte-d'Or, et marié dans celui du Pas-de-Calais ; voilà pourquoi je n'ai jamais pu obtenir justice, ni pour l'un, ni pour l'autre de ces départemens.

Il s'oppose à la destitution de Willot.

Ou Willot étoit coupable, citoyen Bailleul, ou il ne l'étoit pas. Si Willot n'étoit pas coupable, j'ai dû m'opposer à sa destitution ; s'il l'étoit, ce n'est pas moi qu'il faut accuser ; ce sont précisément ces triumvirs qui veulent me charger du crime qu'ils ont commis. N'étoient-ils pas en majorité au directoire ? Ne pouvoient-ils pas, malgré mon opinion particulière, desti-

tuer Willot? il faut donc, ou que le triumvirat ait pensé comme moi que Willot n'étoit pas criminel, ou qu'il ait été le complice de Willot. Choisissez, citoyen Bailleul. Comment se peut-il, qu'ayant pris six mois pour forger des mensonges, vons en laissiez échapper de si mal-adroits?

Conçoit-on quelque chose de plus bête, que trois membres d'un directoire qui disent : « Nous formions majorité, et nous pouvions prendre toutes les mesures que nous voulions pour arrêter les désordres. Cependant, nous avons laissé commettre des assassinats sans nombre, parce qu'un de nos autres collegues ne croyoit pas qu'il se commît des assassinats, quoique nous fussions parfaitement sûrs qu'il s'en commettoit tous les jours. Nous avons laissé en place le chef des égorgeurs, parce que ce même collègue ne croyoit pas que ce fût

un égorgeur, quoique nous eussions mille preuves que c'en étoit un?

« Notre collègue a pu être trompé; il est coupable d'erreur; par conséquent c'est un royaliste qu'il faut déporter. Quant à nous, on ne nous en a point imposé; c'est très-sciemment que nous avons laissé commettre des milliers d'assassinats, ainsi nous ne sommes coupables que de lâcheté et de cruauté; par conséquent nous sommes les vrais patriotes, et nous devons rester au directoire pour faire des 18 fructidor.

Willot fut envoyé à Marseille comme homme à caractère et propre à contenir tous les partis. Il avoit combattu avec succès les rebelles de la Vendée. On trouvera même dans ses lettres, qu'il pense que Hoche ne s'en défie point assez. Il craint que leur soumis-

sion ne soit une feinte, qu'ils n'abusent de l'indulgence du gouvernement; qu'ils ne profitent de la première circonstance favorable pour renouer leurs trames.

Bientôt cependant arrivent de Marseille des rapports contradictoires sur la conduite de Willot; ceux qui les font se disent tous les vrais patriotes, traitent tous leurs adversaires de brigands et d'assassins; les uns pour le compte de l'anarchie, les autres pour le compte du royalisme.

Barras propose la destitution de Willot. Mais quels amis, quels correspondans pouvoit avoir Barras à Marseille? probablement ceux qui, pendant sa mission avec Fréron, lui avoient conseillé tant de destructions, tant de massacres, tant de scènes d'horreur. C'étoient les autorités constituées nouvelle-

ment établies par ce même Fréron dans sa seconde mission ; pa ce disciple, ce coopérateur de Marat, qui se vante d'avoir composé les articles les plus virulens de ses feuilles sanglantes, et qui, même après le 9 thermidor, l'invoquoit encore comme sa divinité tutélaire.

J'opinai contre la destitution de Willot, avant qu'il fût pris de nouveaux renseignemens; les autres membres du directoire opinèrent de même. Cela est évident, puisque, s'ils eussent opiné comme Barras, ils auroient eu majorité, et Willot eût été destitué. Et ce sont ces infâmes qui m'accusent aujourd'hui de m'être opposé à la destitution de Willot !

Il y avoit dans les départemens du Midi, un particulier investi de la confiance du directoire, nommé *Cadet*. On convint de s'en rapporter à lui ; on

lui ordonna d'aller sur-le-champ à Marseille, et de rendre un compte exact et positif de la conduite de Willot. Cadet écrivit que Willot se conduisoit très-bien, qu'il déployoit beaucoup d'énergie et d'impartialité, et qu'il étoit absolument sans reproche. Willot fut donc unanimement conservé à Marseille; Barras lui-même n'osa pas voter contre.

Dans le même tems, on porta des plaintes contre Moynat-d'Auxon qui commandoit à Toulon. Le directoire ordonne à *Cadet* de se porter à Toulon, et de rendre compte de la conduite de Moynat. *Cadet* répond que Moynat n'est point propre au commandement, et qu'il penche à l'aristocratie. Je propose sur-le-champ la destitution de Moynat; je prends la plume et rédige moi-même l'arrêté. Le secrétaire général peut et doit attester ce fait.

Les délibérations du directoire sont consignées dans ses registres ; les lettres de *Cadet* sont parmi les *pièces officielles* déposées dans ses bureaux. Etes-vous satisfait de la réponse, citoyen Bailleul?

Il existe encore d'autres pièces officielles sur Willot : ce sont les lettres que je lui ai écrites à Marseille, au nom du directoire exécutif, et celles que je lui ai adressées en mon propre et privé nom, depuis son entrée au corps législatif. Toutes prouvent formellement le contraire de ce que vous avancez. La dernière contient des reproches amers, sur la marche qu'il suivoit au conseil des cinq-cents. Le directoire s'est saisi de la minute en faisant mettre le scellé sur mes papiers : et ce qui montre sa bonne foi et la vôtre, citoyen Bailleul, qui dites avoir recueilli toutes les pièces ; c'est que non-seulement vous ne faites pas mention de celle-ci qui confondroit

votre imposture, mais que même vous osez avancer le fait diamètralement opposé, à celui qui est matériellement prouvé par cette lettre. Certes! quand tout ce que j'avois de plus précieux, quand mes papiers de famille sont tombés entre les mains des tyrans, on ne peut pas dire que j'eusse laissé seulement les lettres que je voulois bien qu'on lût. En existe-t-il dans toute l'étendue de la république ou ailleurs, qui soient d'un autre style? J'invite ceux qui les ont, à les adresser au directoire exécutif.

Non-seulement on a dû trouver dans mes papiers, ma lettre à Willot, mais toute ma correspondance personnelle avec Bonaparte y étoit; toute ma correspondance officielle avec les généraux pendant la campagne de 93 et 94, y étoit; toutes les lettres que j'ai écrites particulièrement à divers représen-

tans du peuple, depuis l'ouverture de la dernière session, y étoient. On peut voir si j'ai varié dans mes principes, si le langage que je tenois sous le gouvernement révolutionnaire, est différent de celui que j'ai tenu sous le gouvernement constitutionnel. Si ce n'est pas par-tout, celui du civisme le plus ardent, uni au sentiment profond de l'humanité et de la plus pure morale. Ces écrits contiennent la meilleure réponse qu'on puisse faire et à ceux qui ont voulu m'envelopper dans la conjuration de Robespierre, et à ceux qui m'ont enveloppé dans la proscription de fructidor. Un jour, peut-être, on m'accusera d'avoir partagé la nouvelle tyrannie.

Lorsque Willot fut nommé au corps législatif, on pensa que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de charger Bonaparte, d'envoyer à Marseille pour le

remplacer, celui des généraux de l'armée d'Italie, qu'il croiroit le plus propre à remplir cette mission délicate et importante. Bonaparte envoya Sahuguet. Bientôt on fit à Sahuguet les mêmes reproches qu'on avoit faits à Willot. Ainsi le procès de Bonaparte est tout fait au besoin par vous, citoyen Bailleul.

Ennemi jadis implacable de Pichegru, depuis que celui-ci est entré au corps législatif, il le voit tous les jours dans le secret et l'intimité.

Je n'ai jamais été ni l'ami ni l'ennemi de Pichegru; je n'ai jamais été ni l'ami, ni l'ennemi personnel d'aucun des généraux en chef de la république. J'ai estimé et recherché ceux qui étoient habiles, et je les ai employés autant que je l'ai pu : ceux qui étoient mal-

heureux, j'ai tâché de les écarter sans leur donner aucun déboire.

J'ai commencé à perdre confiance en Pichegru, lorsque sa marche m'a fait naître des craintes sur la loyauté de ses principes. Rewbel cita au directoire quelques faits qui les augmentèrent. Pichegru avoit offert trois fois sa démission : je proposai enfin de l'accepter : Pichegru cessa d'être employé ; il vint à Paris ; il se plaignit amérement, et dit qu'il n'avoit pas formellement offert sa démission ; mais qu'il avoit demandé un congé. On l'anima beaucoup contre moi ; il étoit véritablement mon ennemi ; mais moi, je n'étoit pas le sien. Les mêmes journaux qui me font aujourd'hui son complice, me firent alors un crime de sa retraite. On prétendit qu'il mouroit de faim, et qu'il étoit obligé, pour exister, de se faire entrepreneur des diligences à Ve-

soul. Cependant sur ma proposition, le directoire lui avoit conservé le traitement de général de division.

Lorsque Pichegru arriva au corps législatif, je voulus le prévenir; je lui fis une visite; j'en ai fait autant pour Jourdan. J'étois accompagné de deux officiers généraux; nous nous entretînmes plusieurs heures sur la situation des affaires politiques, et sur la nécessité de rétablir l'harmonie entre les premières autorités constituées. Pichegru parla avec plus de finesse et d'esprit que je ne lui en avois cru jusqu'alors; car je ne le connoissois guères que sous le rapport de ses talens militaires, qui ne supposent pas toujours le genre d'esprit que seconde une éducation soignée; et dans le peu d'occasions que j'avois eu de le voir, il m'avoit paru très-concentré, très-taciturne, très-peu communicatif.

En sortant, l'un des deux officiers généraux me dit : « Je ne suis point content de Pichegru ; je ne le crois pas franc. » — « C'est parceque le soupçon m'en est venu, lui dis-je, que Pichegru n'est plus commandant en chef de l'armée du Rhin. »

Cependant je voulois tarir la source des haînes, prévenir le renouvellement des factions qui avoient si longtems, si cruellement déchiré le sein de la république. Je priai un jour à dîner les officiers généraux députés au corps législatif, particulièrement Pichegru et Jourdan, que j'aurois voulu réconcilier. Jourdan vint ; Pichegru ne vint point, quoiqu'il eût promis. Je l'ai encore invité depuis ; je voulois enfin connoître sa façon de penser ; mais comme il a toujours allégué différens prétextes pour ne pas venir, j'ai enfin cessé de le prier.

Un soir cependant il parut chez moi; il étoit avec huit ou dix autres représentans du peuple; mais il n'entrèrent que par occasion, et ils ne restèrent pas plus de deux ou trois minutes dans mon jardin où je les reçus. Pichegru ne m'adressa point la parole; je ne la lui adressai pas non plus.

Voilà les deux seules fois que j'aie vu Pichegru depuis son entrée au corps législatif; voilà ce que Bailleul appelle voir tous les jours dans le secret et l'intimité. Mais si c'est dans le secret et l'intimité, comment Bailleul a-t-il eu connoissance du fait; comment a-t-il pu s'en assurer? est-ce par les pièces *officielles déposées chez les ministres*? qu'il cite les lieux où je voyois Pichegru, les heures de réunion, les personnes qui m'ont vu avec lui. Les nombreuses sentinelles du Luxembourg l'ont-elles jamais reconnu; les portiers, les do-

mestiques, les espions du petit Réveillère, qui demeuroit sur le même escalier que moi, l'ont-ils jamais apperçu ?

Si ce n'est pas chez moi que je l'ai vu, ce n'est point ailleurs non plus. Je ne suis pas sorti douze fois pendant toute la durée de mes fonctions directoriales, sans être avec une partie de ma famille; à moins qu'on ne suppose aussi ma femme, mes sœurs, les enfans, les domestiques, tous complices de mon intimité avec Pichegru.

Le fait que je détruis ici est de tous le plus important. Certes, en supposant même que Pichegru fût coupable, j'aurois pu être trompé sur son compte, et le voir sans défiance; mais qui me laveroit aujourd'hui de la prévention qui en résulteroit contre moi ? quel abîme de noirceur dans cette accusation ! quels monstres que ces trium-

dices ils pouvoient avoir, que la victime, qui échappa à leur couteau dans la nuit du 17 au 18 fructidor, voyoit tous les jours Pichegru.

Du reste, je suis loin de vouloir décider si Pichegru étoit coupable; il le fut sans doute, si la centième partie de ce qui est dit de lui, dans le rapport de la commission, est vraie. Mais, quand je démontre que sur tous les faits qui me sont intimement connus, elle a outragé la vérité avec le dernier degré de l'impudeur et de la perfidie, il est permis de supposer qu'elle ne l'a pas respectée davantage, en ce qui concerne les autres. Et que penser lorsqu'on la voit pousser l'injustice jusqu'à réduire au néant, les services que Pichegru a rendus comme général en chef de l'armée du Nord, de peur qu'on ne soit tenté peut-être de mettre dans la balance ces mêmes services avec les délits dont

on l'accuse ? Si Pichegru n'est pas coupable, on pourra mettre sur son tombeau, l'inscription de celui de Scipion, qui est dans la campagne des environs de Naples.

Ingrata patria, neque ossa mea habebis.

Protecteur déclaré des rois, il s'écrie, lorsque des directeurs républicains faisoient des propositions honorables pour la France : VOUS VOULEZ DONC OPPRIMER L'EMPEREUR?

J'ai protégé les rois en votant la mort du roi de France, en faisant trembler tous les autres sur leurs trônes. Et vous, Bailleul, dans cette fameuse lutte, comment vous êtes-vous signalé, tant que l'issue en a été douteuse ? Demandez à ces rois lequel ils aiment le mieux, d'un protecteur comme moi, ou d'un valet comme vous.

Des directeurs républicains ; je n'e
connois point parmi les triumvirs ; je n'
connois que des asssasins de la républi
que et de la constitution.

Des propositions honorables ; quelle
sont ces propositions honorables ? Que
que chose d'*honorable* peut-il être pro
posé par des gens dénués de tout prin
cipe d'honneur et de justice ? La véri
ne devient-elle pas mensonge en passa
par leurs bouches impures ? L'honne
même, s'il pouvoit en approcher,
seroit-il pas flétri par leur souffle emp
té, n'expireroit-il pas sur leurs lèvr
gangrenées ?

Si c'est moi qui ai empêché l'admi
sion de leurs *propositions honorables*
ils ont dû renouveller ces propositio
quand je n'étois plus au directoire, ils o
dû faire comprendre leurs nouvelles co
ditions dans le traité de Campo-For

mio. Où sont ces conditions? En quoi l'empereur est-il plus opprimé par ce traité que par celui de Léoben? le traité de Campo-Formio ne vaut pas même celui de Léoben, comme je le ferai voir plus bas. Il ne tenoit qu'à eux de conclure la paix cinq mois plutôt, aux conditions qui ont été adoptées; et c'est parce que je voulois qu'on la conclût en effet sur-le-champ, c'est parce que je ne voulois pas qu'on reprît les hostilités, qu'on remît la république en problème, comme je l'écrivois à Bonaparte, qu'ils ont dit que je craignois qu'on opprimât l'empereur. Parleront-ils de la reddition de Mayence? mais c'est moi-même qui ai proposé de ne point évacuer Palma-Nova, que l'empereur ne se fût retiré de Mayence et de toute la rive droite du Rhin; c'est moi qui ai écrit à ce sujet plusieurs lettres à Bonaparte; nos *directeurs républicains* n'y pensoient pas du tout.

VOUS VOULEZ DONC OPPRI-MER L'EMPREEUR. Ce n'est pas cela, Bailleul ; mais j'ai dit à ces don Qui-chotes: « Vous ne voulez donc point de paix avec l'empereur ? Si vos conditions sont tellement *oppressives* pour lui, qu'il lui soit impossible de les accepter sans courir évidemment à sa perte, il vaut mieux déclarer franchement que vous voulez reprendre les hostilités, que vous voulez une guerre d'extermination. « A ce mot, Réveillère bondit sur son fauteuil, et dit qu'il ne sait pas s'il doit tenir plus long-temps séance. J'observai à Réveillère que je ne faisois que rappeler ce que Bonaparte avoit écrit plusieurs fois ; qu'une paix ne pouvoit être solide, qu'autant que les clauses en étoient au moins tolérables pour le parti vaincu ; qu'autrement ce seroit laisser subsister un levain d'irritation qui, tôt ou tard, produiroit une explosion fatale. Ce développement parut un peu calmer la vipère, qui se remit en rond sur son fauteuil.

Il

Il faut ici dévoiler l'atroce perfidie de ces trois brigands. Bonaparte leur fut toujours odieux, et ils ne perdirent jamais de vue le projet de le faire périr. Je n'en excepte point Barras; ses grincemens de dent, lorsque le général envoya Sahuguet à Marseille, ses sortias contre les préliminaires de Léoben, ses grossiers et calomnieux sarcasmes contre une personne qui doit être chère à Bonaparte, décèlent la noirceur de son arrière-pensée. Cet homme, sous l'écorce d'une feinte étourderie, cache la férocité d'un Caligula. Il n'est point vrai que ce soit lui qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de l'armée d'Italie; c'est moi-même : mais sur cela, on a laissé filer le tems pour savoir comment il réussiroit; et ce n'est que parmi les intimes de Barras, qu'il se vanta d'avoir été l'auteur de la proposition faite au directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étoit le cou

pable ; j'avois proposé un jeune homme sans expérience, un intriguant ; j'avois évidemment trahi la patrie. Les autres ne se mêloient point de la guerre ; c'étoit sûr moi que devoit tomber toute la responsabilité. Bonaparte est triomphant ; alors c'est Barras qui l'a fait nommer, c'est à lui seul qu'on en a l'obligation ; il est son protecteur, son défenseur contre mes attaques ; moi, je suis jaloux de Bonaparte, je le traverse dans tous ses desseins, je le persécute, je le dénigre, je lui refuse tout secours, je veux évidemment le perdre. Telles sont les ordures dont on remplit, dans le tems, les journaux vendus à Barras.

Quelqu'un vouloit perdre en effet Bonaparte ; c'étoit le fameux trio, toujours tremblant pour son autorité. L'ascendant que prenoit le général, par ses victoires multipliées, commençoit à l'importuner. En perdant Bonaparte, le con-

tre-coup portoit sur moi; le trio faisoit tomber ses deux ennemis à-la-fois. Il étoit clair, en effet, que c'étoit moi qui, rival secret du héros d'Italie, avoit préparé sa défaite; mon procès eût été bientôt terminé, et du reste, on auroit fait à Bonaparte des obsèques tout aussi magnifiques que celles qu'on a faites à Hoche.

Mais, dira-t-on, prouvez à votre tour. Cela me seroit facile, si, comme Bailleul, j'avois à ma disposition les *pièces officielles déposées chez les ministres*. Mais cela ne me sera pas impossible, quoique retiré dans un village d'Allemagne.

Bonaparte, et il s'en souviendra bien, nous avoit fait sentir qu'il étoit à propos de diminuer, par des traités de paix, le nombre de ses ennemis. Il désiroit qu'on traitât avec le roi de Sardaigne, et plus encore ensuite avec le

roi de Naples. Rewbell étoit chargé de la partie diplomatique, comme je l'étois de la partie de la guerre : que fait-il pour répondre à l'empressement de Bonaparte ? rien. Que dis-je ? rien ; il élève mille difficultés pitoyables sur le traité du Piémont, et refuse tout net de traiter avec Naples. Ce fut moi qui, impatienté de ces lenteurs affectées dont j'entrevoyois le but, fis seul, sauf quelques observations de Charles Delacroix, le traité de la Sardaigne qui, je crois, n'est pas le plus mauvais. Ce fut moi ensuite qui provoquai celui de Naples, et qui, ne pouvant amener sur cet objet une délibération sérieuse au directoire, demandai une réunion de quelques membres pour préparer le travail. Cette réunion eut lieu le soir même, entre le Tourneur, moi et Réveillère, chez ce dernier. Si Barras eût été attaché à Bonaparte, lui qui savoit parfaitement le désir qu'avoit le général que l'on

traitât promptement, il auroit voulu être de la réunion, pour accélérer le travail. Point du tout, il ne paroît pas. Rewbell reste chez lui, à méditer quelles chicanes il pourra faire le lendemain. Cependant le traité est fait en une seule nuit, et le lendemain, malgré l'apathie de Barras, son air de dédain que la vergogne l'empêchoit de manifester par un refus formel; malgré l'opposition de Rewbell, ses grands mots de *conditions honorables*, et enfin sa déclaration positive qu'il ne vouloit point souscrire au traité; ce traité fut comme emporté de haute lutte et conclu sur-le-champ. Je crois que c'étoit le plus grand service qu'il me fût possible de rendre à la patrie, dans les circonstances où nous étions. Mais cette espèce d'incursion, sur le domaine diplomatique de Rewbell, que l'état des affaires avoit rendue indispensable, n'étoit pas de nature à être jamais oubliée, par ce personnage

dissimulé et vindicatif. Quoique la masse des ennemis opposés à Bonaparte fût ainsi considérablement diminuée, qu'il eût alors ses flancs et ses derrières libres, il n'avoit pas encore des forces suffisantes pour se promettre des succès décisifs contre l'empereur. Il demandoit quinze mille hommes; je formai le projet de lui en envoyer trente. Aussitôt les ordres sont donnés à l'armée de Rhin et Moselle et à celle de Sambre et Meuse, de faire partir sans délai, et le plus secrètement possible, quinze mille hommes chacune pour l'armée d'Italie, en les faisant filer le long de la Suisse, sous différens prétextes. Ce fut en 93 un semblable mouvement de quarante mille hommes de l'armée de la Moselle, vers la Meuse, sous les ordres de Jourdan, au moment où l'on s'attendoit à la voir marcher vers le Rhin, qui décida le succès de cette fameuse campagne.

Les trente mille hommes destinés pour l'armée d'Italie, devoient être tirés de l'armée de Rhin et Moselle d'abord ; puis la moitié être remplacée par les quinze mille hommes de l'armée de Sambre et Meuse. Jamais ordre ne fut exécuté plus ponctuellement, plus fidélement, plus loyalement. Moreau, qui prévoyoit la possibilité d'un pareil mouvement, tenoit depuis long-tems un corps en réserve pour cet objet; et quoique son armée fût la plus malheureuse, parce qu'elle ne pouvoit, comme les autres, vivre aux dépens de l'ennemi, et que la pénurie des finances empêchoit de subvenir à ses besoins, il avoit cependant encore fait des sacrifices pour que ce corps de réserve fût passablement équipé et prêt à partir au premier signal. Le signal est donné, les troupes sont en marche, elles sont sur les frontières du Mont-Blanc, avant que l'ennemi puisse se douter qu'elles sont destinées pour l'armée d'Italie.

O Moreau ! ô mon cher Fabius ! que tu fus grand dans cette circonstance ! que tu fus supérieur à ces petites rivalités de généraux qui font quelquefois échouer les meilleurs projets ! que les uns t'accusent pour n'avoir pas dénoncé Pichegru, que les autres t'accusent pour l'avoir fait, j'ignore. Mais mon cœur me dit que Moreau ne sauroit être coupable ; mon cœur te proclame un héros. La postérité, plus juste que tes contemporains, t'élèvera des autels.

Il n'y avoit pas jusqu'à l'existence politique du pape qui ne lui fût chère.

Probablement, puisque Bailleul ne dit rien qui ne soit *appuyé sur des pièces officielles déposées chez les ministres*, il se sera trouvé parmi ces pièces une correspondance entre Pie VI et moi, qui aura

été intercepté. Mais pourquoi Bailleul n'amuse-t-il pas le public par quelques extraits de cette correspondance? Le pape m'aura envoyé des *agnus*, des *indulgences plénières* pour me mettre dans ses intérêts; ils auront été saisis quand on a mis le scellé sur mes papiers.

Le petit Réveillère avoit en effet tellement peur du pape, qu'il le voyoit sans cesse à sa poursuite, étendant les doigts pour lui donner sa bénédiction. Le vicaire de Jésus étoit un rival dangereux pour lui, qui vouloit aussi être chef de secte. Une nuit, Réveillère forma le projet de devenir un grand homme. Il ne faut point résister aux inspirations d'en haut; mais comment parvenir à un but si louable? Réveillère imagina de se jeter parmi les théophilantropes. On pouvoit regarder cette route pour arriver au temple de mémoire, comme nouvelle, quoique déja

un peu frayée ; mais on sait que quoique Newton n'ait pas conçu la première idée de la gravitation universelle, il n'en est pas moins regardé avec raison comme le véritable auteur du système de l'attraction, parce que c'est lui qui en a trouvé les loix et fixé les rapports.

Réveillère donc, qui ne croit point en Dieu, et qui passe sa vie à tourmenter les hommes, s'enrôla parmi ceux qui se disoient les adorateurs de l'Etre suprême et les bienfaiteurs de l'humanité ; et rêvant déja qu'il est le fondateur d'une nouvelle religion, un autre Mahomet, il se met à faire aussi son Alcoran. Cet ouvrage, pour lequel il mit son génie à la torture pendant plusieurs mois, parce qu'il n'avoit pas, comme son précurseur, un pigeon qui vint lui béqueter l'oreille, donne précisément la mesure de sa capacité. Il lut son chef-d'œuvre à l'institut national, qui s'abs-

tint de rire, à cause de la dignité du personnage; et chacun se pinça pour s'empêcher de dormir. Mais on ne s'extasia point comme on auroit dû le faire, sur cet écrit trop profond, pour être bien à la portée des membres de l'institut; on ne lui en fit point de complimens, et les journaux oublièrent d'en parler. Réveillère fut piqué au vif; et c'est particulièrement depuis cette époque, qu'il devint pointilleux, acariâtre, entrepreneur de nouvelles révolutions; et que ne pouvant être Mahomet, il voulut être Séïde.

Le culte catholique devint sur-tout l'objet de sa colère téophilantropique; et tous ceux qui sourioient au nom de téophilantrophe, tous ceux qui pensoient des téophilantropes ce que Cicéron pensoit des aruspices, étoient regardés par Réveillère comme des papimanes. J'avois le malheur de ne point admirer

les dogmes de la nouvelle secte, et cependant je ne m'en moquois pas non plus. La tolérance universelle est le seul dogme dont je fasse profession. Je pense qu'il y a à peu près compensation, entre le bien que fait la religion sincère, et le mal que fait l'abus de la religion. J'abhorre le fanatisme, et je crois que le fanatisme de l'irréligion, mis à la mode par les Marat et les pères Duchêne, est le plus funeste de tous. Je pense, en un mot, qu'il ne faut pas tuer les hommes, pour les forcer de croire; qu'il ne faut pas les tuer pour les empêcher de croire; mais qu'il faut compatir anx foiblesses des autres, puisque chacun de nous a les siennes; et laisser les préjugés s'user par le tems, quand on ne peut pas les guérir par la raison.

Je pense à peu près de même sur la liberté de la presse : je trouve que l'abus de cette liberté est un grand mal,

mais que c'est un plus grand mal encore de vouloir en fixer les limites. Je crois que la licence de la presse trouve en elle-même à la longue le remède aux maux qu'elle produit ; qu'il n'y a ni liberté civile, ni liberté politique, là où il n'y a pas liberté de la presse ; Qu'il faut nécessairement, ou se soumettre à un gouvernement arbitraire, ou se résoudre à supporter les faiseurs de gazettes. Personne cependant plus que moi, n'a été la victime de leurs calomnies.

Tel est enfin mon systême sur ces deux points importans : systême faux peut-être, mais qu'on peut, je crois, soutenir sans crime. Je l'ai souvent exposé au directoire, mais c'étoit pour lui un langage inintelligible ; autant vaudroit proposer au grand turc d'ouvrir son sérail à toute la jeunesse de Constantinople. Nos directeurs républicains veu-

lent que la France soit un pays d'in-
quisition politique, un vaste tombeau
des vivans, semblable aux prisons d
Gênes, sur la porte desquelles étoi
écrit par dérision, le mot *libertas*. Ma
revenons au pape.

Réveillère qui croit que tout ce qu
n'est pas théophilantrope est nécessai
rement catholique et digne d'être cruci
fié, voyoit en moi un grand ami de l
cour de Rome. J'avois beaucoup lou
Bonaparte d'avoir dédaigné la vai
gloire de marcher sur cette ville, po
combattre un ennemi plus dangereu
dont la défaite entraînoit la chute d
Rome et de toute l'Italie. Le théophilan
trope vouloit au contraire qu'on fi
d'abord au capitole, chanter un hymr
sur la cendre des Gracques; et l'enlève
ment de la bonne vierge de bois ve
moulu qui étoit à Lorette, lui paroi
soit une victoire bien plus importan

que l'enlèvement des drapeaux du bataillon de Vienne.

J'aurois renié cent fois par jour Jesus et le pape, que je n'aurois jamais pu ôter du cerveau de Réveillère, que j'étois catholique, apostolique, et surtout romain. Les grands hommes ont quelquefois des maladies morales dont il est bien difficile de les guérir. Pascal se croyoit toujours plongé dans une rivière jusqu'au nombril; Réveillère se croit toujours dans une cruche d'eau bénite. Excusons cette foiblesse en considération des mémorables services qu'il a rendus à son pays. C'est un de nos sauveurs, et chacun en voyant cet agneau sans tâche, doit s'écrier avec le prédicateur italien : *Ecco il vero polichinello.*

Il prétendoit changer en autant de royaumes toutes nos conquêtes, et la création sur-tout d'un royaume de Lombardie flattoit singulièrement son imagination; Barthélemy témoignoit par de graves inflexions de tête, combien cette doctrine lui convenoit.

Ma mémoire me sert si mal en cette occasion, que j'aurois désiré que Bailleul m'eût convaincu de ce fait par la citation de quelques passages des *pièces officielles déposées chez les ministres*, sur lesquelles comme l'on sait, sont appuyés tous les faits qu'avance Bailleul. Il paroit que sur ce point, je n'ai pas réservé mes projets *in petto*, mais que j'ai fait au directoire des propositions formelles; que j'ai développé *ma doctrine*, puisque Barthélemy applaudissoit *à cette doctrine par des graves inflexions de tête.* Ne

pourroit-on pas trouver quelques traces de cela dans les registres du directoire, dans les procès-verbaux de séances, où l'on met ce qui se dit de plus important? Chaque membre a le droit, d'après la constitution, de consigner son opinion dans le registre, et cela s'est fait assez souvent. Le directoire qui, suivant l'expression du faiseur de Barras, dans son discours à Bonaparte, *méditoit depuis long-tems dans sa sagesse* l'immortelle journée de fructidor, avoit une très-belle occasion de me convaincre de royalisme, et de me préparer un acte d'accusation, sans réplique, pour le grand jour; c'étoit de faire inscrire au procès-verbal, la réponse foudroyante qui dut m'être faite par chacun de ses membres, lorsque j'eus l'indignité de proposer la conversion de toutes nos conquêtes en autant de royaumes. Qu'en dites-vous, Bailleul? convenez que c'est un oubli impardonnable; c'est vraiment

une école ; les plus habiles en font
comme vous voyez. Je vous ai pourtant
déja observé, Bailleul, que vous avi
pris six grands mois pour donner de
vraisemblance à vos mensonges. Mai
défaut de ces précieux renseignemen
qui eussent jeté un si grand jour sur l
ressorts secrets de la conjuration,
cherche dans ma tête ce qui peut av
donné lieu au trio de fabriquer cette i
pertinence, et je crois avoir trouvé le
mot; le voici :

Je voulois qu'on donnât au duc d
Parme quelques portions des terres pa-
pales (malgré mon attachement po
sa sainteté) et du Modénois, en échan
de la Louisiane et de la Floride, que
roi d'Espagne nous auroit cédées, da
le dessein de procurer à l'Infant un é
blissement plus considérable. Je tro
vois à cela deux avantages, 1°. celu
non pas de créer un nouveau royaum

en Europe, mais au contraire de républicaniser une vaste et belle contrée de l'Amérique, qui nous eût donné une si grande influence sur les Etats-Unis, et que les mal-adroits ou les traîtres, qui ont fait le traité de l'Espagne, ne se sont point fait concéder, lorsque la chose étoit si facile; 2°. d'opposer à l'empereur, en Italie, une plus forte barrière que la république cisalpine seule; car le roi d'Espagne, fortement intéressé alors aux affaires de ce pays, auroit été un grand contre-poids à la maison d'Autriche. Ajoutez que c'étoit un moyen de plus d'assurer la paix et l'alliance de la république française avec l'Espagne; car l'Espagne auroit senti le besoin qu'elle avoit de nous pour se soutenir en Italie contre l'empereur, et, si elle avoit voulu nous faire la guerre, elle se seroit exposée à se voir attaquer par nous dans les deux endroits à-la-fois. C'étoit donc la meilleure garantie qu'on pût se procurer

d'une alliance durable avec l'Espagne. Mais le trio, qui a la vue perçante, a démêlé tout de suite qu'il s'agissoit de la resurrection du royaume des Lombards, et la crainte de ce royaume imaginaire, l'a empêché d'agrandir la république d'un territoire immense, inutile à l'Espagne, nuisible même pour elle, et de tendre les bras à ces anciens français, qui soupirent depuis si long-tems après leur réunion à leur première métropole. Honneur à nos *directeurs républicains.*

Quant à cette multitude de petits royaumes, dont je voulois entourer comme d'autant de planètes le soleil de la république, quoique cela soit vraiment fait pour *flatter l'imagination*, j'avoue que je n'en ai aucun souvenir quelconque; mais je promets à Bailleul de lui répondre sur ce point, aussi-tôt qu'il aura produit les *pièces officielles*, qui sont déposées chez les ministres.

Les graves inflexions de tête de Barthelemy sont sans doute aussi parmi les *pieces officielles déposées chez les ministres* : Bailleul nous dira un jour quelle figure elles y font. Le pauvre Barthelemy servoit bien étonné, si sur le grabat où il repose ses infirmités parmi les sauvages, on alloit lui dire qu'il est là pour ses *graves inflexions de tête*, lorsque je proposois de faire des royaumes. «Hélas, diroit-il, je croyois n'avoir jamais ouï parler de royaumes à mon collègue Carnot, que pour les détruire; mais laissez-moi, je vous prie, mourir en paix, parmi ces bonnes gens beaucoup moins sauvages que vous : éloignez-vous de ces cabanes où la corruption n'a pas encore pénétré.» Est-il possible, qu'un gouvernement pour justifier ses actes de barbarie, en soit réduit à recourir à de si lâches moyens, à de si plats mensonges?

Je viens d'épuiser l'article du text
qui me concerne dans le rapport d
Bailleul. Je passe maintenant à la no
(pages 52 et 53) ; c'est ici apparemm
que sont les bottes secrètes.

*Ce n'est pas seulement en soutenan
l'Autriche, et en disant qu'on vo
loit l'opprimer, que Carnot décélo
le systême qu'il suivoit secrètemen
pour perdre la république.*

*Lorsqu'on traitoit les affaires de l
Hollande; lorsqu'on discutoit le
projet de traité, dans lequel on
vouloit tenir loyalement la pro
messe faite à cette républiqu
naissante, de ne pas séparer no
intérêts des siens; lorsqu'on cal
culoit les moyens d'arracher c
pays aux déchiremens dont le
stathoudériens et les anarchistes le*

menaçoient également ; lorsqu'on cherchoit les mesures à prendre pour y constituer un gouvernement, et assurer la liberté, Carnot soutenoit qu'il falloit sacrifier la Hollande, que son sort devoit nous être indifférent ; que nous ne devions pas nous inquiéter si l'Angleterre gardoit quelque chose de ses propriétés. Qu'ils se battent entre eux, au surplus, tant qu'ils voudront, disoit-il, il n'y a pas grand mal à cela pour nous.

Qui vous a dit tant de belles choses, Bailleul ? Ce ne sont pas les *pièces officielles déposées chez les ministres ;* car on ne dépose pas chez les ministres, des paroles, et des paroles émises dans le sein du directoire. Ce sont donc encore nos augustes directeurs, dont la véracité est démontrée. Il est certainement curieux d'entendre un Rewbell parler

de loyauté ; il est curieux d'entendre l
trio développer ses principes de morale
et accuser d'en manquer celui qui ne s'e
perdu que par son attachement aux prin
cipes et aux loix ; que parce qu'il n'a voul
opposer que les principes et les loix,
des hommes qui se présentoient au com
bat avec toutes les armes du crime et d
machiavélisme. Mais vous-même, Bail
leul, vous, leur fidèle interprète, n
faites-vous pas (page 47) leur profes
sion de foi et la vôtre, lorsque vous dite
au corps législatif : *Bannissons, je l
répète, ces absurdes théories de pré
tendus principes, ces innovations stu
pides de la constitution.* Tout votre
système, tout celui de vos héros est
dans ce peu de paroles. Les principes ne
sont que pour les sots ; la constitution
n'est que pour les sots ; la bonne foi, la
fidélité aux engagemens ne sont que
pour les sots ; il n'y a de bon droit que
pour le plus fort ; toutes les autres
théories

théories de prétendus principes sont absurdes ; celui qui les invoque est un stupide. Le 28 fructidor n'a-t il pas mis tout cela en évidence ? et d'ailleurs *on ne cherche point à prouver la lumière.* Les annales de l'antiquité déposent toutes en faveur du systême de Bailleul. Le stupide Aristide est chassé de son pays ; le stupide Miltiade meurt en prison ; le stupide Socrate boit la ciguë; le stupide Caton est réduit à se donner la mort ; le stupide Cicéron est assassiné par l'ordre des triumvirs : le stupide Phocion qui, lorsqu'un athénien le voyant aller au supplice, s'écrie : « ô respectable vieillard, qui eût jamais pensé que tu dusses mourir ainsi » ? répond ; « n'est-ce pas ainsi que sont morts tous ceux qui ont rendu des services à la patrie ? »

Vous avez semé, Bailleul, dans votre écrit des maximes admirables et bien supérieures aux lourds préceptes

de la philosophie. Mais parlons de la Hollande.

Jamais il ne fut question au directoire exécutif, de savoir comment on *arracheroit ce pays aux déchiremens dont les sthatoudériens et les anarchistes le menaçoient également ;* jamais on y a parlé de *mesures à prendre pour y constituer un gouvernement et assurer la liberté.* Je défie qu'on trouve un mot de cela dans les registres; sauf quelques lettres que j'ai écrites sur la police intérieure aux généraux qui commandoient dans le pays. Nos *directeurs républicains* s'occupoient de choses bien plus importantes, de *propositions bien plus honorables pour la France* : il s'agissoit de savoir comment on parviendroit à dépouiller la Hollande ; et par quel leurre on l'engageroit à nous seconder elle-même dans ce généreux projet.

A la discussion qui eut lieu pour sa-

voir suivant quel mode elle seroit comprise dans le traité qu'on négocioit à Lille avec Malmesbury. Rewbell fit une violente sortie contre la nation batave. Elle étoit, disoit-il, toute stathoudérienne ; elle nous avoit constamment trahis ; c'étoit un peuple de marchands, qui avoit tous ses intérêts en Angleterre ; qui ne faisoit des vœux que pour les anglais, qui ne cherchoit que l'occasion de se livrer aux anglais, et l'amiral Thomas venoit encore tout nouvellement de leur vendre sa flotte au Cap de Bonne-Espérance. Tout ce que la Hollande devoit acquérir en prospérité, en richesses, il étoit évident que ce ne pouvoit être qu'au détriment de la France et au profit de l'Angleterre. Il n'y avoit enfin, qu'une seule politique à suivre à l'égard de la Hollande ; c'étoit de la tenir dans la dépendance la plus absolue, de la soumettre à une obéissance passive, de la traiter en pays conquis.

« Si cela est ainsi, lui dis-je, nous sommes bien dupes de continuer la guerre pour lui faire rendre ses colonies ; et lorsqu'on nous offre la restitution des nôtres, d'épuiser les restes de notre marine en vains efforts pour une nation si ingrate. Je suis d'avis qu'on demande à la Hollande, quels sont les sacrifices qu'elle veut faire pour avoir la paix. »

« Mais croyez-vous, répliqua Rewbell que c'est pour la Hollande que je veux faire restituer le Cap et Trinquemale? il est question d'abord de les reprendre; il faut pour cela que les hollandais fournissent l'argent et les vaisseaux ; ensuite je leur ferai bien voir que ces colonies nous appartiennent. »

J'étois un peu étourdi de la savante politique de Rewbell, et je vis bien qu'il avoit creusé son sujet. Cependant je

voulois qu'on s'expliquât nettement; sur ce qu'on prétendoit faire à Lille; qu'on déclarât si c'étoit pour en imposer au public, ou si c'étoit de bonne foi qu'on vouloit la pacification. Il falloit conclure la délibération. Les plénipotentiaires pressoient pour avoir des instructions positives. On finit, et c'est Rewbell lui-même qui porta la parole, on finit par ordonner au ministre des relations extérieures d'écrire; que le directoire avoit rempli envers les bataves les devoirs d'un allié fidele, en déclarant qu'il ne céderoit rien de leurs possessions; mais que c'étoit à eux mêmes de voir maintenant, à quels sacrifices ils vouloient se résoudre pour avoir la paix; que si leur intention étoit de tout garder, ils fissent connoître les moyens qu'ils pouvoient fournir pour continuer la guerre; que si ces moyens réunis à ceux de la France, étoient trop disproportionnés à ceux

qui leur étoient opposés par les anglais, la France se verroit obligée de faire sa paix séparée.

Vous voyez, Bailleul, qu'on adopta mes conclusions : si ce fût par respect humain, et parce que l'on ne pouvoit faire autrement sans montrer qu'on vouloit perpétuer la guerre, je n'en sais rien. Mais tel fut le résultat de la délibération. La pièce officielle existe chez le ministre des relations extérieures : elle prouve que sur ce point, comme sur tous les autres, vous en avez imposé au corps législatif et à la nation entière.

Aujourd'hui que le directoire n'ayant plus d'opposition à craindre a levé le masque qu'il a déclaré ne vouloir poser les armes que lorsque l'Angleterre seroit exterminée, il ne lui reste plus qu'à colorer sa fureur des massacres,

par tout ce qui peut séduire un peuple confiant, et exciter son enthousiasme. Et il est tout simple, d'un autre côté, qu'il persuade aux hollandais, que c'est pour eux uniquement, et par fidélité à ses engagemens, qu'il fait ce grand sacrifice de la paix et de la prospérité nationale.

Convenez donc, Bailleul, que si la loyauté en elle-même n'est faite que pour les *stupides*, le mot du moins est utile aux gens d'esprit. Mais vous n'avez pas pris garde peut-être, qu'en tenant ces discours, vous faites contracter au directoire l'engagement de ne jamais traiter avec les anglais, aussi long-tems que ceux-ci s'obstineront à garder quelque parcelle de leurs conquêtes sur la Hollande: c'est-à-dire, que vous annoncez à la France, qu'il n'y a plus de paix à espérer pour elle; que l'honneur national veut que la répu-

blique n'ait plus de commerce, que la Martinique soit définitivement perdue, les Indes-Orientales concédées sans retour à la Grande-Bretagne; et que nos alliés soient complettement sacrifiés *par le fait*; pourvu que, *dans le droit*, ils n'aient pas perdu, ni nous non plus, la moindre portion de territoire. On voit bien qu'il y a des avocats au directoire exécutif: et voilà ce qu'on appelle des *propositions honorables*, dignes de nos *directeurs républicains*.

. . . .

Lorsque les troupes de la république défendoient Kehl avec tant de courage, Carnot soutenoit que ce fort ne pouvant pas être conservé, c'étoit folie de le défendre. Cependant sans la longue défense qui s'en fit, l'armée qui étoit retenue devant ce

poste, eût été au secours des troupes impériales en Italie.

Ici j'en appelle aux *pieces officielles* : on verra s'il est possible de mentir avec plus d'effronterie. Qu'on lise toutes les lettres que j'ai écrites à ce sujet ; qu'on voie si je ne prescris pas mille et mille fois de défendre Kehl, jusqu'à la dernière extrémité. On perdoit, à la vérité, beaucoup de monde, et quoique nos *directeurs républicains* ne vissent dans la défense de Kehl que le pont de Kehl, ils auroient sacrifié l'armée toute entière pour le conserver, sans savoir à quoi il pouvoit servir. C'est ce que je leur ai expliqué dans la suite. L'opiniâtreté que je mettois à défendre Kehl, avoit pour motif de retenir, en effet, le prince Charles sur les bords du Rhin, en piquant son amour-propre, et de l'empêcher de se porter en Italie. Le prince Charles fit cette faute capitale. Au lieu

d'abandonner Kehl, dont on ne pouvoit plus rien faire pendant l'hiver, à cause des neiges qui arrêtoient le retour des français en Souabe, et de voler au secours de Mantoue, il s'aheurta à la prise de ce fort, et ne fut plus à tems de secourir Mantoue. Tout ce systême est développé dans de nombreuses lettres que j'écrivis, à ce sujet, aux armées. Mais mes collègues, excepté Letourneur, ne savoient pas même ce qu'elles contenoient ; ils signoient de confiance ; je leur en ai fait de plaisanteries dans le tems ; je leur ai rappelé les injustes reproches qu'on m'avoit faits, comme membre du comité de salut public, au sujet des signatures Mais on croyoit encore avoir besoin de moi. C'est lorsque le danger a été passé, qu'il n'y avoit plus qu'à recueillir, que ces *directeurs républicains* et pleins de loyauté, ont trouvé bon de m'envoyer à la Guyane.

Lorsque Kehl fut réduit à la dernière extrêmité, que Moreau nous envoya un courrier pour nous dire qu'il perdoit un monde prodigieux, qu'il couroit risque de voir ses ponts détruits, et sa retraite sur Strasbourg coupée, je proposai d'autoriser le général à rendre le fort, lorsqu'il le jugeroit indispensable au salut de l'armée. Rewbell qui se fait un jeu de sacrifier les défenseurs de la patrie; qui détestant Moreau vouloit lui faire éprouver un revers, s'opposa à la reddition de Kehl; j'eus beaucoup de peine à obtenir, qu'enfin il seroit permis d'arrêter l'effusion du sang : je n'y parvins qu'en le rendant lui Rewbell et ses dignes émules en cruauté, responsables de tout celui qui seroit inutilement versé. Le danger étoit si pressant, que Moreau ne put pas même attendre cette dernière réponse, ses ponts étant fracassés et prêts à lui manquer.

Lorsqu'il ſut question du dernier passage du Rhin, Carnot le retardoit toujours malgré qu'on lui représentât sans cesse, combien cette diversion seroit utile à l'armée d'Italie: il soutenoit toujours que ce passage n'étoit pas praticable, que tout n'étoit pas prêt, quoique toute l'armée puisse attester le contraire. Il ne voulut pas seulement ſeindre la tentative du passage; ce qui eût attiré les troupes impériales de ce côté, et eût soulagé et encouragé l'armée d'Italie, qui étoit dans une position ſâcheuse. Il avoit même ecrit à l'armée d'Italie, que celle du Rhin ne pourroit passer ce ſleuve que dans deux mois au plutôt. C'est dans cet état de choses qu'on ſit le traité de Léoben, où l'on ſit des sacriſices que l'on n'auroit pas ſaits, si l'ennemi eût été attaqué

des deux côtés. La signature du traité transpire, Carnot vient tout-à-coup avec toutes les dispositions prêtes, pour le passage du Rhin, qui fut ordonné le même jour.

Il n'y a pas un de ces faits qui ne soit démontré absurde par les *pièces officielles*, et la plupart même sont matériellement impossibles.

Le traité de Léoben a été signé le 29 germinal; il y a trois cents lieues à peu-près de Léoben à Paris: la nouvelle n'a donc pu arriver dans cette dernière ville, que six jours après au plutôt, c'est-à-dire, le 5 floréal.

Mais le passage du Rhin s'est exécuté le premier floréal; donc le passage

du Rhin étoit fait quatre jours avant qu'on sût à Paris le traité de Léoben; donc le passage du Rhin n'a point été fait d'après la connoissance venue à Paris du traité de Léoben. Quand on ment Bailleul, il faudroit mieux calculer les dates.

Le passage du Rhin s'est exécuté deux jours après la signature du traité de Léoben. Il étoit donc impossible qu'on connût ce traité ni à Paris ni à Strasbourg. Le passage du Rhin n'a donc été, ni ordonné, ni exécuté, d'après la connoissance du traité de Léoben.

Ne trouvez-vous pas, Bailleul, que votre assertion ressemble un peu à celle de cet honnête témoin, qui déposoit avoir vu commettre un meurtre au clair de la lune, une nuit qu'il n'y avoit pas de lune? cet honnête témoin

étoit, dit-on, comme vous, honnête Bailleul, de Normandie : le directoire sait choisir ses rapporteurs. Tout ce que vous dites n'en est pas moins prouvé par *pièces officielles déposées chez les ministres.*

Non-seulement le passage du Rhin ne s'est point effectué en vertu d'un ordre postérieur à la connoissance du traité de Léoben, mais toutes les hostilités avoient déjà cessé sur le Rhin, lorsque la nouvelle du traité de Léoben arriva à Paris. Un courier extraordinaire envoyé directement par l'Allemagne aux généraux du Rhin, avoit produit la suspension d'armes.

En vertu de quels ordres Moreau passa-t-il le Rhin le 1er. floréal ? c'étoit nécessairement, ou en vertu d'ordres anciens qui n'avoient pas pu être mis à exécution plutôt, et par conséquent, vous mentez quand vous dites

qu'il n'y avoit point eu d'ordres anciens ; ou bien c'étoit en vertu d'ordres récens ; mais puisque le Rhin a été passé le 1er. floréal, les ordres ont dû partir au plus tard le 28 germinal de Paris : donc les ordres les plus récens qui aient pu être donnés de passer le Rhin sont antérieurs de sept jours au moins à la première nouvelle, qui ait pu être connue à Paris du traité de Léoben. Toute l'Europe sait cela, honnête Bailleul, et cela ne vous empêche pas de dire à l'Europe, d'après les *pieces officielles déposées chez les ministres*, que le passage du Rhin n'a été ordonné que parce qu'on venoit d'apprendre la signature du traité de Léoben.

Mais voyons les conséquences *honorables* qui résultent pour nos *directeurs républicains* de vos mensonges officieux.

La nouvelle du traité de Léoben

étant arrivée au plutôt le 5 floréal à Paris, comme je l'ai prouvé ; et les ordres de passer le Rhin ayant été donnés, selon vous, le même jour, il y a donc eu, le 5 floréal, des ordres signés par le directoire exécutif de passer le Rhin. Mais le Rhin ayant été passé le 1er. floréal, la nouvelle de ce passage a été connue le 3 à Paris. C'est-à-dire, que j'ai proposé au directoire de faire passer le Rhin, deux jours après que tout Paris savoit que le Rhin étoit passé ; et le directoire a signé cet ordre. Honneur aux *directeurs républicains* : hon- à vous, J. Ch. Bailleul.

Et le directoire a signé cet ordre sans se souvenir que le 28 germinal, c'est-à-dire, sept jours auparavant, il avoit déja dû signer un pareil ordre, puisqu'en effet le Rhin avoit été passé le 1er. floréal : il me voit arriver *tout-à-coup avec toutes les dispositions*

prêtes, sans se rappeler que sept jours auparavant, il m'avoit déja vu arriver *avec toutes les dispositions prêtes.* Voilà des directeurs républicains bien au courant des affaires de la république! et tout cela est prouvé par *pièces officielles déposées chez les ministres.* Si vous n'êtes pas *stupide*, honnête Bailleul, vous êtes au moins naïf par fois.

Je sens, honnête Bailleul, combien ces vilains calculs doivent vous ennuyer; mais permettez-moi de poursuivre : cela est nécessaire à ma justification, et je suis persuadé que vous êtes bien aise, ainsi que le directoire, que je puisse prouver mon innocence.

« Toute l'armée, dites-vous, peut attester que depuis long-tems tout étoit prêt pour passer le Rhin, et qu'on n'attendoit que l'ordre du directoire. » Mais puisque le triumvirat savoit cela, hon-

nête Bailleul, pourquoi n'a-t-il pas, lui, malgré mes objections, ordonné le passage du Rhin ? ne formoit-il pas majorité au directoire ? ne disiez-vous pas dans l'article précédent, que c'étoit contre mon opinion qu'il avoit fait défendre Kehl jusqu'à la dernière extrêmité ? pourquoi ne faisoit-il pas aussi passer le Rhin contre mon opinion ? j'avois bien fait un traité de paix malgré Rewbell, il pouvoit bien ordonner une opération militaire sans moi : comment expliquer cette condescendance pour un homme par lequel ils savoient qu'ils étoient trompés ? s'ils n'étoient pas encore parfaitement sûrs que tout étoit prêt pour le passage du Rhin, *quoique toute l'armée puise attester que tout étoit prêt*, ne pouvoient-ils pas, pour s'en assurer mieux, envoyer sur les lieux un officier de confiance ? ne pouvoient-ils pas, comme vous le dites habilement, *feindre au moins la tentative d'un pas-*

sage? est-ce insouciance de leur part, pusillanimité, trahison ?..... c'est à vous, honnête Bailleul, que je laisse à décider cette question.

Le passage du Rhin, dites-vous, fut ordonné le même jour qu'on apprit le traité de Léoben. Mais remarquez-vous, honnête Bailleul, l'éloge que vous faites ici de cette loyauté du directoire si vantée par vous ? il apprend qu'il y a un traité conclu, et le premier acte qu'il fait est d'ordonner la violation de ce traité ! il ordonne une bataille sanglante au moment où il apprend qu'on a signé la cessation des hostilités ! supposons même, comme vous paroissez finement vouloir l'insinuer, que la nouvelle officielle du traité, ne fût pas encore arrivée; qu'elle n'eût que *transpiré*, ne suffisoit-il pas qu'elle fût répandue dans le public, pour les engager à attendre quelques

heures l'arrivée du courier qui devoit apporter les dépêches, avant d'ordonner de nouveaux massacres? j'ai donc eu bien raison de vous dire, que ces humains directeurs se jouoient de la vie des hommes, comme vous vous jouez, honnête Bailleul, de la vérité et des principes.

Produisez cette lettre que vous dites écrite du jour même qu'on apprit le traité de Léoben; vous niez qu'il y ait eu des ordres antérieurs de passer le Rhin, lorsqu'il en existe une vingtaine dans les pièces officielles: vous affirmez effrontément qu'il y en a eu de donnés le jour même, lorsque le fait est visiblement absurde et impossible. Vous entassez les mensonges et lès contradictions avec autant d'impudence que d'ineptie. Assurément vous méritez une légation, ou vos seigneurs et maîtres seroient bien ingrats.

Observez, honnête Bailleul, que je n'ai aucune pièce à ma disposition. Je nie les faits, parce que je suis sûr de ma conscience ; et je démontre vos impostures, parce que vous avez eu la gaucherie, malgré le tems que vous y avez mis, de calculer si mal, que vous m'avez laissé les moyens d'en prouver l'impossibilité physique. Le directoire a tout en main, il peut prendre ce qui lui convient, écarter ce qui ne lui convient pas, souligner des moitiés de phrases pour en tordre le sens ; et le seul vide de son accusation contre moi, après tant de travail, suffiroit pour prouver mon innocence aux yeux de toute personne raisonnable. Je m'étonne qu'il n'ait pas fait fabriquer de fausses pièces, contrefaire ma signature ; il est, comme vous, au-dessus des vains scrupules qui ne sont faits que pour des *stupides*. Mais qu'il fabrique ou non des pièces fausses, la vérité *et le tems*

qui révèle tout, comme vous le dites très-bien, (page 6) feront percer le bout d'oreille, et c'est par-là que les docteurs seront pris. On rencontre bien des écueils, quand on a tant fait que de s'embarquer sur une mer de perfidies. J'ai démontré leurs horribles mensonges; de quel droit oseront-ils maintenant demander qu'on les croie ? Encore deux mots sur le Rhin, Bailleul, et je termine cet article, qui, je le sens, a du vous faire *transpirer*.

Quoi ! les directeurs, eux qui, de leur propre aveu, méditoient depuis si long-tems, *dans leur sagesse,* les moyens de me perdre, qui entretenoient à cet effet dans les armées une correspondance particulière, laissent échapper encore cette belle occasion ! ils ne font pas retentir les lambris du directoire du cri de leur indignation, lorsque j'ai la barbarie de leur proposer le massacre

gratuit de plusieurs milliers d'hommes!
parmi eux trois, il ne s'en trouve pas
un qui s'élève contre moi, et qui, prenant l'ascendant que doit avoir sur un
coupable, celui qui le surprend en flagrant délit, me dise : — « Malheureux!
depuis deux mois entiers nous te pressons, nous te conjurons d'ordonner le
passage du Rhin, et toujours tu nous opposes des difficultés insurmontables; et
aujourd'hui que nous apprenons la signature d'un traité qui rend à la république cette paix si long-tems désirée,
tu viens nous proposer froidement la violation de ce traité, et l'égorgement inutile des défenseurs de la patrie ! » — Puis,
s'adressant aux autres : — « Mes collègues, je demande que les paroles
que je viens de prononcer soient consignées au procès-verbal pour servir à la
conviction du coupable ; je vous invite à faire de même. Je demande qu'il soit
fait à l'instant au corps législatif un
message,

message, pour lui dénoncer ce crime de haute-trahison, et provoquer l'acte d'accusation. Qu'eussai-je répondu à cet acte d'accusation? quel est celui qui eût osé élever sa voix en ma faveur au corps législatif? n'eût-il pas été sur-le-champ accablé et réduit au silence? Quel est le coin de l'Univers qui eût pu m'offrir un asyle contre les furies par qui j'eusse été poursuivi, contre le vautour qui m'eût rongé le foie? Cependant, qu'arrive-t-il? chacun des benins directeurs signe sans observations l'ordre fatal de massacrer, qui part le même jour. O parricides! on voit bien que vous l'eussiez signé en effet, cet ordre abominable, s'il vous eût été présenté. Dans votre fureur aveugle, vous oubliez que vous vous accusez vous-mêmes; l'aveu du crime vous échappe : vous manquez votre proie, vous tombez dans vos propres filets, et vous demeurez at-

tachés au poteau de l'ignominie. LES VOILA !!!

Et la France entière ne se soulève pas contre ces monstres ! et les français se disent libres ! et le corps législatif n'est pas opprimé !

Jamais on ne mit tant d'ardeur à presser une opération, que je l'ai fait pour le passage du Rhin. Les triumvirs qui, comme je l'ai dit, ne savoient jamais à quel point en étoient les ressources, qui, nouveaux Xerxès, auroient volontiers fait fouetter le Rhin, la mer et tous les élémens qui leur opposoient quelque résistance, disoient, en s'étendant sur leurs fauteuils : « Il faut passer le Rhin ; » mais le comment les inquiétoit fort peu. Le Rhin ne se passe point à la nage ; il falloit des ponts. Moreau pressoit pour avoir une somme très-médiocre, indispensable pour la cons-

truction de ces ponts. Cet argent que le ministre des finances disoit tous les jours devoir partir, être parti, n'arrivoit jamais. Moreau prend enfin la résolution de venir lui-même à Paris, arracher cette somme à la trésorerie. Je l'engage à repartir sur-le-champ, et à risquer un coup de main, quand même il ne seroit pas tout-à-fait prêt. Moreau n'avoit pas besoin de cela: jamais la république n'eut de serviteur plus dévoué, plus modeste. Il part, et le passage du Rhin est exécuté: il n'étonne que les ennemis; en France on étoit blasé sur la victoire. Je ne m'attendois pas moi-même à un succès si prompt. J'avois dû pour ne point tromper l'armée d'Italie, pour qu'elle ne s'avançât pas trop, avant de pouvoir être soutenue; pour qu'enfin, elle ne se mît pas *dans une position fâcheuse*, (relisez votre article, Bailleul), lui transmettre littéralement ce que j'apprenois

du Rhin; lui dire par conséquent, que tout n'étoit pas prêt, et ne le seroit pas de si-tôt encore. Le passage s'exécute plutôt qu'on ne l'avoit promis, plutôt qu'on ne l'avoit espéré, parce qu'on hasarde beaucoup, précisément pour tirer l'armée d'Italie de sa *position fâcheuse.* Mais assurément, quand on auroit été averti en Italie par un télégraphe, que le Rhin alloit être passé dans deux jours, il n'en eût pas moins été nécessaire de conclure le traité de Léoben. Joubert, malgré sa résistance plus qu'humaine, malgré ses combats de géans, n'en avoit pas moins été forcé dans le Tirol; l'ennemi n'en étoit pas moins rentré dans Trieste; l'armée n'en étoit pas moins menacée sur ses deux flancs, inquiétée sur ses derrières par les insurgés des états de Venise, attendant avec des poignards le moment de nous exterminer.

Enfin, l'armée de Sambre et Meuse passa le Rhin le jour même de la signature du traité de Léoben. Etoit-ce aussi parce qu'on venoit d'apprendre la signature de ce traité? et cette armée seule étoit en état de pousser vigoureusement les ennemis, puisqu'elle étoit déja aux portes de Francfort, lorsqu'elle reçut par l'Allemagne le courier qui lui apprit le traité de Léoben, et fit cesser les hostilités.

Les préliminaires de Léoben arrivent: je me livre à la joie que me cause le bonheur de voir la paix rendue à ma patrie; Letourneur la partage; mais les triumvirs rugissent. Réveillère étoit un tigre, Rewbell poussoit de gros soupirs; Barras désapprouvant hautement le traité, disoit cependant, qu'il falloit bien l'accepter. Un jour dans la suite, ne pouvant contenir sa rage, il se leva brusquement, et s'adressant à

moi comme un furieux : « Oui, me dit-il, c'est à toi que nous devons l'infâme traité de Léoben. » Je répondis que je m'applaudissois d'avoir pu contribuer à mettre un terme aux malheurs de la guerre ; et Rewbell fit un signe à Barras pour lui dire qu'il étoit impolitique d'attribuer à moi seul l'honneur de la pacification.

Enfin, dit Bailleul pour son dernier article : *Sous un autre rapport, Carnot arrêtoit les progrès de la considération que la république acquéroit au déhors. Sous prétexte d'une économie très-mal entendue, puisqu'elle tendoit à l'avilissement de la république, il proposa de ne nommer aucun ambassadeur. Il ne vouloit que des chargés d'affaires. De-là seroit résulté que les envoyés de la république eussent eu par-tout le dernier pas, lorsqu'au contraire les ambassadeurs de France l'ont sur tous les autres,*

excepté sur ceux de la confédération germanique.

J'ai déja remarqué que la vérité même devenoit mensonge en passant par la bouche impure des trois tyrans et de leurs suppôts. Ceci en est un exemple.

J'ai pensé, il est vrai, qu'il seroit avantageux de ne pas envoyer de longtems des ministres et des ambassadeurs dans les cours étrangères, excepté dans celles où nous pouvions faire à peu près la loi; comme en Piémont, en Hollande, en Espagne; et j'en ai fait la proposition au directoire; mais le motif d'économie n'étoit que très-secondaire. La vraie raison que j'ai dévéloppée étoit que la république ayant humilié toutes les puissances par ses victoires, il étoit à craindre que la paix une fois faite, celles de ces puissances qui se trouveroient hors de notre atteinte, ne se vengeassent de cette humiliation, sinon par des insul-

tes formelles, au moins par des dédains affectés envers nos ambassadeurs, par des préférences marquées pour les envoyés des puissances royales et offensantes pour la république; Qu'elle se trouveroit ainsi exposée, ou à reprendre les armes pour venger ces outrages, ou à les supporter honteusement. Il me semble que ce qui s'est passé depuis, les nombreuses insultes faites aux couleurs nationales, et les violences commises sur les personnes mêmes de nos envoyés, quoique le grand œuvre de la paix ne soit pas encore achevé, justifient passablement ce systême.

Je sens, à la vérité, combien il doit déplaire à ceux qui postulent des légations auprès du directoire. Mais le peu de ménagement que lui-même garde envers les ministres étrangers, dont il croit avoir à se plaindre, l'expose à des représailles dont j'aurois voulu prévenir les dangereux effets.

On voit donc que loin de chercher à avilir la république, c'étoit au contraire pour qu'elle ne perdît point sa considération au dehors, que j'avois proposé de demeurer plusieurs années, sans envoyer d'ambassadeurs dans les cours lointaines ; et que le directoire en attribuant à ma proposition des motifs qu'il sait bien n'être pas les véritables, ment encore ici avec sa perfidie accoutumée.

Comment avilit-on un peuple? Je ne pense pas que ce soit en cherchant à prévoir et à détourner tout ce qui pourroit devenir pour lui un sujet d'humiliation, ou détruire le gage de sa tranquillité: en tâchant de le placer dans cette heureuse situation, où le déploiement des forces proportionné à la reproduction des moyens, assure la stabilité de son gouvernement.

Mais on avilit le peuple qu'on représente, lorsqu'on l'abuse du caractère dont on est revêtu pour le tromper par d'exécrables impostures, pour proscrire ses plus zélés défenseurs.

On l'avilit, lorsqu'on le démoralise, qu'on l'endurcit, qu'on l'égare: lorsqu'on le fait rougir de ses vertus, qu'on lui enseigne à fouler aux pieds les principes, qu'on appelle *stnpide* celui qui cherche un point d'appui dans la constitution.

On l'avilit, lorsqu'en le dépouillant de tous ses droits, en lui donnant, au lieu du pacte social qu'il avoit reçu, un régime arbitraire et tyrannique, on lui dit : Voilà la liberté !

On l'avilit, lorsque c'est le plus délateur, le plus intolérant, le plus déhonté, qui par-tout est proclamé le

vrai patriote, lorsque celui que la voix publique désigne quelque part pour le plus tracassier, le plus méchant, le plus despote, est à coup sûr celui qui obtient la confiance du gouvernement.

On l'avilit, lorsque des mandataires de ce peuple, trahissant la cause sacrée qu'ils s'étoient chargés de défendre, deviennent les propres artisans de son esclavage; lorsqu'on les voit ramper dans l'anti-chambre des distributeurs de places; qu'ils s'honorent de se rouler dans la fange, de se couvrir d'opprobres; d'ériger en maxime, que quiconque respecte la représentation nationale est un royaliste.

Voilà, honnête Bailleul, comment on avilit un peuple; ou plutôt comment on parviendroit à l'avilir, s'il étoit possible qu'une nation de trente millions d'hommes intrépides et géné-

reux, pût être avilie par la dépravation de ses gouvernans et la bassesse de quelques mandataires infidèles. Mais tout ce qui est sublime lui appartient, rien de ce qui est grand ne peut s'opérer que par sa puissante masse; les sottises, les petitesses sont l'ouvrage des individus, et ne peuvent déshonorer qu'eux.

J'ai détaillé l'acte d'accusation dressé contre moi par le directoire exécutif; j'en ai pulvérisé tous les articles; j'ai fait voir que chacun de ces articles étoit l'acte d'accusation du directoire lui-même; et toutes ses foudres ne sauroient enlever un seul éclat, du monument d'infamie que je viens d'élever à sa mémoire. Qu'il en élève de son côté pour immortaliser sa victoire du 18 fructidor; les vrais amis de la liberté doivent le désirer; c'est un triomphe qu'on leur prépare: ils se-

ront abattus ces monumens, ils seront renversés d'un souffle, comme un colosse aux pieds d'argile; comme cette statue qui, sur la place des Invalides, écrasoit la chimère du Fédéralisme. Le 2 septembre et le 31 mai furent aussi en leurs tems des journées immortelles; que sont-elles aujourd'hui ? elles sont ce que deviendra le 18 fructidor. Marat porté au Panthéon, fut jeté bientôt dans un égoût; tel sera le dernier jugement que subiront les triumvirs.

Jetons encore, en attendant, quelques faisceaux de lumière sur le caractère de ces hommes affreux; mais résumons d'abord mon acte d'accusation : pour les preuves, on s'adressera à l'*honnête Bailleul*, lequel certifiera sur sa conscience qui n'est pas celle d'un *stupide*, que ces preuves sont chez les ministres, c'est-à-dire, dans le canon à mitraille. On doit croire sur parole des *directeurs répu-*

blicains. Chacun sait que c'est par la foi implicite qu'on se sauve, sur tout les représentans du peuple, et qu'il y a une Guyane pour les incrédules.

Après six mois de recherches donc, et avec le secours de tous ses faussaires à gage, le *directoire républicain* est enfin parvenu à découvrir:

1°. *Que j'ai nié qu'il se commit des assassinats.* Tandis que tout ce que j'ai dit et écrit, atteste le fait diamétralement opposé : tandis que le directoire a entre ses mains les pièces que j'ai fournies moi-même pour la conviction et la poursuite des assassins : tandis que c'est lui, *directoire républicain*, qui a couvert ces assassins de son aîle protectrice et, s'est constamment refusé à les faire punir.

2°. *Que je me suis opposé à la destitution de Willot.* Tandis que ce sont les

directeurs républicains qui formoient la majorité du directoire, et qui ont par conséquent maintenu Willot en place, malgré la persuasion où ils étoient, assurent-ils, que Willot étoit un égorgeur.

3°. *Que je voyois Pichegru tous les jours, dans le secret et l'intimité.* Tandis que je n'ai vu Pichegru qu'une fois, par convenance, et non en secret ni en intimité ; et une autre fois, par hasard, deux minutes, en présence de dix personnes, et sans lui parler : tandis que j'ai fait ce que j'ai pu par voie indirecte pour le décider à se prononcer en faveur des patriotes.

4°. *Que j'ai protégé les rois et l'empereur* Tandis que j'ai voté la mort d'un roi, fait trembler les autres rois, et battu en brêche le trône impérial · tandis que ce sont nos *directeurs républicains*, qui, après avoir résisté cinq mois à la con-

clusion d'un traité avantageux pour la république, ont fini par en conclure un qni rend l'empereur plus puissant qu'il ne le fut jamais; et tel qu'on auroit pu le faire, si l'empereur avoit été constamment vainqueur en Italie.

5°. *Que j'ai soutenu l'existence politique du pape.* Tandis qu'en faisant la paix avec Naples, malgré des *directeurs républicains*, j'ai ôté au pape le seul appui qu'il pût avoir, pour soutenir son existence politique : tandis que j'ai proposé aux *directeurs républicains*, qui ne l'ont point voulu, de dépouiller le pape de sa puissance temporelle, pour la transférer à une puissance (espagnole) qui eût été un contre-poids pour la maison d'Autriche; qui eût anéanti ses prétentions à la qualité d'empereur et roi des romains; qualité qui sera réalisée de fait avant peu dans cette maison, après avoir coûté beaucoup de sang aux

français : le tout par les mesures pleines de sagesse et de prévoyance, qu'ont prises en Italie nos *directeurs républicains.*

6°. *Que je voulois faire des royaumes de toutes nos conquêtes, et sur-tout créer un nouveau royaume de Lombardie.* Tandis qu'au contraire je proposois à nos *directeurs républicains*, qui ne l'ont pas voulu, de mettre à profit nos conquêtes, pour aggrandir la république ; pour convertir en république une grande contrée du Nouveau-Monde, qui est, qui languit sous la dénomination d'un roi : tandis que ce sont nos *directeurs républicains*, qui ont monarchisé une *république* qui étoit une de nos *conquêtes*, en livrant Venise à l'empereur.

7°. *Que j'ai voulu sacrifier la Hollande.* Tandis que ce sont nos *directeurs républicains* et pleins de *loyauté*, qui ont voulu la dépouiller : tandis que

ce sont eux qui ont entretenu l'anarchie par systême : tandis que ce sont eux qui se piquent de ne reconnoître aucun droit que celui du plus fort : tandis qu'il est certain, ainsi que le fait le prouvera, que le projet de ces *directeurs républicains* et pleins de *loyauté*, est de partager avec l'Angleterre, avec cette Angleterre qui est un *royaume*, avec cette Angleterre dont ils ont juré l'extermination, les possessions de la *république* batave.

8°. *Que je me suis opposé à ce qu'on défendît Kehl aussi long-tems qu'on pouvoit le faire.* Tandis que le *directoire républicain* a entre ses mains les ordres mille fois répétés donnés par moi de défendre Kelh jusqu'à la dernière extrêmité : tandis que ce seroit à lui-même, formant majorité, qu'on devroit imputer le crime, si Kehl n'eût pas été défendu comme on avoit droit de s'y attendre.

9°. *Que je n'ai voulu ordonner le dernier passage du Rhin, qu'après avoir eu connoissance du traité de Léoben.* Tandis que le Rhin a été passé le jour même du traité de Léoben (qui est à trois cents lieues de Paris) par l'armée de Sambre et Meuse, et deux jours après, par l'armée de Rhin et Moselle : tandis que tout Paris savoit le passage du Rhin, deux jours avant qu'on pût y avoir aucune nouvelle du traité de Léoben : tandis que nos *directeurs républicains* s'accusent eux-mêmes du double crime, 1°. D'avoir, eux, qui étoient en majorité, négligé de donner l'ordre de passer le Rhin, lorsque la chose étoit possible, suivant eux, et nécessaire ; 2°. De l'avoir ordonné, lorsqu'il ne pouvoit plus servir qu'à faire massacrer les défenseurs de la patrie, qu'à violer le droit des gens, qu'à rallumer la guerre au moment où l'on venoit de la terminer.

10°. *Que pour déconsidérer la répu-*

blique au dehors, j'ai proposé de n
point envoyer d'ambassadeurs dans
les cours étrangères. Tandis que n
directeurs républicains savent q
c'étoit, au contraire, afin que la répu
blique ne perdît point sa considératio
au dehors: tandis que ce sont eux q
par leur conduite puérilement hautai
envers les envoyés étrangers, expose
les nôtres à des represailles humilia
tes, et la république au danger perp
tuel, ou d'être avilie, ou de recom
mencer la guerre, et que maint exe
ples ont déja justifié mon systême à c
égard.

Maintenant, je le demande; un p
reil acte d'accusation ne mérite-t
pas qu'on crache au visage de ce
qui l'ont fait, qu'on les fustige sur to
tes les places et dans tous les carr
fours; qu'on leur affiche sur le d
et sur l'estomach, les mots IMPOS-

TEURS, BRIGANDS, ASSASSINS; qu'on les envoie jouir de l'immortalité qu'ils ont méritée, au Panthéon de Marat? L'impunité de ces monstres n'est-elle pas une preuve irréfragable que la France est sous le joug ?

Le systême du directoire n'est pas équivoque pour quiconque a observé sa marche avec quelque attention. C'est de fonder la puissance nationale, moins sur la grandeur réelle de la république, que sur l'affoiblissement et la destruction de ses voisins, de les combattre les uns par les autres; de les traiter comme amis, aussi long-tems qu'on a besoin de les paralyser ou d'en extraire des secours; et lorsque le tems est venu de les écraser; des génies si féconds ont bientôt inventé des prétextes pour réaliser à leur égard la fable du loup et de l'agneau. On peut voir sa conduite envers les petits cantons de la

Suisse. Ce n'étoit plus l'olygarchie bernoise, ce n'étoient plus ceux contre lesquels il s'élevoit un si grand nombre de griefs; c'est-à-dire, ceux qui avoient trente millions en réserve et un magnifique arsenal; c'étoient les propres enfans de Guillaume Tell, démocrates, pauvres, sans rapport presque avec leurs voisins. N'importe, on veut révolutionner; en conséquence la liberté qui les rend heureux depuis cinq cents ans, cette liberté qui faisoit autrefois l'envie des français, n'est pas celle qu'il leur faut; c'est la constitution qu'on leur présente, ou la mort: ils ne veulent pas de cette constitution qu'ils trouvent moins démocratique que la leur; on les tue; car il est clair qu'il n'y a que l'intrigue et le fanatisme qui puissent les détourner de recevoir ce gage de leur nouvelle félicité. Les tuer est le plus sûr moyen, pour qu'ils cessent de croire aux intrigans

et aux prêtres. Cependant, cette poignée d'hommes simples, qui depuis trois cents ans ignore les combats, ose résister; leur sang républicain est mêlé à celui des républicains français, non pour défendre en commun les droits sacrés des peuples, mais pour s'égorger les uns les autres.

O guerre impie! dans laquelle il semble que le directoire ait eu pour objet de savoir combien il pouvoit immoler, à son caprice, de victimes choisies parmi les hommes libres les plus pauvres et les plus vertueux; d'égorger la liberté dans son propre berceau, de punir les rochers helvétiques pour lui avoir donné le jour. Dignes émules de Guesler, les triumvirs, ont voulu aussi exterminer la race de Guillaume Tell; la mort du tyran a été vengée par eux; les chefs des familles démocratiques lui ont été offerts

en expiation ; ils sont morts en défen
dant l'entrée de leur petit territoire e
la violation de leurs foyers ; leurs trou
peaux effrayés ont ſui dans le désert ; le
glaciers ont retenti du cri des orphelin
que la faim dévore , et les sources d
Rhin , du Rhône et de l'Adda , on
porté à toutes les mers , les larmes de
veuves désolées.

Heureusement je ne puis être soup
çonné d'avoir pris part à ces actes désho
norans ; si j'avois été au directoire , c
seroit moi qu'un jour on en auroit accu
sé. Puissent les suites politiques de ces
événemens , n'être jamais fatales à l
France ! autrefois , pendant la guerr
avec les puissances étrangères , on dé
garnissoit sans crainte la frontière de l
Suisse , depuis Huningue jusqu'à Genè
ve , parce qu'on étoit sûr de la fidélité e
de la neutralité des cantons. Mainte
nant il faudra toujours avoir quarante
mille

mille hommes, soit pour occuper la Suisse elle-même, soit pour garder les départemens voisins qni sont dépourvus de places fortes.

C'est à force de travail, de vertus, que les cantons démocratiques de la Suisse parvenoient à se maintenir. Il est impossible que ces pays pauvres entretiennent long-tems une armée étrangère, et les frais d'une administration moins populaire et plus dispendieuse que l'ancienne. J'ai déja observé qu'il ne pouvoit y avoir de stabilité dans un état, quelle que soit sa constitution, que quand il y a équilibre entre le déploiement des forces et la reproduction des moyens. L'équilibre est évidemment rompu pour la Suisse. Il l'est également dans la république cisalpine, à Gênes et à Rome. Tous ces pays consomment beaucoup au de-là de ce qui leur est annuellement départi par la nature.

Ainsi, lorsque les capitaux sur lesquels ces gouvernemens subsistent seront épuisés, il y aura de nouveaux bouleversemens. Qu'elle en sera l'issue? Je n'en sais rien; je désire que ce ne soit pas le nouveau sujet d'une guerre d'extermination pour la république française.

La France elle-même, si l'on ne parvient pas à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, éprouvera infailliblement de nouvelles secousses. Mais ici ce n'est pas la nature qui refuse les moyens, elle les prodigue; ce ne pourra être que la faute de l'administration. Si la France eût fait une paix générale au lieu du 18 fructidor, sa prospérité surpasseroit aujourd'hui celle des peuples les plus heureux dont l'histoire ait fait mention. Et la France touche à sa ruine, si l'on ne se hâte pas d'ouvrir les yeux sur la situation des

finances, si l'on ne jette pas enfin les bases d'un systême d'économie politique.

Au dedans, même plan de conduite de la part du directoire qu'au dehors. Il se considère à l'égard des citoyens, sous le même aspect qu'il considère la république à l'égard des autres puissances. Il voit en eux autant d'ennemis sur l'affoiblissement et la division desquels il doit fonder son autorité. Au lieu de travailler dès le premier moment de sa création, à réunir les cœurs, à les rallier à l'acte constitutionnel ; au lieu de verser du baume dans les plaies qui furent la suite d'une longue et sanglante révolution, on irrite de nouveau les passions, on remet à l'ordre du jour des dénominations odieuses, on porte au sein du corps législatif le flambeau de la discorde : les expressions les plus virulentes

sont prodiguées dans des messages, dans des harangues étrangères aux affaires de l'intérieur, dans les discours familiers ; on séduit les armées, on les enflamme, on les fait délibérer, on répand par les journaux le fiel le plus amer; on s'entoure des plus vils instrumens, d'hommes auxquels on n'auroit pas voulu confier le plus léger de ses intérêts personnels ; on conclut la journée immortelle ; un crêpe funèbre est étendu sur les droits de l'homme, et la constitution est poignardée.

Le projet de mutiler la représentation nationale fut formé dès le tems des élections de l'an 5. Ce fut Rewbell qui le conçut, les autres ont acquiescé à ce projet, quand on leur en a montré les détails, et qu'on leur en a assuré le succès.

La résolution une fois arrêtée, ils

s'étudièrent à chercher des prétextes, pour justifier l'opération qu'ils *méditoient dans leur sagesse*, et les meneurs du conseil des cinq-cents ne leur en fournirent que trop. Faveur accordée aux ennemis de la révolution, deni de justice pour les patriotes, quelque purs qu'ils fussent, avilissement de tout ce qui tient au pouvoir exécutif, entraves par-tout, reproches injustés, interprétations absurdes de toutes les démarches du directoire, rapports mensongers sur les finances, injures, menaces, refus de tout moyen d'agir; voilà ce qu'ont à se reprocher les meneurs du conseil. Mais combien étoient-ils ces meneurs ? Pas quinze. Il s'agissoit de les exclure des commissions, et c'étoit le parti qu'avoient enfin pris les hommes sages et éclairés. On commençoit même à exécuter ce projet; le directoire trembloit qu'on ne parvînt à un arrangement qui auroit tranquillisé les citoyens; car alors

il auroit peut-être manqué de prétextes ou de moyens pour l'exécution de ses grands desseins.

Le crime triompha, et, comme dans toutes les révolutions, chacun des conjurés fit comprendre dans la proscription ses ennemis personnels, sans résistance de la part de ses complices. Ainsi l'on vit à Rome, Octave, Antoine et Lépide, s'abandonner réciproquement leurs meilleurs amis.

Si la terreur n'eût pas *médusé* les représentans du peuple, si l'appareil de la guerre ne les eût pas entourés, ou plutôt, si les rôles n'eussent pas été distribués d'avance, on eût refusé de délibérer jusqu'à ce que la liberté eût été rendue au corps législatif. Mais en supposant même que l'effroi eût pu contraindre à délibérer ceux qui ne le vouloient pas, il suffisoit qu'ils obser-

vassent qu'on devoit provisoirement se borner à l'arrestation des prévenus; puisque l'arrestation produisoit quant à la sûreté publique, le même effet que le jugement; jugement qui n'appartenoit point au corps législatif, et que le rapporteur déclaroit lui même ne pouvoir motiver. Qui eût pu empêcher qu'on adoptât cette proposition si l'on avoit eu des preuves en main; si l'on n'avoit pas été réduit à dire comme Bailleul, qu'*on ne cherche pas à prouver la lumière;* qu'on croiroit avoir mal saisi les intentions du corps législatif, si l'on *se présentoit pour apporter des preuves, pour fournir des justifications.*

On a parlé à cette occasion du *jury constitutionnaire* de Sieyes, comme d'un moyen qui eût pu prévenir l'événement de fructidor: idée creuse; le jury constitutionnaire auroit été déporté, aussi bien que les représentans et les mem-

bres du directoire. Je ne connois point de pacte social qui puisse résister aux coups de canon ; point d'ouvrage assez solide pour rester entier, lorsque ceux qui en sont constitués les gardiens, sont assez sacrilèges pour vouloir le briser eux-mêmes.

Mais si le peuple français ayant un jour rompu ses fers, si les représentans ayant secoué la douloureuse oppression sous laquelle ils gémissent, les sauveurs et les complices de leurs forfaits étoient traduits en jugement pour l'immortelle journée, qu'auroient-ils à se plaindre, quand on leur diroit : » On vous amène devant ce tribunal pour avoir médité dans votre sagesse et exécuté dans votre amour pour la constitution, la dissolution du corps législatif et des actes de tyrannie dignes des Louis XI, des Christiern et des Cromwel. On usera pour vous de la même mesure et des mêmes

poids dont vous avez usé pour les autres. Ainsi d'abord vous êtes condamnés. Maintenant parlez : c'est une faveur qu'on vous accorde; car vous n'avez pas permis que les autres parlassent, même après leur proscription. « Quelles preuves, diroient-ils, y a-t-il contre nous ? » — *On ne cherche point à prouver la lumière ;* — mais pourquoi ne pas donner au peuple qui veut être éclairé, la démonstration de nos délits? — *Nous ne sommes point ici pour apporter des preuves pour fournir des justifications,* — mais nous réclamons l'observation des loix constitutionnelles ; — *bannissons ces absurdes théories de prétendus principes, ces invocations stupides de la constitution ;* — nous allons donc être mis à mort ? — Non ; nous sommes remplis d'humanité : vous ne serez pas mis à mort, parce que nous ne tenons qu'une très-petite partie d'entre vous, que nous ne voulons pas nous ensanglan-

ter pour si peu, et que d'ailleurs nous ne savons pas comment cela prendroit dans le public. C'est un coup d'essai. Point de sang; des larmes en abondance nous suffisent pour cette fois; nous avons senti que c'étoit un grand moyen pour réussir dans cette tentative. Vous serez donc seulement déportés, et vos familles ruinées; parce qu'il est de toute justice que les enfans à la mamelle soient punis pour leurs pères. Si même vos coopérateurs en contre-révolution, que nous ne tenons pas, veulent avoir la bonté de se rendre à Rochefort pour être embarqués, on rendra les biens à leurs parens, jusqu'à ce que les besoins de l'état obligent à en prononcer la confiscation définitive. Nous avions d'abord eu le projet de vous envoyer à Madagascar; mais comme on dit que les Madécasses ne mangent plus les hommes, nous vous envoyons à la Guyane: on vous donnera des ins-

trumens aratoires ; vous serez très-heureux. Vous voyez combien nous sommes doux ; mais les mœurs sont trop amollies dans cette république ; nous ferons mieux quand nous aurons remonté l'opinion, ce que nous espérons en dominant les élections prochaines, ainsi que cela doit se faire dans tout pays libre. Au surplus, vous remarquerez que dans votre acte d'accusation, où les plus beaux articles sont entièrement de notre invention, vous n'êtes pas tous nommés. Cette formalité a paru inutile aux *directeurs républicains*, parce que ce ne sont pas vos noms, mais vos personnes que l'on condamne. Nous ferions guillotiner le plus petit officier de police qui feroit une pareille rapsodie : ce dégré de perfection ne convient qu'aux autorités suprêmes, et il a été inventé pour cette nouvelle session du tribunal révolutionnaire, qui a eu l'indulgence de vous faire compa-

roître devant lui. Remerciez-nous de ce discours éloqunt, dont l'à-propos est aussi juste que celui de la harangue de votre grand-maître Réveillère à l'ambassadeur cisalpin, lors de sa réception ; et partez. »

Peut-être y avoit-il quelques représentans coupables ; peut-être y en avoit-il de véritablement royalistes. Pourquoi ne les avoir pas mis en prévention, et fait juger suivant les formes constitutionnelles? c'eût été un grand exemple. Mais dans un vaste plan de conjuration, qui est au moment de s'exécuter, on ne peut suivre les formes légales sans un grand danger : voilà pourquoi le directoire a donné aux manœuvres sourdes et impuissantes de quelques individus, la couleur d'une conspiration, dont les fils aboutissoient à toutes les parties de la républiqne. C'étoit le lendemain matin qu'on de-

voit l'égorger ; le lendemain la république n'existoit plus ; c'étoit le génie de la liberté qui avoit inspiré de voler aux armes pour une défense nécessaire. Les avant-postes du palais directorial avoient déja été forcées , quoique le directoire méditât depuis long-tems cette immortelle journée *danssa sagesse* , que ses arrêtés fussent faits d'avance et ses proclamations imprimées.

On vouloit se défaire de deux cents membres des conseils ; comment y seroit-on parvenu sans une opération qui commençât par les soustraire du corps législatif? La supposition d'un vaste plan de conjuration étoit donc indispensable au succès du projet que le directoire méditoit *dans sa sagesse ;* et peut-on le blâmer pour avoir fait ce qui étoit indispenssble ?

Il étoit également indispensable ,

qu'après l'exécution de son projet, il le justifiât aux yeux du public ; et que la vérité des faits étant contre lui, il employât le mensonge. Comment peut-on l'accuser pour cela ? quand le mensonge est nécessaire, n'est-il pas excusable ? Ne seroit-ce pas être *stupide* que de s'en faire scrupule ?

Enfin, un premier crime étoit devenu nécessaire pour sauver la chose publique : rien de plus évident ; *on ne prouve pas la lumière*. Un second crime étoit nécessaire pour justifier le premier, un troisième pour justifier le second ; la série, l'accumulation de tous les crimes étoient devenues indispensables pour couvrir ces premières horreurs : ainsi ces horreurs ne sont pas des horreurs ; ces crimes ne sont pas des crimes ; ce sont les vertus du directoire qui n'est pas *stupide*.

J'honore suivant leur mérite des personnages si pleins de vertus : je voudrois seulement qu'on me dise comment, à leur place, auroient pu s'y prendre trois sacripans, qui auroient voulu se rendre maîtres de la république, et faire exécuter leurs listes de proscription ; je voudrois qu'on me dise, en quoi la conduite de ces bandits auroit différé de celle des vertueux directeurs ; je voudrois qu'on me dise, s'ils n'eussent pas fait le même usage que ceux-ci, des mots de *république*, *royalisme*, *liberté*, *loyauté*. s'ils n'eussent pas associé les mêmes individus à leurs nobles travaux ; s'ils n'eussent pas justifié leurs actes atroces par des calomnies plus atroces encore, et prouvé les délits de leurs victimes, en disant qu'on ne prouve pas la lumière.

Mandrin se vantoit aussi de son humanité. Quand il avoit fait un 18 fructi-

dor au coin d'un bois, quand il avoit détroussé des passans au bord d'un chemin, il ne les tuoit pas toujours, et sur-tout il ne les calomnioit pas, après les avoir dévalisés. Il étoit, au surplus, dans les grands principes de *l'honnête Bailleul*; il auroit au besoin, avec l'aide d'une commission spéciale, composée de l'élite de ses gens, fourni des preuves *lumineuses*, que les passans n'étoient venus là que pour lui couper la gorge, et que ses avant-postes étoient déjà forcés. Retiré dans sa caverne avec ses compagnons-sauveurs, pour partager le butin de la *journée immortelle*, il vouloit que la répartition s'en fît avec une loyauté vraiment triumvirale; et s'il eût vécu dans ces derniers tems, il est douteux que les *directeurs republicains* lui eussent préféré Augereau, pour l'exécution du projet qu'ils avoient *médité dans leur sagesse*. Mais ces directeurs vertueux et républicains, savent que le

grand Mandrin finit, quoiqu'un peu tard, par recevoir le juste prix de ses hauts faits. . . .

A la bonne heure, me dira-t-on; vous démontrez que les 18 et 19 fructidor furent de grands forfaits politiques: mais dites-nous ce qu'il eût fallu faire dans la circonstance critique où l'on étoit: dites-nous ce qu'il faut faire quand il est visible qu'une partie du corps législatif veut opérer la contre-révolution, et que cette partie du corps législatif est tellement influente, qu'elle vient à bout d'enlever toutes les résolutions, et de paralyser toutes les mesures salutaires.

Je réponds d'abord qu'on pouvoit éviter cet état de crise, par plus de ménagement et de déférence envers les membres du corps législatif, en faisant des messages moins durs, moins

impérieux; en révoquant quelques commissaires du pouvoir exécutif, contre l'immoralité desquels ces représentans apportoient de nombreux témoignages; en montrant enfin un désir plus sincère de faire la paix avec les puissances étrangères : car c'étoit là le principal sujet de la défiance. On craignoit qu'en accordant au directoire trop de latitude, et sur-tout des moyens de finances, il ne s'en servît pour prolonger la guerre, plutôt que pour la terminer promptement. Il est certain que, par ces procédés, on auroit ramené le plus grand nombre des représentans aigris, et que les autres auroient bientôt rougi du rôle honteux qu'ils auroient joué.

Je réponds secondement, qu'ayant manqué, par hauteur et par imprudence, ce premier moyen qui étoit le meilleur, il falloit alors, la mésintel-

ligence étant enfin devenue telle que chacun sentoit le danger qu'il alloit individuellement courir, s'occuper promptement de moyens réconciliatoires. Le corps législatif en avoit déja senti la nécessité; il avoit pris le parti de renouveller ses commissions, ses bureaux, et d'en écarter ceux qui avoient abusé de sa confiance : les représentans les plus connus par leur caractère et par leurs talens, avoient résolu de s'élever contre toutes ces motions incidentes qui jetoient le trouble au conseil des cinq - cents, pour l'attacher constamment à des questions majeures, principalement à la restauration des finances : et c'est ici surtout qu'est le grand reproche à faire au directoire exécutif : la moindre démarche de sa part à ce moment, ramenoit à lui la masse des représentans du peuple : mais loin d'aller au devant de ces moyens de réunion, et de les rechercher, le directoire trembloit qu'elle ne s'opérât ;

il travailloit avec une activité incroyable à augmenter chaque jour les sujets de mécontentement et d'alarmes; il ne vouloit pas avoir fait inutilement ses combinaisons profondes : il vouloit enfin l'exécution du grand projet qu'il méditoit depuis si long-tems *dans sa sagesse.*

Je rêponds troisièmement, que le mal étant arrivé à son dernier période, il falloit faire un 20 juin, au lieu de faire un 31 mai : il falloit que les représentans patriotes rédigeassent une adresse au peuple français, dans laquelle ils auroient démontré avec énergie, les atteintes qu'on ne cessoit de porter à la constitution, et fait voir qu'une partie des conseils étoit évidemment décidée à la renverser. Il falloit qu'ils sommassent en même tems le directoire, qui avoit juré comme eux le maintien de cette constitution, de leur four-

nir un asyle contre la tyrannie de ces ennemis déclarés de la république, de les y protéger par la force, et de veiller à leur sûreté personnelle, en leur qualité de représentans du peuple. Cet acte eût été adopté incontestablement par la grande majorité des conseils, par tous ceux au moins que le directoire a jugés dignes d'y rester le 18 fructidor. Dès-lors il n'y avoit plus dissolution du corps législatif : ce n'étoit plus le directoire qui opéroit, qui écartoit de son autorité privée par le canon et les baïonettes, ceux qui lui déplaisoient, qui faisoit délibérer les autres par la terreur, et les érigeoit en tribunal révolutionnaire. C'étoit au contraire la majorité des représentans, qui avoit cherché contre la violence de la minorité, un refuge sous la protection de la force armée, pour la liberté de ses délibérations. Le public eût donc vu d'une part cette majorité sage,

et le directoire réuni à elle d'intention et de sentiment ; de l'autre, une minorité pitoyable mise à nud ; une minorité à laquelle on imputoit déja l'agitation qui regnoit depuis la nouvelle session. Qu'eût fait cette minorité ? Elle eût été abandonnée sur-le-champ de tout le monde; ses membres se seroient honteusement dipersés, et n'auroient point reparu ; chaque citoyen eût applaudi à cette mesure constitutionnelle : l'opinion publique se fût ralliée librement et sans terreur au corps législatif et au directoire ; et si parmi les démissionnaires de fait, il s'en fût trouvé de chargés de délits positifs, on les auroit fait juger constitutionnellement par la haute cour nationale, où ils eussent été condamnés, aux applaudissemens universels, parce que le bandeau eût alors été enlevé de dessus tous les yeux.

Voilà ce qu'on eût fait, si c'eût été véritablement la patrie qu'on eût voulu sauver ; si l'ambition, la jalousie, la vengeance, n'eussent pas été les ressorts cachés qui faisoient tout mouvoir. Alors il n'y avoit pas besoin de faire faire des adresses par l'armée d'Italie ; il n'y avoit pas besoin de faire cerner Paris par l'armée de Sambre et Meuse ; il n'y avoit pas besoin d'ôter le commandement de la dix-septième division militaire, au brave Hatry, pour la mettre entre les mains d'un brigand. Quand on n'a que des vues droites, on n'a besoin que d'instrumens purs. Quand une constitution est bonne, c'est en elle-même qu'on doit chercher les moyens de la sauver ; et c'est lui faire son procès que de prétendre ne pouvoir la dérober à ses ennemis, qu'en la faisant fuire par le sentier de la tyrannie, et passer sur la planche de l'iniquité. Mais cette marche simple et constitutionnelle ne pouvoit convenir

au directoire exécutif, parce qu'il n'établissoit point par-là sa dictature, parce qu'il n'auroit pu frapper tous ceux qui étoient portés sur sa liste de proscription, parce qu'on auroit vû beaucoup de ces prétendus contre-révolutionnaires, pressés entre le oui et le non, s'éveiller tout-à-coup, reconnoître l'abîme où les entraînoit leur haîne aveugle contre les gouvernans, abjurer leurs petites passions, se prononcer enfin énergiquement avec les patriotes. Peut-être qu'un trait de lumière eût frappé tous les yeux, que la discorde éteignant son flambeau, on eût vu un grand jour de réconciliation, au lieu d'un grand jour de deuil, et le plus beau triomphe de la constitution, au lieu de son anéantissement.

Mais enfin, pourra-t-on dire encore, si c'étoit la majorité des représentans qui voulût la contre-révolution, ceux qui, en suivant ce que vous

venez

venez de dire, se sépareroient des conseils, se trouvant en minorité, ne seroient plus qu'une faction aux yeux du public.

Je réponds d'abord qu'en supposant ce cas possible, ce n'étoit pas du moins celui de ſructidor, puisque l'épuration faite par le directoire n'a produit que l'exclusion d'environ deux cents membres. La très-grande majorité étoit donc, suivant lui-même, dans le sens de la constitution ; on pouvoit donc sauver la constitution par elle-même. Mais, afin de répondre à tout, je suppose qu'en effet la majorité du corps législatif veuille faire la contre-révolution. Eh bien ! je dis qu'alors, non-seulement il est permis de s'insurger, mais qu'on doit le faire. Croit-on que je serois d'avis d'exécuter un acte du corps législatif qui proclameroit la royauté, ou la constitution de 93, ou

la mise hors la loi des membres du directoire ? Non certainement. Mais toute insurrection assujettit ceux qui la font, sur-tout quand c'est l'une des autorités, à deux devoirs dont l'omission les rend coupables de tyrannie et de haute-trahison ; le premier est de montrer au peuple que l'insurrection étoit indispensable pour sauver la constitution, et que l'anéantissement de cette loi n'avoit pu être prévenu d'aucune autre manière ; le second est de prouver que chacun de ceux que le mouvement révolutionnaire a frappés, étoit véritablement et individuellement coupable. Or, ce sont ces deux choses que le directoire n'a point faites, et la loi du 19 fructidor n'est autre chose elle-même qu'une mise hors la loi non-motivée, contre une partie de la représentation nationale, et des premiers magistrats de la république.

Premièrement, le directoire pouvoit sauver la constitution par elle-même, comme je l'ai fait voir ci-dessus : et il s'en falloit bien, comme je l'ai prouvé, qu'il eût épuisé ou seulement reche – ché les moyens de prévenir le coup dont on vouloit la frapper.

Secondement, il n'a nullement prouvé que chacun des membres enveloppés dans la proscription fût coupable. Il n'a précisé, ni articulé aucun délit contre la plupart d'entre eux : leurs noms n'ont été prononcés que dans le jugement qui décide leur condamnation, et qui n'est autre chose, comme je viens de le dire, qu'une mise hors la loi. Après six mois de travail, le rapporteur de la commission vient dire au conseil, « qu'il n'a pas de preuves à donner, que les pièces sont chez les ministres, qu'on ne cherche pas à prouver la lumière. » Mais en supposant qu'il

fût clair comme la lumière qu'on vouloit opérer la contre-révolution, il n'étoit pas clair comme la lumière que tel ou tel individu étoit un des conjurés; et la preuve est, que le corps législatif a excepté de la liste plusieurs de ses membres; il a donc formellement reconnu, ou que le directoire etoit lui-même coupable de faux, ou que du moins il étoit dans l'erreur. Or, qui a dit que le conseil n'en eût pas excepté un plus grand nombre, si chacun eût osé parler; si l'on n'eût pas été entouré de l'appareil militaire; si l'on eût opiné au scrutin sur chaque prévenu en particulier?

De deux choses l'une: ou il y avoit des preuves contre chacun des accusés, ou il n'y en avoit pas: je ne parle pas même de preuves juridiques, mais de preuves morales, capables de convaincre tout homme de bon sens et de bon-

ne foi : s'il n'y en avoit pas, le directoire est coupable d'attentat contre la représentation nationale : s'il y en avoit, il commet encore, en les supprimant, un crime de haute-trahison ; car non-seulement il déflore brutalement la constitution, il la souille de ses mains impures, il en détruit les formes sacrées qui la rendoient céleste aux yeux du peuple ; mais par l'affreux exemple qu'il donne de condamner en masse et sans motiver, il fournit encore des armes trempées, à tous ceux qui dans des circonstances critiques, et qu'eux-mêmes auront pu amener, voudront profiter du mouvement pour proscrire leurs ennemis personnels. L'immortelle journée de fructidor, est le type de toutes les journées de désastre et d'horreur qui auront lieu dans la suite : c'est par elle que se justifieront les brigands de tous les siècles, qui déchireront les entrailles de leur patrie : elle sera certai-

nement immortelle dans les fastes du crime.

Le directoire seroit donc coupable de haute-trahison, quand même il auroit des preuves réelles contre chacun de ceux qu'il a fait proscrire. *C'est* bien pis lorsqu'il n'en a point; c'est bien pis encore lorsque celles qui existent disculpent les accusés, et se tournent absolument contre lui; lorsque dans ses assertions, on lui démontre, comme je l'ai fait, qu'il est sans cesse en contradiction avec lui-même, et que si ces assertions étoient vraies, ce seroit lui, directoire, qui demeureroit chargé de tous les délits qu'il impute aux autres. Et de bonne foi, croit-on que si ledirectoire eût eu des preuves, il ne les eût pas produites? il a donné tout ce qu'il en avoit; et il n'a parlé de pièces déposées chez les ministres, que pour faire supposer qu'il pourroit en

fournir d'autres : lorsqu'au contraire, par l'astuce qu'il met dans la déduction des faits qu'il rapporte, et en supprimer ce qui pourroit peut-être les expliquer ou les atténuer, il fait voir qu'il n'a négligé aucun des moyens qui pouvoient faire illusion, et lui être favorables. J'ai assez long-tems observé sa marche insidieuse, obreptice et machiavélique, pour craindre de me hasarder, en disant que le directoire n'a absolument d'autres preuves que celles qu'il a publiées, et que tout ce qu'il a réservé ou déposé chez les ministres, ne pourroit qu'affoiblir ou démentir tous les faits qu'il avance.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire ? Je n'hésite pas à le dire (et ce n'est pas pour moi que je parle) : la liberté avec laquelle je m'exprime sur les triumvirs, prouve bien que je ne veux ni de leur indulgence, ni m'exposer de nouveau

à leurs fureurs) c'est de rappeler les proscrits. Si leur rentrée ne s'opère point en vertu d'une loi rendue par un mouvement généreux, elle pourra être signalée un jour par de fâcheux évé-nemens. Il est impossible que le cœur de beaucoup d'hommes estimables, aux-quels on a arraché par la terreur cet acte de tyrannie et de honte, ne soit rongé par les remords, qu'ils ne protes-tent aussi-tôt qu'ils le pourront contre la violence qui le leur a fait partager. Il est impossible que la nation qui finit toujours par être juste, n'en demande pas compte enfin à ses auteurs. Je ne dis pas, et je suis loin de penser que ces proscrits doivent reprendre leurs places au corps législatif; ce seroit vou-loir de nouveaux malheurs. Mais je dis que chacun doit rentrer dans ses foyers, comme simple citoyen, sous la sauve-garde des loix. L'opinion publi-que a jugé chacun d'eux en particulier :

elle a distingué les vrais coupables, s'il en est, des dix-neuf vingtièmes au moins, dont l'âme est pure et ardemment républicaine. Ceux qui sont coupables, seront sans crédit, trop heureux qu'on veuille bien les oublier dans leur turpitude; ceux qui sont sans reproches, ne voudront pas en mériter, en essayant de ſaire valoir des droits qui subsistent encore, parce que c'est la tyrannie qui en suspend l'exercice; mais qui, si les représentans rentroient, seroient prescrits par-là même, qu'en les reprenant, ils pourroient devenir l'occasion de nouveaux troubles. Quand la masse entière du peuple a vu les siens couverts d'un voile funèbre, ses représentans pourroient-ils se plaindre de l'atteinte portée aux leurs? Je sais les grandes phrases qu'on peut faire pour prouver qu'on ne sauroit se relâcher d'aucune prétention; on ne manque jamais de bons argumens quand

on veut satisfaire son ambition ou sa vengeance ; mais je sais qu'on en trouve de meilleurs encore , pour en faire le sacrifice, lorsque ce sacrifice est indispensable au repos de son pays. Les victoires qu'on remporte sur son amour-propre sont les plus belles ; elles le satisfont d'une autre manière plus touchante et plus durable.

Tant que le corps législatif ne prendra pas cette mesure , il prouvera qu'il est sous l'oppression ; ou que les nouveaux membres qui ont les places de ceux qu'a exclus le 19 fructidor, craignent que ceux-ci ne viennent les réclamer, petitesse qu'on ne peut supposer dans les représentans d'un grand peuple.

La constitution fut outragée ; on ne peut point faire qu'elle ne l'ait pas été : on ne peut pas faire qu'un crime commis n'ait pas été commis ; mais il ne faut

pas demeurer en crime permanent ; il ne faut pas que ce soit un héritage qui passe d'une génération législative à l'autre, d'une session à la suivante.

Il y avoit bien, en effet, dans les conseils, deux cents membres ennemis des directeurs, mais non pas de la république. Les tyrans ont affecté de confondre la haîne qu'on leur portoit individuellement, avec la haîne de la liberté. Ainsi parloit Robespierre ; ses ennemis persnnels étoient toujours les ennemis du peuple, et la convention nationale n'étoit qu'un amas de conjurés. Mais c'est précisément parce qu'on aime la liberté qu'on déteste les tyrans. Beaucoup, sans doute, des représentans ont eu les plus grands torts de ne pas sacrifier leurs animosités particulières ; ils n'ont pas apperçu le péril où ils mettoient la chose publique, et où ils s'engageoient eux-mêmes par leur imprudence.

J'ai fait beaucoup d'efforts pour ramener ceux que je voyois, et ce n'étoit aucun des meneurs, aucun de ceux dont le système liberticide me paroissoit formé ; mais des représentans éclairés, courageux, républicains, malheureusement exaspérés. D'autres ont essayé de venir chez moi, et ma porte étoit ouverte à tous les représentans du peuple indistinctement ; mais il en étoit que mon accueil glacial avoit bientôt écartés. Deux de ces derniers me parlèrent d'une manière détournée, et un troisième formellement, de mettre hors la loi les triumvirs. Il me demanda l'effet que cela produiroit. L'effet que cela produira, lui dis-je, est de nous rendre tous à notre qualité de simples citoyens, et au devoir de nous insurger contre vous. Dès l'instant que vous prononcez la mise hors la loi d'un individu quelconque, vous avez anéanti la constitution, vous n'êtes plus repré-

présentans du peuple, vous êtes des tyrans, vous êtes vous-mêmes hors la loi. Une nouvelle révolution, la guerre civile, votre mort certaine; voilà l'effet que cela produira. Ce député, comme on l'imagine bien, n'est plus revenu chez moi.

Pendant ce tems, les *généreux directeurs méditoient dans leur sagesse* comment ils m'égorgeroient; ils se préparoient à cet acte plein d'équité et de loyauté, par les calomnies dont ils faisoient remplir les journaux; ils s'occupoient de pouvoir le justifier ensuite par tout ce qu'on peut avancer de mensonges palpables et de noirceurs grossièrement absurdes.

Cependant l'instant de la crise approchoit; j'aurois pu, en me jettant, soit dans l'une, soit dans l'autre des factions, mettre des chances de mon côté.

J'ai préféré m'exposer à une perte presque certaine par leur choc, et je ne saurois me repentir de ce que j'ai fait.

Lorsque les triumvirs firent cerner Paris avec une colonne de l'armée de Sambre et Meuse, Hoche vint me voir. J'avois sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine, du tems de Robespierre, je l'avois fait mettre en liberté, immédiatement après le 9 thermidor, et j'avois fait réunir les trois armées de l'Ouest en une seule, pour lui en donner le commandement, parce que je ne voyois que lui qui pût terminer la guerre de la Vendée et des chouans. Il savoit cela, et il paroissoit se reprocher son injustice envers moi, et sa foiblesse pour le parti dans lequel il se laissoit entraîner. Il me donna à entendre qu'il y étoit retenu comme malgré lui par des femmes; il est certain qu'elles ont joué un rôle très-actif dans la révo-

lution de fructidor. Je reprochai à Hoche cette marche de troupes qui n'avoit été approuvée en aucune manière par le directoire. — « Mais, me dit-il, je ne puis pas faire l'expédition d'Irlande sans troupes. » — « Vous savez, lui dis-je, général, qu'il y a encore 43 mille hommes sur les côtes, et que signifie cette quantité de troupes à cheval que vous emmenez avec vous ? » — « Ce sont, me dit-il, des régimens que j'ai formés moi-même, et qui me sont extrêmement attachés. » — C'étoit un homme à grands moyens que Hoche, et qui ne pouvoit manquer d'être très-dangereux en prenant un parti quelconque dans les affaires politiques. Je crois que sa haîne ancienne contre Pichegru, aura pu contribuer à le décider. Il affectoit un grand mépris pour ce dernier, sous le rapport des talens militaires. Leur rivalité avoit commencé à la levée du siège de Landau, où Pichegru, protégé

par Saint-Just et Lebas, alors représentans du peuple près l'armée du Rhin, et très-prépondérans, avoit pourtant cédé le commandement en chef des armées réunies à Hoche, soutenu par Lacoste et Baudot, représentans du peuple près l'armée de la Moselle.

Au commencement de la guerre, Hoche étant encore peu connu, envoya au comité de salut public, un mémoire sur les moyens de pénétrer en Belgique. Quand j'eus lu ce mémoire, je dis, par forme de conversation, au comité : « Voilà un sergent d'infanterie qui fera du chemin. » Mes collègues me demandèrent de qui je parlois : « Amusez-vous, leur dis-je, à parcourir ce mémoire; sans être militaires, il vous intéressera. Robespierre le prit; quand il l'eut achevé, il dit : « Voilà un homme excessivement dangereux. » Et je crois que c'est de ce moment même qu'il résolut de le faire périr.

Un trait saillant de la scélératesse des triumvirs, c'est qu'après avoir fait cerner Paris par les troupes de l'armée de Sambre et Meuse, ils ont publié que c'étoit moi qui en avoit fait donner l'ordre. Ils pensèrent que cette imposture paroîtroit vraisemblable, parce que j'étois chargé de la correspondance militaire, et qu'alors, de plus, j'étois président du directoire, ayant par conséquent la signature. Hoche montroit mystérieusement un papier signé par moi, et donnoit à entendre que c'étoit l'ordre de la marche des troupes. Cet ordre avoit été sollicité en effet, d'abord sous prétexte de l'expédition d'Irlande, et ensuite renouvellé et fortement appuyé par Rewbell sur-tout, sous prétexte de nouveaux troubles parmi les chouans. Mais je m'y étois opposé, parce que je savois qu'il y avoit plus de troupes qu'il n'en falloit sur les côtes de Brest. On vouloit faire cerner

Paris, et faire en sorte que ce fût moi qui en eût donné l'ordre. Ce n'est que lorsque les triumvirs ont cru pouvoir se faire honneur de leurs attentats, que ces mystères ont pu s'éclaircir, par leur propre déclaration : qu'ils méditoient depuis long-tems la grande journée *dans leur sagesse,* et qu'ils entretenoient à cet effet des correspondances dans les armées.

Quoique dans les derniers tems, la terreur eût tellement saisi les représentans du peuple, que beaucoup d'entre eux n'osassent plus coucher dans leurs maisons, je n'ai cessé d'espérer presque jusqu'au dernier moment. Je crus même qu'on n'avoit fait venir Augereau que comme un épouvantail. Je me rappelois ce que m'avoit dit Rewbell au premier voyage de ce général, lorsqu'il apporta 60 drapeaux enlevés aux ennemis, par l'armée d'Italie. « *Il a bien l'air d'un factieux,* me dit Rewbell; *quel fier*

brigand! je convins sans peine au moins de la première partie de sa remarque : son extérieur étoit celui d'un Marius : son faste aussi étoit assez difficile à concilier avec la simplicité républicaine, et avec une rigoureuse probité. Mais on pouvoit présumer qu'il représentoit auprès du directoire, plutôt comme ambassadeur, que comme un des généraux de l'armée d'Italie.

L'appareil qu'il déploya dans cette circonstance, ne m'auroit point paru blâmable, si, d'une part, il ne l'avoit pas poussé jusqu'au ridicule, et si, de l'autre, ses vues ambitieuses n'eussent percé trop évidemment. L'or et les diamans dont il étoit couvert, sembloient être les dépouilles des vaincus; les anneaux qu'il portoit à tous ses doigts, ceux qu'Annibal enleva aux chevaliers romains.

J'eûs l'avantage de le voir en particulier chez moi. Il me donna une très-haute idée de ses talens militaires. Il me dit que c'étoit lui seul qui avoit dirigé les affaires d'Italie; que Bonaparte pourroit faire quelque jour un bon général; mais qu'il manquoit d'expérience; qu'il l'avoit même vu presque perdre la tête dans des occasions délicates; que c'étoit lui, Augereau, qui lui avoit rendu la confiance, qu'il l'avoit tiré de bien des mauvais pas; que c'étoit lui, enfin, qui avoit *tout fait*.

Ce n'étoit point à moi seul qu'Augereau parloit avec cette franchise de son propre mérite; c'étoit à tous ceux qui vouloient l'entendre; et les sycophantes qui remplissoient leurs journaux de louanges si peu délicates pour Bonaparte, si peu dignes de sa véritable gloire, caressoient, flagornoient en même-tems, celui qui s'attribuoit sans discrétion tous ses succès.

En fructidor, on fit espérer à Augereau une place de membre du directoire, pour prix de son zèle à faire périr ceux dont on vouloit se défaire. Mais il fut en cela dupe du directoire, ainsi que les représentans qui voulurent en effet l'y porter. Les triumvirs le craignoient trop ; c'eût été pour eux un collègue redoutable. Il eût bientôt joui exclusivement de la faveur populaire, par ses exagérations révolutionnaires et ses propositions désorganisatrices. En général, plus on est ignorant, plus on est factieux : c'est ce qu'il a été facile d'observer dans toutes les assemblées nationalés. Parmi les triumvirs, Rewbell est le seul qui ait un plan suivi et des connoissances positives ; mais il croit la liberté impossible, et ne voit de gouvernement que dans le despotisme le plus absolu : c'est ce qui règle sa marche. Barras ne s'en fait point accroire ; il sait qu'il ne peut marquer

qu'en révolutionnant, et il est toujours prêt à révolutionner, n'importe dans quel sens : d'ailleurs, profondément aristocrate, c'est-à-dire, ennemi de tout ce qui tend à rapprocher les hommes de l'égalité. Réveillère tourmenté par le désir d'être fameux, et se démenant de toutes manières pour y parvenir, s'est fait théophilantrope, comme les vieilles femmes qui ont été coquettes, se font dévotes pour ne pas mourir au monde; mais voyant que cela ne lui réussissoit pas, il a mieux aimé devenir tyran que de se borner à conserver la réputation d'homme de bien, avec laquelle il étoit arrivé au directoire.

Je ne sais, au surplus, sur quoi pouvoit être fondée cette réputation : peut-être sur le besoin qu'on a de se faire illusion, de se soulager en pensant qu'il est quelques âmes pures: peut-être, sur l'espèce de pitié qu'inspire un être dis-

gracié de la nature au physique. Mais il n'en est certainement pas de plus hypocrite ni de plus immoral que Reveillére. La nature, en le rendant puant et difforme, semble avoir eu pour objet, de mettre en garde ceux qui en approchent, contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur.

Je me rappellerai toute ma vie son sourire d'antropophage, au moment où, en sa qualité de président, il leva la séance du directoire le 17 fructidor. Il savoit que c'étoit ma dernière; il croyoit que dans quelques heures, il ne resteroit plus de moi qu'un cadavre ensanglanté. Quel spectre hideux! je crus voir Charles IX, quand le tocsin de la Saint-Barthelemy va sonner, disant adieu à ceux qui vont être égorgés par ses ordres. Un poignard sembloit s'élancer de chacun des angles de sa fi-

gure; sa tête étoit penchée sur son épaule, ses yeux devenus presque opaques regardoientob liquement; le haut de ses joues étoit agité d'un mouvement convulsif; et ses lèvres s'entr'ouvroient et se portoient en avant, comme à l'approche d'une coupe remplie du sang de sa victime.

Je ne pense pas que ce soit sans dessein que la nuit du 17 au 18 fructidor, ait été choisie pour l'accomplissement du projet, que les auteurs méditoient depuis si long-tems *dans leur sagesse*. Les 17 et 18 fructidor répondent précisément aux 3 et 4 septembre, époque des fameux massacres de 93. Plusieurs de ceux qui s'étoient signalés à la première septembrisation, ont été les directeurs secrets de la seconde, et ont fait adroitement coïncider les dates pour mieux identifier ces deux événemens: ils ont voulu se faire beaucoup de com-

complices, diviser, par la similitude des circonstances, sur un grand nombre d'individus, l'horreur qui étoit concentrée sur eux, et faire que l'opinion publique, qui les harcèle toujours, cessât de les poursuivre isolément. Il est certain que les nouveaux septembriseurs ont fait cause commune avec les premiers ; que ceux-ci leur ont fermé la bouche ; qu'ils allèguent tous les mêmes raisons pour se justifier, le *salus populi*, et qu'on ne peut faire l'apologie des uns, sans faire celle des autres. Si les derniers n'ont pas fait massacrer, c'est qu'ils ne l'ont ni pu, ni osé ; ils n'étoient pas assez sûrs du succès de leur entreprise, et ils savoient qu'ils inspireroient trop d'horreur au peuple devenu rassis et instruit par l'expérience du passé ; mais ils ont mis plus de rafinement dans leur cruauté, et n'ont pas fait moins de malheureux. Les proscrits de la seconde septembri-

sation, sont les victimes immolées aux manes de d'Orléans ; l'histoire comprendra, sous le même nom générique, les coryphées de l'une et de l'autre, elles ne seront qu'un même fait pour ceux qui cherchent à voir les événemens dans leur cause.

Beaucoup de représentans ne se sont pas apperçus du rôle infâme qu'on leur faisoit jouer ; le même précisément que celui auquel fut réduite la convention nationale, lorsque Tallien, au nom de la commune, vint lui annoncer qu'on alloit délivrer la France de ses ennemis, et vuider les prisons, par un égorgement universel. Les premiers septembriseurs ont eu une grande jouissance, en voyant s'accroître leurs co-associés, de ceux mêmes qui, jusqu'alors, avoient fait, au moins en apparence, profession de les fuir ; ils ont voulu, en l'honneur de l'immortelle journée de fructidor,

leur faire élever des monumens, et célébrer des fêtes, que, dans leurs orgies et leurs conseils secrets, ils auroient rapportés à l'époque de 93, aussi-bien qu'à celle de 97. Probablement que ce secret leur a échappé, et que c'est ce qui aura fait ajourner l'exécution de ce projet sublime à des tems plus *heureux*.

Bonaparte, trompé par de faux rapports, outré des sorties injustes qu'on faisoit à chaque instant contre lui, quitta la direction que lui avoit indiquée d'abord sa pénétration naturelle. Je vis, dans les derniers tems, un de ses aides-de-camp, nommé la Vallette, qu'il m'avoit recommandé lui-même dans une de ses lettres. La Vallette étoit à Paris, pour informer Bonaparte de la situation des affaires. J'eus avec lui plusieurs entretiens, dans lesquels je lui développai tout le système de la marche que je suivois. Il me dit que Bonaparte l'a-

voit très-bien jugée, qu'il pouvoit me certifier que le général voyoit absolument comme moi ; mais qu'il se plaignoit de ce que, depuis quelque tems, je ne lui écrivois plus. Je lui répondis que mon motif étoit que Bonaparte me paroissoit n'avoir plus la même confiance en moi, et que je présumois qu'il avoit fini par croire en partie les mensonges que les journaux débitoient sur mon compte, sur-tout ceux qui prenoient à tâche de me faire passer pour son ennemi ; mais qu'au surplus, je lui écrirois avec ouverture de cœur, par le premier courier qu'on feroit partir.

Quelque tems après, et c'étoit, je crois, six jours avant le 18 fructidor ; la Vallette vint, et me dit : « Vous devez être bien rassuré sur les nuages que vous avez cru s'être élevés dans l'esprit de Bonaparte à votre égard. Il m'annonce qu'il vient de vous écrire

par le même courier, que vous pouviez compter sur toute son estime et sur toute son affection; qu'il voit les événemens politiques absolument de la même manière que vous. « Je marquai à la Valette toute ma sensibilité; mais, lui dis-je, la lettre ne m'a point été remise. » Il parut prodigieusement étonné, et moi je n'ai pas révoqué en doute, que le petit tartuffe de Réveillère, alors président, n'eût séquestré la lettre de Bonaparte, et qu'elle n'ait été gardée par le trio plein de loyauté.

J'étois si persuadé qu'il étoit impossible que Bonaparte eût contribué à ma proscription, que lorsqu'il passa pour se rendre à Rastadt, par une petite ville où je me trouvois momentanément, je fus sur le point de lui écrire pour lui demander un moment d'entrevue; et si je ne le fis pas, c'est uniquement parce que je craignis de le mettre lui-même

dans une position trop délicate; car il ne me tomba pas dans l'esprit, de révoquer en doute sa générosité. Je le laissai donc passer et j'illuminai mes fenêtres, comme tous les autres citoyens, me livrant à mes réflexions nullement tristes sur la bizarrerie des destinées humaines. Je m'applaudis beaucoup quelques jours après du parti que j'avois adopté, lorsque j'appris qu'en passant à Genève, Bonaparte avoit fait mettre en arrestation un banquier nommé Bontems, uniquement parce qu'on soupçonnoit Bontems de m'avoir amené de Paris à Genève, après la journée du 18 fructidor, afin de me soustraire aux poursuites du directoire, qui avoit mis des bataillons entiers et de l'artillerie en campagne, pour me chercher dans les environs de Paris. Le soupçon n'avoit aucun fondement; jamais je n'avois vu Bontems à Paris; et ce n'est point à lui que j'ai eu l'obligation de m'avoir amené

hors des frontières. Le malheureux n'en est pas moins resté plusieurs mois en prison. Tel est le récit que m'en ont fait plusieurs personnes qui l'ont vu à Genève, et qui lui ont entendu raconter ce fait, auquel il a ajouté que Bonaparte étoit entré dans une extrême colère, et lui avoit fait les plus violentes menaces.

Bonaparte vouloit la paix, le directoire n'en vouloit point. Elle eût été conclue cinq mois plutôt, s'il l'eût voulue, aux conditions, qu'il a fini par accepter, parce qu'il a senti que le meilleur argument qu'il pût proposer aux français, en faveur du 18 fructidor, étoit la paix. Il faisoit croire, en la concluant, que c'étoit les autres qui s'y étoient constamment refusés, et que lui, au contraire, il s'étoit empressé de répandre ce grand bienfait aussi-tôt qu'il s'étoit trouvé débarrassé de ses entraves.

On peut voir par sa conduite subséquente, si c'étoit de bonne foi qu'il vouloit la paix.

De tous les traités entre lesquels il eût été le maître de choisir, il a pris le plus mauvais; et j'avois tort certainement de dire que ces *directeurs républicains* vouloient opprimer l'empereur. Il s'en faut de beaucoup qu'ils l'aient opprimé. Les préliminaires purs et simples de Léoben, que l'on pouvoit convertir sur-le-champ en traité définitif, valoient mieux. Ils portoient la cession de Mantoue au lieu de celle de Venise, et Venise vaut sûrement mieux que Mantoue. Bonaparte leur avoit écrit que Mantoue pouvoit être suppléé pour la sûreté de la république cisalpine, par Pizzighitonne, et que cette dernière place même avoit plusieurs avantages sur la première. Mais le directoire vouloit garder Mantoue, quoique par les

préliminaires de Léoben, il fut stipulé qu'elle seroit rendue: et c'est uniquement ce qui a empêché de conclure la paix.

Comme je voulois cependant qu'elle se fît, et que je voyois leur obstination à garder Mantoue, je leur proposai, un jour, comme pis-aller, de céder Venise à sa place; j'avois même d'avance rédigé une lettre pour cela à Bonaparte; mais ils se recrièrent qu'il vaudroit encore mieux céder Mantoue que Venise: ils avoient raison sur ce point: je ne leur proposois de céder celle-ci, que parce que je les voyois aheurtés à garder l'autre, et cependant c'est Venise qu'ils ont cédée. La lettre que j'avois préparée, fut jetée au feu; mais par une rencontre singulière, Bonaparte avoit eu la même idée que moi; et le lendemain ou deux jours après, nous reçûmes de lui des dé-

pêches, par lesquelles il nous proposoit de substituer Venise à Mantoue, dans les préliminaires de Léoben; ajoutant que la paix seroit conclue bien vîte à cette condition. On l'avoit rejetée de ma part, on la rejeta également de Bonaparte : on vouloit, en un mot, garder et Mantoue et Venise; et reprendre sur-le-champ les armes, si l'empereur n'acquiesçoit pas à ce qu'elles nous restassent l'une et l'autre. Voilà les conditions sur lesquelles on a disputé cinq mois, et au bout de ces cinq mois, on a choisi la plus mauvaise.

La haîne que me portoient plusieurs membres du directoire et Barras sur-tout, prenoit sa source dans des événemens bien antérieurs à sa formation. Barras étoit d'une faction que j'ai toujours eue en horreur; de cette faction qui voulut d'abord porter d'Orléans sur le trône; qui n'ayant pu réussir, imagina

de travailler pour son propre compte, et qui finit par se diviser elle-même en deux autres; l'une Dantonienne dominant aux Cordeliers, l'autre Robespierrienne, dominant aux Jacobins et à la Commune de Paris; de cette faction enfin, qui, d'abord si contraire au systême républicain, en porta ensuite les principes jusqu'à l'exaltation, lorsqu'elle vit qu'elle pouvoit en profiter pour se mettre elle-même à la tête de la république.

J'ètois également ennemi des Cordeliers et des Jacobins, et je n'ai jamais voulu entrer ni dans l'un ni dans l'autre de leurs repaires. J'avois la même aversion pour Danton et pour Robespierre: mais comme membre du comité de salut public, on me supposoit du parti de ce dernier, sans savoir peut-être, que je ne cessois, dans ce comité, de lui reprocher sa cruauté et sa tyrannie.

Barras étoit de la faction dantonienne; ainsi que la plupart de ceux qui se sont qualifiés thermidoriens par excellence; mais qui, le 9 thermidor, indépendamment du danger qui les menaçoit, et auquel il leur étoit urgent de faire face, songeoient beaucoup moins à abattre un tyran, qu'à en venger un autre, et à rétablir la tyrannie de celui-ci dans leurs propres mains. Et quels étoient en effet ces prétendus vengeurs de l'humanité? C'étoient parmi les principaux, ces mêmes hommes qui avoient inondé de sang les villes de Paris, de Bordeaux, de Marseille.

Mon grand crime, à leurs yeux, fut d'avoir signé l'arrestation de Danton; cependant une chose que peu de personnes savent, c'est que j'avois été au comité de salut public contre l'arrestation de Danton: non que je ne regardasse ce chef des septembriseurs comme

un homme exécrable; mais je disois aux membres du comité : « Sans doute vous êtes assez puissans pour envoyer à la mort celui qu'il vous plaira de désigner; mais si vous frayez une fois le chemin de l'échafaud aux représentans du peuple, nous passerons tous successsivement par ce même chemin. » Les signatures, ainsi que je l'ai expliqué à la convention, ne constatoient point l'opinion de ceux qui les donnoient, mais seulement que tel arrêté avoit été pris par le comité; de même que les signatures des présidens et secrétaires du corps législatif et du directoire, certifient que telle loi ou tel arrêté a été rendu, mais non pas que ce fût de leur avis. Ce n'étoient point des signatures de confiance, comme on l'a dit, mais des signatures de forme prescrites par la loi.

Tout le monde savoit cela, et ceux

qui me poursuivoient avoient mille fois donné de semblables signatures ; mais on avoit repris tous mes actes personnels, soit ceux que j'avois faits comme membre du comité, soit ceux que j'avois faits comme représentant, dans les nombreuses missions que j'avois remplies pendant huit mois, presque sans interruption : et comme on n'avoit pas pu trouver de quoi fonder la plus légère accusation, il fallut bien en venir à m'attribuer les crimes des autres. Et au lieu de regarder comme un acte de dévouement, ce que j'avois fait en défendant les membres accusés du comité, pour arrêter le carnage des représentans du peuple, on m'en fit un nouveau délit. Je dus mon salut au courage de quelques hommes vertueux et hors de toute suspicion, qui, osant enfin prendre hautement ma défense, forcèrent ces brigands de lâcher prise. Mais ils ne firent qu'ajourner leur ven-

geance à un tems plus favorable J'avois eu le bonheur au comité, de contribuer à tirer la république du péril, en repoussant ses ennemis : ma recompense fut une affreuse persécution. Au directoire, j'ai contribué à la retirer des nouveaux dangers, où ces mêmes scélérats, opérant alors comme réacteurs, l'avoient replongée ; ma proscription de fructidor a été mon salaire. Au reste, je savois que les républiques étoient ingrates; mais je ne savois pas que ceux qui se disent républicains, le fussent individuellement autant que je l'ai éprouvé.

Si quelqu'un a mérité d'être déporté pour avoir donné lieu à une réaction, certes ! ce sont bien ces infâmes qui, à force de poursuivre les plus purs républicains, et de confondre l'innocent avec le coupable, eux qui étoient couverts de crimes, amenèrent enfin la

crise du 13 vendémiaire. Mais il leur est donné de faire retomber toujours sur leurs adversaires la punition de leurs propres délits : c'est ainsi qu'après avoir séduit et égaré les parisiens par leurs manœuvres contre-révolutionnaires, ils finirent par les tuer à coup de canon, pour les punir de leur crédulité, lorsqu'ils virent qu'eux-mêmes alloient devenir victimes de leur infernale politique. J'étois alors un être entièrement nul dans la république ; je me réunis le 13 vendémiaire au corps législatif, pour périr avec lui, s'il le falloit : mais je ne fus absolument pour rien dans tous ces événemens.

J'ai entendu Barras gémir plus d'une fois de ce qu'on n'avoit pas assez tué en vendémiaire ; et Rewbell parfaitement de son avis, proposant un jour que nous étions dans une grande pénurie, de lever sur Paris une contribution

forcée de soixante millions dans les vingt-quatre heures. « Vous voulez donc, m'écriai-je, remettre à l'ordre du jour, la terreur et la mort? » — « Je voudrois qu'elles y fussent déja, répondit Rewbell; je n'ai jamais eu qu'un reproche à faire à Robespierre, c'est d'avoir été trop doux. » Et Barras répéta son mot favori, ce mot que Germain lui a ensuite reproché en d'autres termes. «Nous n'en serions pas là, si l'on avoit mieux châtié les parisiens en vendémiaire. »

Sieyes ayant refusé la place de membre du directoire, à cette époque où tout étoit tellement désespéré, que le directoire avoit peine à trouver quelques domestiques qui voulussent le servir, tant son état paroissoit précaire, on jeta les yeux sur moi. Le bruit s'en étant répandu, le directoire m'invita, ainsi que Sieyes et Merlin, à me rendre auprès de lui. Nous y fûmes tous trois

ensemble. Le directoire proposa à Merlin, le ministère de la justice; à Sieyes, celui des relations extérieures, et à moi, celui de la guerre. Merlin accepta; Sieyes et moi refusâmes. J'avois peine à comprendre que des hommes parmi lesquels je savois avoir au moins deux ennemis capitaux, pussent m'offrir une place éminente. Il n'y a pas de doute que ce ne fût pour m'empêcher d'être porté au directoire. C'étoit principalement pour rétablir les affaires de la guerre que le corps législatif vouloit me nommer : l'objet étoit rempli si j'eusse accepté le ministère. Quelques jours après on m'auroit ôté ce même ministère, et peut-être en m'accusant des mauvais succès probables dans ces premiers momens.

Sur mon refus, on nomma Aubert-Dubayet : et il est à remarquer, que c'est à moi qu'on s'en est pris ensuite

de l'incapacité d'Aubert-Dubayet, et que ce sont les journaux vendus à Barras qui m'ont fait ce reproche. Aubert-Dubayet étoit plein de courage et d'esprit; mais il sentoit lui-même qu'il n'étoit point propre au ministère, et il n'a cessé de me conjurer de le débarrasser de ce pesant fardeau.

Les commencemens de l'administration du directoire furent d'une difficulté extrême. Cependant le zèle, le bonheur, le concours des autorités, que le danger commun réunissoit alors, rétablirent en peu de tems la confiance; la guerre de la Vendée fut terminée; les armées reprirent leur premier enthousiasme, les papiers-monnoies disparurent; la libre circulation des subsistances, due au ministre Benezech, en amena l'abondance; il ne nous restoit plus qu'une inquiétude réele, c'étoit celle que nous donnoient les anarchistes, conspirant

hautement au club du Panthéon, provoquant chaque jour l'égorgement du corps législatif, du directoire, et voulant, par toutes sortes de forfaits, rétablir la constitution de 93.

Je ne sais sur quel fondement on avoit imaginé que je favoriserois le parti de ces anarchistes. Tous ceux qui me connoissoient personnellement, tous ceux qui avoient observé ma marche à la convention, ma conduite dans mes missions, ne pouvoient pas douter que je ne fusse leur plus mortel ennemi.

Mon extérieur n'annonce pas non plus un ultra-révolutionnaire; j'ai vu des personnes qui, d'après la peinture que des journaux, leur avoient faite de moi, ne revenoient pas de leur surprise en me voyant, et ne pouvoient comprendre que ce fût là ce terrible membre du comité de salut public,

cet associé de Robespierre. Il s'en trouveroit bien moins encore de celles qui m'ont connu antérieurement à la révolution, négligé, solitaire, distrait, préoccupé, ce qu'on appeloit une espèce de philosophe, c'est-à-dire une espèce d'original, qui voulussent se persuader aujourd'hui, que je suis devenu un courtisan, un ami des rois, et que, partageant la gloire d'avoir fondé la plus majestueuse des républiques, j'aie voulu m'amuser ensuite à la démolir. Cela étoit réservé aux sublimes membres du directoire exécutif; c'est-à-dire, à ceux de tous les hommes qui savent le mieux le contraire.

Quoi qu'il en soit, le directoire ne vit alors de moyens de salut que dans la fermeture du club du Panthéon. Bonaparte, commandant de la 17e. division militaire, fut chargé de l'exécution qui eut lieu le soir même.

Mais les anarchistes ne se rebutèrent point, chaque jour c'étoit de nouvelles tentatives de leur part; on se contentoit de les disperser; on ne sévissoit contre aucun. L'impunité les enhardit d'autant; nous étions, par rapport à eux, ce qu'est un homme qui, se battant en duel avec un autre, ne fait que parer les coups de son adversaire, sans jamais riposter; quelque mal-adroit que soit cet adversaire, il est certain qu'il doit finir par tuer son ennemi. La république eût succombé de même infailliblement, sans l'arrestation de Babœuf et de ses complices, qui jeta l'épouvante dans le cœur de ces brigands, et opéra leur dispersion.

Ceci me rappelle une anecdote assez remarquable. Un de ces hommes que l'on cherche à égarer dans tous les projets qui se succèdent pour la destruction du gouvernement, vint chez

moi un matin, après l'arrestation de Babeuf. C'étoit un cordonnier; il m'expliqua comment on travailloit la classe des ouvriers. Je lui fis apporter à déjeûner, et je le fis causer librement sur tout ce qu'il savoit. Entre autres propos curieux, il me dit: *Mon Dieu, citoyen Carnot, combien j'ai été surpris de ce que vous avez fait contre Babeuf; je vous croyois un Brutus.* « Quand il le faut, » lui dis-je. Je vis que l'on entretenoit les citoyens de cette partie de la société dans des idées tellement exaltées, que toute constitution, toute loi, tout gouvernement quelconque, leur paroissoit un attentat contre la liberté, tous les hommes en place des tyrans, et ceux qui proposent de les tuer, sur-tout ceux qui se chargent de l'exécution, autant de Brutus.

Le directoire ne vit pas sans jalousie, que c'étoit moi, qu'on avoit tant

pris à tâche de faire passer pour un protecteur de l'anarchie, qui lui eût porté un coup si terrible. Mais ce qu'il me pardonna bien plus difficilement encore dans la suite, quand on jugea à propos de me faire passer pour royaliste, ce fut l'arrestation de Dunan, Brottier et Lavilleheurnois. Assurément ce ne sont pos des *stupides* ceux qui ont inventé que j'étois le complice de ces agens de Louis XVIII, moi qui les avois suivis si long-tems à la piste, et qui enfin les avoit fait arrêter et mettre en jugement, tandis que les *directeurs républicains*, laissoient ces mêmes agens opérer à côté d'eux, sans se douter de rien. Cependant, ce n'étoit pas une chose insignifiante que cette conspiration des agens de Louis XVIII; *leur procès*, dit Bailleul (page 29) *avoit tout révélé*. Cet aveu est précieux. C'est donc moi qui ai fait arrêter ceux qui ont tout révélé: et vous auroient-ils révélé par hasard, honnête

honnête Bailleul, que je fusse leur complice, de ce que j'avois frappé et Duverne et Babeuf? On auroit pu conclure, peut-être, que j'étois également ennemi et du royalisme et de l'anarchie; mais on en a jugé plus savamment; de ce que j'ai frappé Duverne, on a conclu que j'avois été complice de Babeuf; de ce que j'avois frappé Babeuf, on a conclu que j'étois complice de Duverne: mais ceux qui n'ont frappé sur rien, ne sont complices de personne. Ceux qui laissent travailler toutes les factions, ne sont d'aucune faction; ceux qui proscrivent les républicais, sans reproche, sont les vrais patriotes; ceux qui déchirent le pacte social, sont les vrais amis de la constitution; ceux qui mettent le peuple aux fers, sont les vrais amis de la liberté; ceux qui font des guerres d'extermination, sont les vrais amis de la paix; ceux qui font des 18 fructidor, sont les

vrais sauveurs de la patrie. *On ne cherche pas à prouver la lumière.*

Cochon et Malo contribuèrent autant, et plus que moi, à déjouer les agens de Louis XVIII. Mais Louis XVIII a été vengé par les *directeurs républicains* : ils ont proscrit Cochon et Malo. L'estimable, le très-estimable ministre Cochon, plus actif mille fois, plus courageux, plus républicain que nos *directeurs républicains*, fut celui qui dévoila au directoire toute cette histoire de la *coterie des fils légitimes*, dont Bailleul orne son rapport. Tous les détails qu'il donne sont tirés des mémoires que Cochon avoit saisis par le moyen de ses agens.

A entendre Bailleul, pourtant, c'est le fin directoire qui a découvert tout cela. Non, Bailleul, le fin directoire ne découvre que des conspirations

imaginaires, il manque les véritables; mais par compensation, celles qui trouve *dans sa sagesse* sont si claires que ce seroit mal *saisir ses intentions* que d'en demander les preuves. Qu'importe qui périt dans le grand tourbillon, innocent ou coupable? n'a-t-il pas toujours frappé ses ennemis; n'a-t'il pas la dictature? j'ai déja observé que le double talent de la faction orléaniste, dont les restes travaillent aujourd'hui pour leur propre compte, et sont les véritables auteurs de fructidor, étoit de s'approprier le fruit du travail des autres, et de faire toujours retomber sur ceux-ci la punition de leurs propres crimes.

C'est à l'époque alarmante de la conspiration de Babœuf, c'est sur-tout en considérant l'imminent danger qu'avoit couru la chose publique à la dissolution de la légion de police, danger que peu de personnes ont apprécié, que

je sentis la nécessité d'exclure enfin des places, cette foule d'êtres immoraux et incorrigibles, qui portoient le désordre, le mécontentement, la terreur dans toutes les parties de la république. J'avois contribué moi-même à en faire placer quelques-uns, au commencement; jamais pourtant de ceux que je regardois comme des scélérats, mais de ceux que j'avois cru seulement exaltés. C'étoit autant pour diminuer à Paris la masse de ces élémens inflammables, que par l'espérance de voir ces hommes égarés revenir aux principes de la modération, et abjurer de bonne foi un systême qui avoit causé tant de maux. Mais je vis bientôt que si quelques-uns en effet, étoient rentrés loyalement dans la bonne voie, la plupart ne cherchoient qu'à profiter des avantages qu'ils avoient obtenus pour tout renverser.

Ce fut alors aussi que je commençai à trouver de fortes contradictions dans le directoire. Rewbell étoit constamment le patron des gens accusés de vols, dedilapidations; Barras, celui des nobles tarés et des pourfendeurs; Réveillère, celui des prêtres scandaleux. Dès que la députation d'un département sollicitoit une place de commissaire ou de receveur, pour tel ou tel individu, dont dont elle garantissoit les lumières, les mœurs et la probité, on comptoit le nombre des voix des députés: s'ils étoient huit ou neuf pour appuyer la demande, un ou deux pour la rejeter, elle étoit rejetée sans examen, parce qu'on avoit posé en principe que la grande majorité desconseils étoit royaliste. Rewbell avoit énoncé plusieurs fois formellement cette proposition: il avoit des notes sur presque tous les membres du corps législatif: tout ce qu'il apprenoit contre eux, n'importe de quelle part, il le

ramassoit, et le plaçoit dans son recueil; pièce à tiroir, au moyen de laquelle il peut envelopper dans une conjuration quelconque, ceux des représentans dont il croira expédient de se défaire. J'avertis Jourdan qu'il y a contre lui particulièrement de ces notes; j'ai oui dire positivement à Rewbell que Jourdan étoit un traître. C'est lui qui a le plus contribué à lui donner du dégoût, et à l'obliger de demander sa retraite.

La plupart des autres généraux célèbres, étoient également notés par lui comme des traîtres. Parmi eux Kleber, sur-tout, étoit l'objet de sa haîne déclarée. Cependant Kleber a repris du service, parce que sans doute on a profité de la circonstance pour lui persuader que c'étoit moi qui avoit occasionné sa disgrace. C'est moi, au contraire, qui ne pouvant l'empêcher, l'adoucis du moins autant qu'il me fut possible,

par une lettre écrite au nom du directoire, pour lui témoigner son regret de perdre un officier d'un si grand mérite. Je suis persuadé que le directoire n'auroit pas souffert que cette lettre eût été écrite, s'il avoit lue, mais il la signa de confiance. Enfin à l'égard de tous les hommes marquans d'une manière quelconque dans la république; je n'ai jamais entendu langage aussi conforme à celui de Robespierre ; que celui de Rewbell ; ni apperçu un désir plus constant, d'anéantir tout ce qui se fait remarquer par un marite supérieur.

Il paroît d'ailleurs, entièrement convaincu que la probité et le civisme sont deux choses absolument incompatibles. Il ne conçoit pas comment un homme sans reproche, auroit pu se jeter dans la révolution. Un jour je faisois quelques observations sur le luxe

affiché par Merlin de Thionville, depuis la fameuse reddition de Mayence, où il étoit avec Rewbell, en qualité de représentant du peuple; lui, Merlin, qui avoit déclaré à la convention n'avoir pour vivre que son traitement de député : le rouge monta au visage de Rewbell, quoiqu'il possède au plus haut dégré, l'art de se composer. Quelques jours après, il dit, comme sans dessein: « Merlin de Thionville est un coquin; je le lui ai dit; il dépense vingt-cinq louis par jour au Calvaire; je lui ai été long-tems attaché, parce que je le croyois honnête homme; mais j'ai brisé avec lui. » Il n'a cependant nullement brisé, et il n'a cessé d'être lié de la manière la plus intime avec ce Merlin.

Au reste, la soif du pouvoir est inextinguible chez lui. Lors du tirage au sort, pour savoir celui des membres qui devoit quitter, sa vue étoit

tellement troublée en ouvrant le fatal billet, que quoique ce billet fût pour rester, il lut que c'étoit pour sortir; et il lui échappa de dire, en faisant un mouvement : *C'est moi*; mot que j'entendis très-bien, parce que j'étois à côté de lui, et dont je lui ai fait ensuite quelques plaisanteries. Il est convenu du fait.

Quant à Barras, j'ai dit qu'il protégeoit les nobles; et cela est vrai, tout en paroissant déclamer contre eux. Il travaille sourdement à faire rentrer individuellement les émigrés qualifiés; il a toujours quelques marquis ou quelque chevalier à proposer pour les places vacantes : mais ce sont des marquis et des chevaliers qui ont méprisé l'avantage de leur naissance, même dans l'ancien régime. Il est certain que Barras est aristocrate, et que le nom de patriote qu'il a sans cesse à la bouche, n'est, chez lui, qu'un moyen de séduire et de dominer.

Après l'affaire de Grenelle, comme on accusoit Barras dans le public, de n'avoir pas paru pour la défense du directoire, il fit mettre dans quelques journaux, qu'il s'y étoit montré, et laissa le fait dans l'incertitude, afin de pouvoir l'affirmer ou le nier, suivant la direction du vent. Le fait est qu'il n'y parût pas, non plus que Rewbell ni Réveillère. Mais ensuite, ils poursuivirent l'affaire avec beaucoup plus de chaleur que moi, qui ai toujours pensé qu'on ne devoit exercer aucune espèce d'influence sur les tribunaux saisis d'une affaire quelconque. Réveillère, que je fus moi-même avertir du danger, lorsqu'on vint annoncer que les insurgés marchoient sur le palais directorial, et qu'ils n'étoient plus qu'à quelques pas de la porte, me dit qu'il s'en remettoit bien pour cela à Letourneur et à moi, qui étions militaires. Les insurgés s'en retournèrent quand ils surent

qu'on étoit en possession de les recevoir, et furent delà au camp de Grenelle. Barras et Rewbell s'excusèrent le lendemain, en disant qu'ils avoient été à la campagne, parce qu'ils n'avoient pas été avertis. Je crois, moi, qu'ils y furent, parce qu'ils étoient très-bien avertis. Toujours leur même systême; laisser faire les autres dans tous les cas périlleux, s'approprier le succès quand on réussit, rejeter la faute sur les autres, quand on ne réussit pas. Quand différens particuliers vinrent les jours suivans nous faire le rapport de ce qu'ils avoient vu, l'un d'eux dit que Tallien et plusieurs autres de la faction orléaniste, avoient attendu au bord de la rivière, le résultat de l'entreprise sur le camp de Grenelle, et qu'apprenant la mauvaise issue de la tentative, ils s'étoient dispersés et enfuis. Barras qui vivoit dans l'intimité avec Tallien, crut qu'il pourroit être bon pour lui dans

ce moment d'en séparer sa cause, et il se mit à le dénigrer lui-même. Il y auroit, dit-il, cinq cents conjurations, que Tallien seroit de toutes.

Ces deux hommes affreux étoient unis, non par les liens d'une véritable amitié, dont les âmes honnêtes seules sont susceptibles, mais par leur émulation en cruauté. Ils avoient exercé les mêmes fureurs, ils s'étoient également baignés dans le sang; l'un à Marseille, l'autre à Bordeaux. J'avois, pour me défendre au besoin contre leur faction, lorsqu'elle me poursuivoit avec tant d'acharnement, recueilli quelques extraits de leurs lettres au comité de salut public, durant leurs missions; il est impossible de rien concevoir de plus épouvantable, et tout ce qu'on a publié d'eux, ne donne qu'une foible idée de ces phrases horribles, littéralement extraites de leur correspondance. Cette

te pièce curieuse est retombée entre les mains des coupables; elle étoit parmi mes papiers, sur lesquels le scellé a été apposé.

J'ai su tout le regret qu'ont eu les triumvirs de n'avoir pu me faire tuer dans la nuit du 17 au 18 fructidor, ne fusse que pour éviter par ma mort la révélation de tant de crimes. Ils avoient apostés vers la porte de derrière de mon jardin, une troupe d'assassins, auxquels je fis donner par la garde du directoire, l'ordre de se retirer, et qui se retirèrent en effet, lorsqu'ils surent qu'ils étoient découverts. Quelques minutes avant que de faire partir le détachement qui devoit m'arrêter, ils envoyèrent un aide-de-camp, pour savoir si j'étois encore chez moi; j'y étois encore, et je ne sortis qu'au moment où la garde étoit déja dans les appartemens. Le Luxembourg étoit

cerné par une immense quantité de troupes et d'artillerie; mais je trompai la vigilance des sbires, en ce que je m'étois ménagé d'avance une issue qu'ils ne connoissoient pas. J'entendis le coup de canon d'alarme au moment où je venois de fermer sur moi la dernière porte ; et avec deux pistolets dans les mains, j'errai environ trois heures dans la ville, pour pouvoir gagner l'asyle où je me refugiai, par des rues détournées, afin d'éviter les corps-de-gardes et les postes militaires qu'on avoit multipliés. Rewbell entra dans un accès de rage contre l'officier porteur du mandat d'arrêt; et Barras eut l'inconcevable lâcheté, d'aller lui-même, avec ses soldats, arrêter, le débile Barthelemy.

Le 19, lorsque le conseil excepta de la proscription quelques représentans, entre autres Doulcet, ont sait le mes-

sage insolent, qu'adressa à ce sujet le directoire au conseil, qui, un peu revenu de sa première terreur, ne changea point sa décision. Alors Réveillère dit qu'il falloit faire assassiner Doulcet. Assurément, il ne falloit à celui-là que des occasions pour bien *travailler la marchandise*.

Ensuite ils célébrèrent leur immortelle journée par des galas, dans lesquels il ne leur manqua, pour rendre la joie complète, que de s'enivrer délicieusement dans les crânes de leurs ennemis. A Rome, le triomphe n'avoit pas lieu pour les victoires remportées dans les discordes civiles; ces époques étoient des jours de deuil pour tous les citoyens.

La plume échappe des mains après ces détails, et lorsqu'on réfléchit que c'est à de pareils monstres que la France est

livrée ; ce malheur cependant ne doit point désespérer les amis de la liberté, ni empêcher les législateurs de préparer à leurs concitoyens un avenir plus heureux. La restauration des finances et la stabilité dans les loix, doivent sur-tout fixer leur attention. Chacun sent la nécessité de régler promptement ce qui regarde le premier article. Il est bien tems aussi que l'on sache à quoi s'en tenir sur le second ; il est tems que le droit de propriété cesse d'être incertain. La garantie des possessions peut seule faire fleurir l'agriculture, attacher par la jouissance paisible, les citoyens à la patrie qui les protège ; faire enfin de l'amour de la république, la souveraine passion des cœurs.

C'est également lorsque les obligations des citoyens sont réduites à un petit nombre de devoirs simples et immuables, que chacun venant bientôt à les

connoître, s'y conforme avec plaisir, élève ses enfans dans la pratique de ces mêmes devoirs, et qu'il se forme insensiblement une morale publique qui s'identifie avec l'existence même de la nation, lui donne son caractère propre, et en éternise la durée. Voilà pourquoi tous les grands législateurs ont vu moins d'inconvéniens dans un code imparfait, mais immuable, que dans des loix meilleures, mais sans cesse amovibles. Le meilleur gouvernement est celui où tout se fait par habitude, par éducation, et non par des préceptes variables; celui, en un mot, où il y a le moins à faire pour les gouvernans; de même que la meilleure horloge est celle où il y a le moins à faire pour l'artiste. Mais l'erreur de la plupart de ceux qui sont à la tête des affaires, est de croire qu'ils seroient des êtres inutiles, et que les choses n'iroient pas, si en tout lieu et à toute heure, on ne sentoit leur influence,

leur action immédiate. La tolérance universelle et la sobriété dans l'émission des loix, sont le plus sûr moyen de rendre les peuples satisfaits, et d'éviter les révolutions.

Permettez tout ce qu'il est possible de permettre sans briser le lien de la société, ou ne dites pas que vous voulez être libres. En cet état de choses, il y aura peut-être quelque efferversence dans les commencemens ; mais peu-à-peu, chacune prendra l'assiette qui lui convient, et bientôt le corps social n'en sera que plus uni, plus compact, parce que vous aurez substitué le lien de la nature au lien artificiel de la loi. Voilà ce que des despotes ne sauroient comprendre ; et ils parviennent tellement à faire prendre le change, que ceux qui veulent la liberté dans sa plus grande latitude, sont précisément ceux

qu'on qualifie d'aristocrates et de roya-
listes. Le roi goth Théodoric étoit sur ce
point beaucoup moins goth que ne le
sont nos directeurs républicains.

On dit que la France est plus tran-
quille qu'elle ne l'étoit avant fructidor :
cela peut être. Mais en supposant même
que les triumvirs gouvernassent avec au-
tant de succès qu'Octave devenu empe-
reur, ou Cromwel devenu protecteur,
en seroient-ils moins les oppresseurs de
leur pays ? On pourroit les comparer
au chasseur qui, ayant pris un éléphant
sauvage, s'efforce, par ses bons traite-
mens, de lui faire aimer l'esclavage au-
quel il le destine, et qui ne doit finir
qu'avec sa vie.

On ne justifie point l'usurpation du
pouvoir, en faisant un heureux usage
de ce pouvoir; autrement, quiconque
se sentira plus de talent pour gouverner,

qne celui qui gouverne actuellement, aura le droit de le tuer, et de se mettre à sa place; il aura le droit de substituer sa volonté suprême aux loix et aux tribunaux, sous prétexte de l'imperfection des unes, de la lenteur des autres, et des abus inséparables de toute institution humaine. Et comme le pouvoir concentré offre, en effet, des moyens plus forts et plus rapides qn'un pouvoir constitutionnel, le gouvernement de cet usurpateur pourra paroître quelque tems plus avantageux, lorsqu'il ne sera, dans le fait, que le court prélude d'une servitude éternelle.

S'il falloit examiner la question particulière de savoir si même, quant à l'administration, les effets du 18 fructidor ont été avantageux, il seroit aisé de prouver le contraire. Il seroit aisé de faire voir qu'on a substitué un système de dissipation et de consomma-

tion, à un systême d'économie et de régénération ; que pour jetter quelques éclairs, on a usé, sans mesure, de tout ce que le soin avoit accumulé de ressources. Le directoire a recueilli avec ostentation les fruits que d'autres avoient semés, et il a semé des ronces pour ses successeurs. Je suis persuadé que, sans avoir eu à faire la guerre aux grandes puissances, les armées se trouveront réduites, à la fin de la campagne, de près de moitié, tant au matériel qu'au personnel. Et les grandes puissances ont, au contraire, profité de ce tems pour se remettre en foroe : l'embarras des finance est plus grand, malgré l'accroissement des contributions, malgré les sommes qu'on a tirées de l'étranger, et la suppression des paiemens dans l'intérieur. Les spéculations commerciales, qui étoient devenues très-actives, avant fructidor, sont anéanties; et, au lieu de la paix générale que

l'on pouvoit conclure, on s'est fermé toutes les voies d'un accommodement honorable, en jurant une guerre d'extermination avec les anglais, en se rejettant dans un tourbillon de nouveaux événemens politiques, d'où peuvent résulter de nouvelles coalitions contre la France, de nouveaux ennemis dans les diverses parties du monde, et qui peuvent remettre, ainsi que je l'ai déja dit, lr république en problême, lorsqu'elle étoit glorieusement reçonnue par toutes les puissances. On ne peut pas être excusé de jouer, continuellement et sans necessité, à pair ou non le sort de son peys, quand même on réussiroit toujours. Celui qui mettroit toute sa fortune sur un billet de loterie, seroit un fou ; et quand il viendroit me dire que le billet est sorti, je ne le regarderois pas moins comme un fou, sur-tout s'il vouloit placer de nouveau toute sa fortune sur un autre billet.

Mais si cette fortune n'est pas la sienne, qu'il en ait seulement l'administration ; et qu'au lieu de l'accroître graduellement par des moyens de prudence, et d'en employer les revenus à des réparations urgentes, il laisse tout dépérir pour faire de brillans coups de dez, je dit qu'alors, il n'y a pas seulement folie, mais abus de confiance, infidélité et trahison.

Revenons à cette observation, que la France est, à ce que l'on dit, plus tranquille qu'elle ne l'étoit avant fructidor. Mais il faut savoir quelle espèce de tranquillité : est-ce la tranquillité de la stupeur, ou celle de la sécurité ? le repos d'un ressort comprimé, ou celui d'un ressort libre ? le silence des citoyens, qui ne savent jamais s'ils sont dignes d'amour ou de haîne, sous une autorité qui ne connoît point de loix, ou ce calme dans lequel se dilate le

cœur, à l'abri des caprices d'une autorité arbitraire sous la protection des loix? Dans le premier de ces deux sens, c'est-à-dire, dans le cas de la tranquillité produite par l'oppression, c'est en effet le propre du gouvernement despotique, d'être plus tranquille que le gouvernement républicain. Athènes est sûrement plus tranquille aujourd'hui qu'au tems de Thémistocles. Rome fut plus tranquille sous les Tarquins et sous Sylla, qu'au tems de la création des tribuns; on est plus tranquille au fond d'un cachot que sur la place publique. Mais la France est-elle plus heureuse aujourd'hui qu'elle ne l'étoit avant fructidor? c'est ce que je nie : et si je me trompois en niant ce fait, il s'en suivroit la conséquence singulière, que le peuple est plus heureux sous un gouvernement despotique (puisque celui du directoire est le plus absolu qui ait jamais existé) que sous un gouver-

nement

nement républicain ; c'est bien là en effet le systême de Rewbell ; et c'est aussi ce que soutiennent tous les royalistes ; ils ne diffèrent qu'en ce que ceux-ci veulent une monarchie héréditaire ; au lieu que Rewbell la veut élective ; pourvu sur-tout, que le choix tombe sur lui.

Nous sommes donc forcés, pour l'honneur même de la république, de croire que le peuple souffre aujourd'hui beaucoup plus qu'il ne souffroit avant fructidor ; mais chaque citoyen concentre sa douleur ; il n'a aucun moyen de l'exhaler, puisqu'il n'y a plus de liberté de la presse ; et s'il osoit dans sa commune faire entendre ses plaintes, il seroit sur-le-champ traduit devant les agens du pouvoir exécutif, jetté dans les fers, déporté ou mis à mort, comme contre-révolutionnaire : s'il osoit réclamer à mi-voix ses droits de *républicain*, il seroit proscrit comme *royaliste*. Dans un pays libre, on

crie beaucoup quoiqu'on souffre peu ; dans un pays de tyrannie on se plaint peu quoiqu'on souffre beaucoup. Voilà la différence qui existe entre l'époque qui a précédé le 18 fructidor, et celle qui a suivi.

Avant fructidor, l'agitation fut à la vérité poussée à l'excès, parce qu'il y avoit scission entre les deux premières autorités constituées. Ce sont des orages auxquels ils faut s'attendre dans une démocratie. Il y avoit deux moyens de calmer cette agitation : l'un étoit d'employer la voix de conciliation, de rapprocher les autorités par l'amour de la patrie et le sentiment du danger commun : ce moyen conservoit les pouvoirs intacts, étoit entièrement dans le système républicain, et établissoit la confiance dans le pacte social. Le second étoit que l'une des autorités écrasât l'autre ; et c'est celui qu'a pris à son profit le directoire exécutif qui avoit la force en main : non-seulement il n'a

pas voulu tenter le premier moyen, mais il y a opposé une résistance insurmontable, et il a repoussé avec hauteur, toutes les avances qui lui ont été faites. Qu'en est-il résulté? une monarchie en cinq personnes. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce sont ceux qui ont fait prévaloir ce système monarchique, c'est-à-dire, les nouveaux monarques eux-mêmes, et ceux qui n'ont pas rougi de s'en faire les valets, qui se sont qualifiés de *républicains*, qui ont appelé les autres *royalistes* et qui les ont proscrits comme tels.

Il en fut et il en sera toujours de même en pareilles circonstances. Il seroit trop dangereux de dire au peuple qu'on lui ôte sa liberté, et la politique des tyrans fut toujours, de lui annoncer qu'ils brisoient ses chaînes, au moment même où ils l'en surchargeoient. Octave se garda bien d'abolir le nom de république; l'Angleterre fut appe-

lée république, sous l'oppression de Cromwel, et jamais ce nom de république ne fut si terriblement respecté en France, que sous le gouvernement révolutionnaire. Aujourd'hui, non-seulement en France, mais en Suisse, en Hollande, à Rome, à Gênes, à Milan; partout où le directoire gouverne directement ou indirectement par ses proconsuls et la force militaire; n'est-on pas obligé, crainte de pis, d'affirmer qu'on est libre? On parviendra à faire crier aux hommes: *Ah que je suis heureux!* pendant qu'on les écorchera vifs, comme ces sauvages qui mettent leur gloire à partager et surpasser la joie des convives, pendant que ceux-ci les déchiquetent pour les manger.

Eh! quels sont ceux qu'on doit nommer les vrais amis de la royauté, sinon ceux qui s'efforcent de la faire regretter par leur propre tyrannie? Quels sont les vrais ennemis de la république, sinon ceux qui cherchent à la rendre

haïssable ? Les mots ne sont rien pour le peuple, c'est le bonheur qu'il lui faut. S'il est malheureux sous un gouvernement qui se dit républicain, il demandera la monarchie ; si on lui persuade qu'une république n'est autre chose qu'un pays d'abnégation perpétuelle, où la justice se rend à coups de canon, où l'on en est quitte, lorsqu'on a égorgé son ennemi, pour dire, c'étoit un royaliste, où la crainte est le mobile universel, où les affections naturelles sont des foiblesses ; les préjugés de l'éducation, des crimes ; la retenue et la bonne foi, des ridicules ; le vœu du repos, un acte d'incivisme ; la liberté, le droit d'opprimer, la violence et l'arbitraire, le caractère propre du gouvernement, il demandera la monarchie.

Et telle est, cependant, la fausse et malheureuse idée qu'on est parvenu à donner à la plupart des français. Observez-les, sur-tout dans les campagnes, vous verrez que chacun a formé taci-

tement dans sa tête, deux classes entièrement distinctes de ses concitoyens; que dans l'une, il range tout ce qu'il y a d'êtres paisibles, doux, faciles à s'alarmer, aimant l'ordre et la régularité des mœurs, et que c'est là ce qu'il entend par les aristocrates; que de l'autre, il range tout ce qui s'est armé de l'insensibilité, de l'effronterie, de l'impudeur, du sarcasme, de l'impiété; et que c'est-là ce qu'il entend par les patriotes. Faites-lui faire, sans lui en dire le motif, l'énumération des uns et des autres, vous verrez si elle n'est pas presque universellement telle que je viens de vous l'exposer.

Et voilà pourquoi il se révolte intérieurement contre ce qu'on lui dit être une république : c'est qu'on le trompe; c'est que ce qu'on lui dit être une république lui offre précisément tous les vices de la monarchie, et que se faisant de celle-ci une idée diamétralement opposée, il lui attribue tous les

avantages qui n'appartiennent qu'à la première. Ainsi le peuple essentiellement républicain semble soupirer après la royauté, lorsqu'il ne fait que s'agiter pour trouver une situation meilleure, pour jouir des avantages que le pacte républicain lui avoit promis. On ne parviendra jamais à le démoraliser assez, pour l'arracher à son instinct; à cet instinct par lequel il sent qu'il existe en lui, un principe antérieur à toutes les institutions humaines, celui de la bienveillance réciproque; ce sentiment qui le fait participer par sympathie au bonheur et aux maux de ses semblables. Il sent que si ce principe qui est la loi naturelle même, cessoit d'exister, la société seroit sur-le-champ dissoute, ou n'existeroit que précairement par la terreur d'une autorité despotique; il sent que c'est à cette base que toutes les loix positives doivent se rattacher comme à leur racine: que leur véritable objet n'est autre chose que de

rendre ce principe plus inhérent, plus efficace, de dessiner plus fortement cette heureuse ébauche de la nature, par la sanction des conventions et des coutumes. Le législateur qui perd ce point de vue, marche à l'aventure; et il va directement contre son but, lorsqu'au lieu de tendre à renforcer ce principe, il l'énerve et lui substitue le systême de l'isolement et de l'égoïsme: car l'égoïsme est précisément le principe des distinctions, de la domination, de la monarchie; et celui de la bienveillance réciproque est au contraire celui de l'égalité naturelle, celui qui dispensant de beaucoup de loix fondamentales de la véritable liberté; celui qui met la sûreté et la propriété de chaque individu sous la sauve-garde de tous les autres; en un mot, c'est le véritable principe de la république.

Jamais roi ne fut autant roi que chacun de nos *directeurs républicains*; jamais roi ne prétendit influencer d'une

manière plus directe les moindres actions de ses sujets. Les monarques de France traitèrent-ils jamais avec plus de mépris leurs parlemens, que le directoire ne traite le corps législatif? Cromwel traita-t-il plus ignominieusement le parlement d'Angleterre ? la représentation nationale pouvoit-elle être réduite à un dégré d'abjection plus grand, que celui d'être convertie sous le canon du directoire, en tribunal révolutionnaire, pour se mutiler elle-même ? ou est maintenant la garantie des représentans du peuple? quel est celui qui osera montrer désormais quelque énergie en défendant les droits de ce même peuple ? quel est celui qui osera trouver mauvais qu'on l'abîme de contributions levées arbitrairement ? quel est celui qui osera s'opposer à ce qu'on fasse la guerre ou des traités de paix sans sa participation, à ce qu'on viole l'asyle des citoyens pendant la nuit, à ce qu'on les envoie

incognito à Cayenne, où sont maintenant les bastilles de la république ? celui qui auroit ce courage, ne seroit-il pas sûr d'être enveloppé dans la première conjuration, dont les directeurs auroient besoin pour parvenir à l'exécution de leurs grands projets ? et le comble de l'opprobre n'est-il pas d'en être réduit à applaudir à tant d'avilissement ? comme ce courtisan, aux yeux duquel un tyran d'Asie venoit de percer d'une flèche le cœur de son fils, et lui demandoit ce qu'il pensoit de son adresse: Apollon répondit : « Le lâche courtisan n'auroit pas tiré plus juste. »

Si j'avois voulu m'asseoir sur le trône avec ces *directeurs républicains*, ils ne m'auroient point trouvé royaliste ; si j'avois voulu traîner avec eux la représentation nationale dans la boue, ils m'auroient trouvé très-patriote ; si j'avois voulu être le complice de leurs forfaits, ils m'eussent trouvé très-innocent. Je les défie, je défie tous ceux

qui ont prononcé ma condamnation, de m'imputer avec preuves, aucune parole, aucun écrit, aucun fait quelconque, depuis le commencement de la révolutiou, qui ne soit, tout à la fois, et dans les principes de la modération et de la justice, et dans ceux du civisme le plus ardent. En est-il beaucoup qui puissent en dire autant d'eux-mêmes? et cependant qui plus que moi a été mis en avant dans les occasions délicates et périlleuses? J'ai été successivement en butte à toutes les factions, parce que je n'ai cessé de les combattre toutes; j'ai été déchiré par les écrivains de tous les partis, mais jamais aucun n'a allégué la plus légère preuve de ses assertions. On conçoit que des hommes, dont le métier est de calomnier à tant la page, servent tantôt la cause des républicains, et tantôt celle des royalistes. On conçoit qu'un Bailleul, pour accrocher une place, rampe devant celui qui les donne, prince ou direc-

teur. Mais moi, l'un de ces directeurs, je demande ce que j'avois à gagner à la contre-révolution ; ce que j'avois à attendre des rois, des papes et des empereurs? pouvoient-ils me donner un poste plus éminent que celui où je traitois d'égal à égal avec eux, et même avec la supériorité que la victoire attribue à la république, au nom de laquelle j'avois à parler?

Je ne connois sur le globe aucune place qui puisse être mise en parallele avec celle d'un membre constitutionnel du directoire exécutif; ni de plus belles fonctions à remplir que celle de préserver le peuple du pouvoir absolu, car c'est là, selon moi, le point saillant de ses devoirs. Et quel est celui dont cet acte de confiance, de la part d'une immense nation, ne sauroit combler les désirs? Quel crime que celui de ne surprendre cette confiance, que pour se rendre despote soi-même! Les triumvirs, au lieu de sauver le peuple d'un pou-

voir absolu quelconque, se sont saisis eux-mêmes du pouvoir absolu. Ils ont trouvé, qu'au dessus de la place de directeur, il existoit quelque chose, celle de dictateur : et ils ont voulu être dictateurs. Leur but actuel est de persuader au peuple qu'on peut vivre heureux sous des maîtres. Le peuple, après eux, recevroit certainement un Henri IV, comme un grand bienfait : c'est le gouvernement absolu d'un, au lieu du gouvernement absolu de cinq ; il ne voit pas d'autre résultat ; il ne sait déja plus ce que c'est que la liberté, ni les droits de l'homme, ni la haîne des tyrans ; il pense qu'il peut y avoir de bons tyrans. Ehbien! moi, j'aime mieux être proscrit que d'être dictateur : c'est un rôle infâme que celui d'oppresseur du peuple : c'est un sort honorable, et que je n'ai plus à envier, que celui d'être victime de sa fidélité.

Le tigre de l'anarchie mâchoit à vide depuis long-tems : ça été pour lui

une jouissance inexprimable, quand il a vu le directoire lui jeter deux de ses propres membres, pour appaiser sa grosse faim. Quand il a vu tomber dans sa gueule, celui qui l'avoit fait jeûner si long-tems; le seul de tous les membres de ce directoire qui eût aimé la liberté dès le principe, qui l'eût aimée pour elle-même, qui l'eût servie efficacement; car ce sont ceux-là surtout qu'il aime à dévorer: si j'eusse été royaliste ou républicain de circonstance, comme mes collègues, il m'eût vu tomber avec indifférence; ce sont des patriotes purs qu'il lui faut : aussi a-t-il senti pour ses pourvoyeurs une tendresse d'étonnement, et il leur a léché un instant la main.

La séquelle royaliste n'a été ni moins surprise, ni moins satisfaite, en voyant s'accomplir ce mot de Vergniaux: « La révolution est comme Sa» turne qui dévore ses propres enfans. » Tous les monarques de l'Europe ont

dû voter dans leurs cœurs des remercimens à leurs confrères de France, pour les avoir enfin délivrés de cet intraitable ennemi, qui, depuis leur coalition, leur avoit causé tant d'inquiétude et de chagrins. On ne pouvoit pas mieux choisir sa victime pour combler à la fois les vœux des protecteurs de Louis XVIII, et ceux des amis d'Orléans : il est malheureux qu'elle ait échappé aux bonnes intentions des directeurs républicains.

Quelle bizarrerie ! les triumvirs ont vécu pendant deux années dans l'insouciance ; ils ne se sont occupés de rien ; ils ont abandonné le corps législatif aux fureurs de toutes les factions ; aucune n'a été ni prévenue, ni déjouée par eux : ils n'ont cessé de l'insulter, d'en avilir individuellement les membres ; ils ont fini par le mettre sous leurs pieds ; et ils sont proclamés par lui les sauveurs de la liberté. J'ai pendant ces deux années fait pour la sûre-

té de la représentation nationale le devoir d'une sentinelle vigilante ; je lui ai fait un rempart contre les brigands qui vouloient l'assassiner ; j'ai écarté d'elle les plus dangereux orages ; j'ai voulu qu'elle fût honorée, inviolable jusques dans ses écarts, respectée dans chacun de ses membres ; et je suis proscrit par elle, sans qu'aucune voix s'élève dans son sein pour réclamer contre cet excès d'injustice. Je recueille, pour fruit de mon dévouement, le bannissement, la diffamation, la misère !!! Eh bien ! législateurs, triumvirs, généraux qui avez trahi vos devoirs, ministres qui avez servi l'iniquité, je vous le répète, je préfère mon sort au vôtre ; oui, ma proscription m'est chère : puissé-je avoir pu la mériter par plus de zèle encore pour la gloire et la prospérité de ma patrie.

Mais je suis injuste moi-même, en disant qu'aucune voix ne s'est élevée

pour moi. OUDOT, au conseil des cinq-cents, a osé parler en ma faveur, et LACUÉE, du conseil des anciens, a rendu son témoignage public par la voie de l'impression. Certes, dans un pareil état d'oppression, de tels actes sont d'une grande générosité. Que ces représentans, vraiment dignes d'un peuple libre, reçoivent donc ici l'expression d'une reconnoissance égale à leur courage ; le suffrage de deux hommes purs suffit à mon cœur ; jamais ceux qui ont commandé ma proscription n'en obtiendront autant. Puisse cet acte sublime n'être pas un jour pour ceux qui l'ont fait, un titre à partager la persécution que j'éprouve ! (1)

J'ai cru devoir répondre au rap-

(1) D'autres encore, et de ceux qui sont également comptés parmi les plus énergiques patriotes, m'ont témoigné en particulier leur douleur. Ils ont senti qu'ils ne pouvoient rien contre une faction dont toutes les mesures avoient été méditées aver une profondeur de scélératesse dont l'histoire n'offre point d'exemple.

port de la commission, parce que c'est une pièce authentique. On trouvera peut-être qu'il y a du fiel dans cet écrit, et je serois sensible à ce reproche, s'il étoit fondé. Personne ne répugne plus que moi à répondre par des injures, et je ne me pardonnerois pas celles que j'aurois dites gratuitement, même à mes assassins. Mais je prie le lecteur de considérer que la nature de l'accusation déterminoit forcément le mode de ma réponse. S'il n'eût été question que de relever des erreurs, s'il y eût eu des preuves produites, et que mon objet n'eût été que de montrer l'insignifiance de ces preuves, une discussion froide et polémique eût suffi, et je l'aurois certainement préférée. Mais le directoire avance des faits positifs, et ne fournit aucune garantie de son dire, que sa moralité. Il a donc bien fallu montrer combien cette garantie étoit caduque ; faire voir qu'il s'agissoit, non pas d'erreur, mais de mauvaise foi ;

que mais accusateurs étoient, non pas trompés, mais trompeurs; il a fallu enfin que j'arrachasse le masque à ces imposteurs, à ces brigands consommés. J'avoue que je ne sais pas dire poliment à quelqu'un : « Vous en avez menti, vous êtes un traître, un égorgeur. » Si je l'avois dit aux triumvirs, sans le prouver, ou plus qu'il n'étoit nécessaire de le dire pour développer leur exécrable système, j'aurois tort; mais le mépris qu'ils m'inspirent me certifie, que je n'ai mis dans mes paroles aucune passion qui ait pu m'écarter de la vérité rigoureuse; je ne me suis pas occupé d'eux un seul instant, mais uniquement de ce qui étoit nécessaire pour ma justification. Combien de leurs complices dont j'aurois pu dévoiler la bassesse et les turpitudes, et que je n'ai pas nommés! ce n'est certainement pas par égard pour leurs individus; mais je n'ai pas voulu salir ma plume de leurs noms, parce que cela n'auroit

rien ajouté à l'évidence des preuves que j'ai mises sous les yeux du public. Je pense qu'il n'est pas une personne désintéressée, qui ne se sente pénétrée envers ces scélérats, de cette sombre indignation qu'on éprouve, toutes les fois qu'on voit le crime insolent triompher et insulter lâchement à la victime qu'il vient d'immoler.

Mon but fut de faire aimer la république, en lui donnant pour base une liberté réelle et non consistante dans des expressions dérisoires. J'ai voulu conserver à la représentation nationale du grand peuple, le rang suprême que la nature des choses ordonne, et que la constitution lui désigne. J'ai désiré que les citoyens fussent dirigés dans leur conduite par des institutions converties en habitudes, plus que par les menaces de la loi; enfin, j'ai pensé qu'il valoit mieux laisser les préjugés se dissiper insensiblement par les lumières de la raison,

que de les extirper avec violence. J'ai sûrement fait beaucoup de fautes, dans une carrière pour laquelle je n'avois point été destiné : mais en aucun tems je ne me suis écarté de ces principes qui m'ont servi de boussole dans les tourmentes révolutionnaires. Si j'ai profité de l'enthousiasme général pour pousser la guerre avec une vigueur auparavant inconnue, ça été pour faire cesser plutôt l'état de crise où cet enthousiasme même mettoit la nation. J'avois formé le projet d'écrire l'histoire de cette guerre sacrée, qui a posé sur tant de trophées immortels les bases de la grande république; et de consigner dans ces annales les traits innombrables d'héroïsme des défenseurs de la patrie, pour être la gloire et l'instruction de leur postérité. C'étoit pour cela que dès le principe, j'avois établi le cabinet appelé *topographique et historique*; où j'ai fait rassembler une immense quan-

tité de matériaux, que d'autres pourront mieux que moi mettre en œuvre.

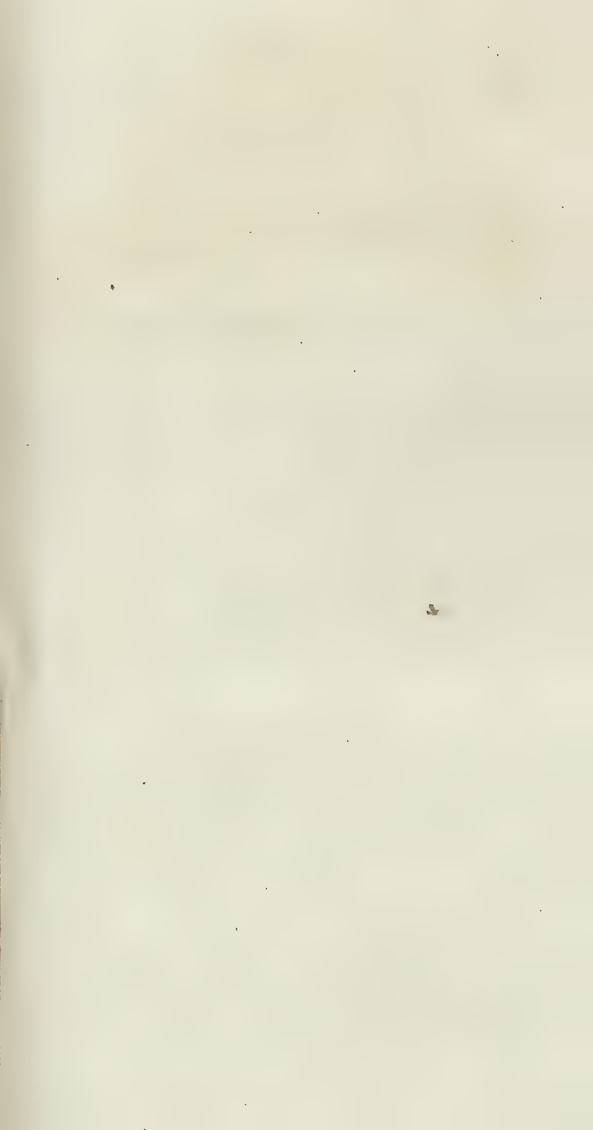
Je n'ai point usé du long exercice du pouvoir qui m'a été confié pour amasser des richesses, pour élever mes parens aux emplois lucratifs; mes mains sont nettes et mon cœur pur.

Je ne cesserai de tourner mes regards vers ma patrie: personne n'a le droit de me dépouiller de la qualité de citoyen, que m'a donné la constitution, que j'ai méritée par mon amour pour elle, par mon zèle à la servir; je ne reconnois point des actes arbitraires, ni l'œuvre de la tyrannie: je demande un jugement régulier et constitutionnel, et je ne crains ni la sévérité des juges, ni l'exaltation des jurés: auquels qu'ils soient, les uns et les autres, je suis sûr d'être aussi républicain qu'eux; je ne réclame que leur liberté dans l'émission de leur acte déclaratoire. Mon seul crime, je le

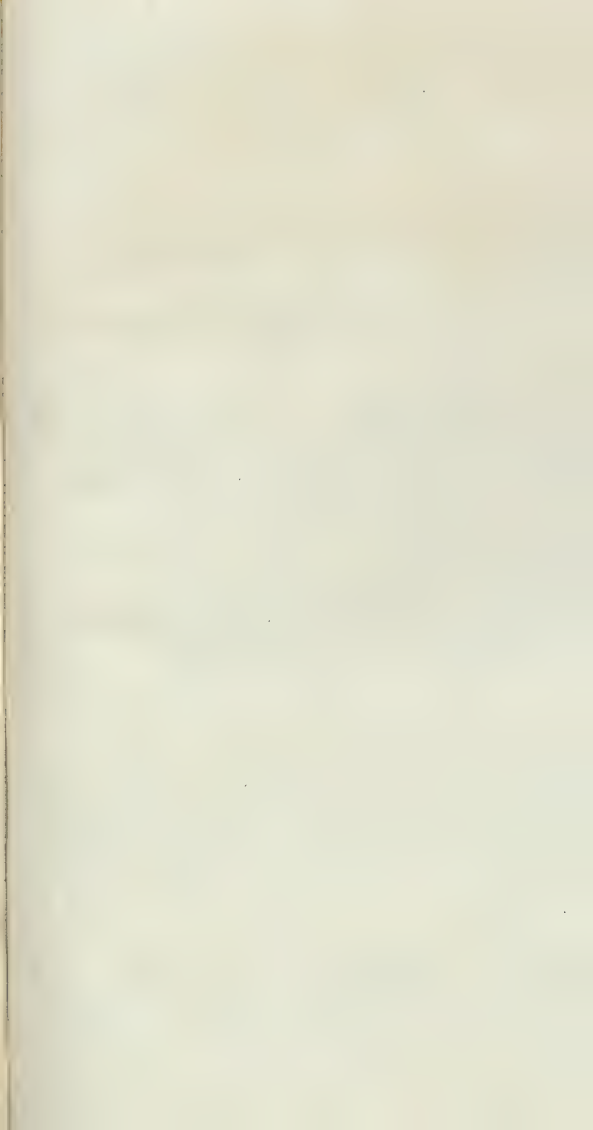
répète, on ne m'en trouvera point d'autres, est d'avoir voulu empêcher que le peuple français eût des tyrans. J'ai dû échouer dans ce projet, parce que je n'ai voulu opposer que les moyens autorisés par la constitution, dont le dépôt m'étoit confié, à des monstres pour lesquels il n'y a rien de sacré.

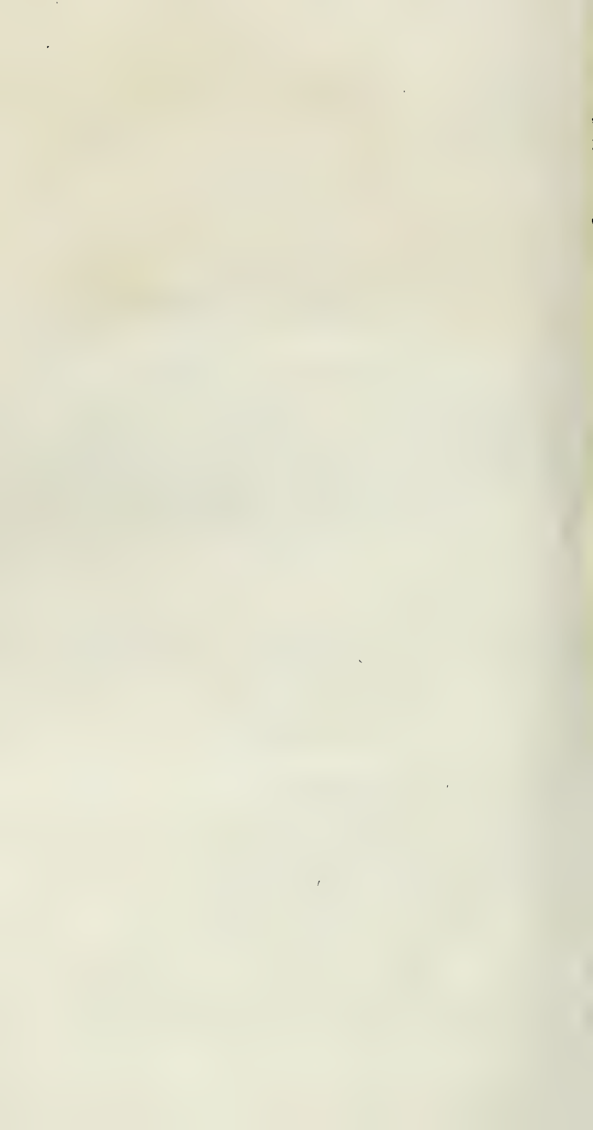
O France ! ô ma patrie ! ô grand peuple, véritablement grand peuple ! c'est sur ton sol que j'eus le bonheur de naître; je ne puis cesser de t'appartenir qu'en cessant d'exister. Tu renfermes tous les objets de mon affection : l'ouvrage que mes mains ont contribué à fonder; le vieillard probe qui me donna le jour; une famille sans tache; des amis qui connoissent le fond de mon cœur, qui savent si jamais il conçut d'autre pensée que celle du bonheur de ses compatriotes, s'il forma d'autre vœu que

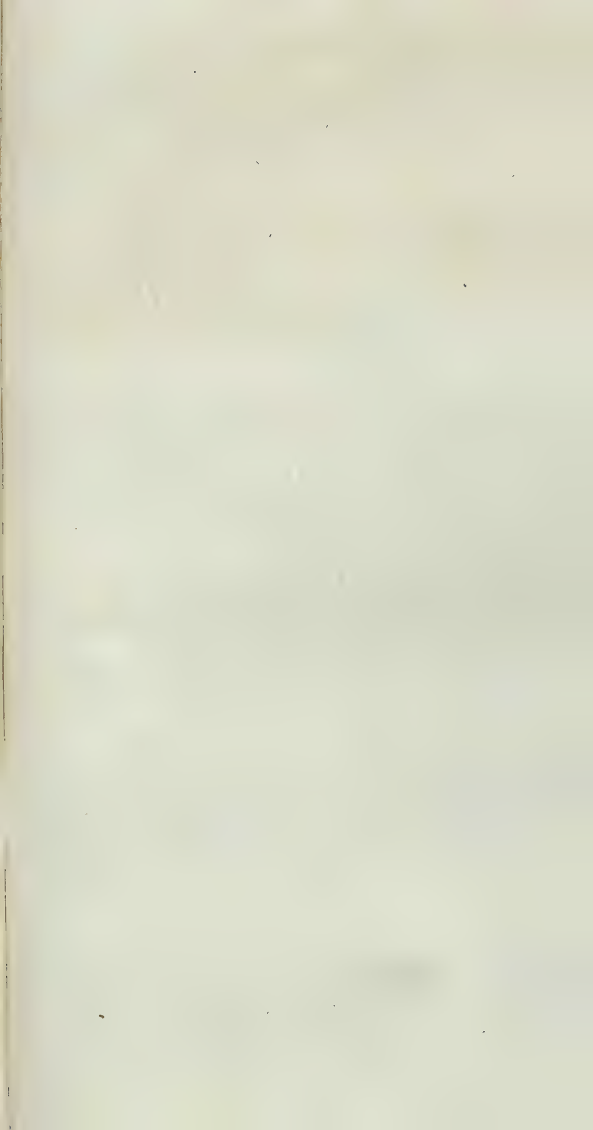
celui de ta gloire immortelle, de ta constante prospérité : Reçois ce vœu que je renouvelle chaque jour, que j'adresse en ce moment à tout ce que tu contiens d'âmes honnêtes et vertueuses, à tous ceux qui conservent au dedans d'eux-mêmes l'étincelle sacrée de la liberté; et je finis par la prière des spartiates : O DIEUX! FAITES QUE NOUS PUISSIONS SUPPORTER L'INJUSTICE!



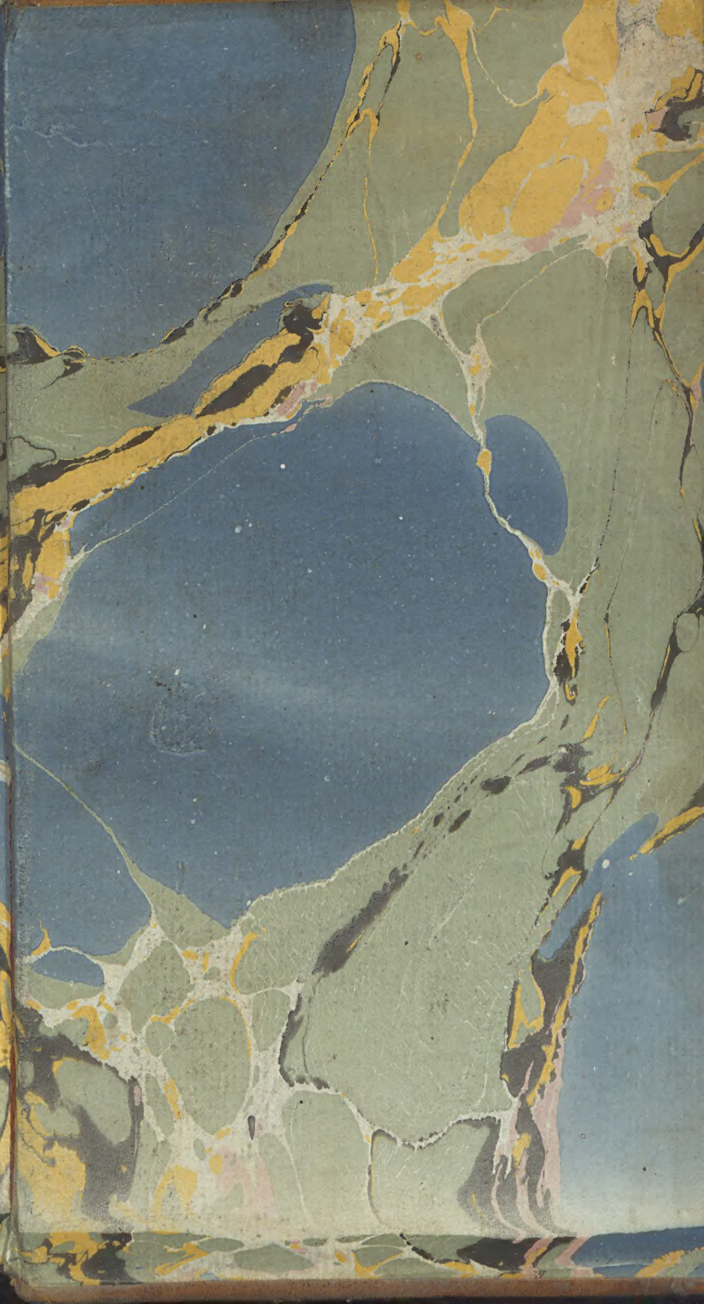




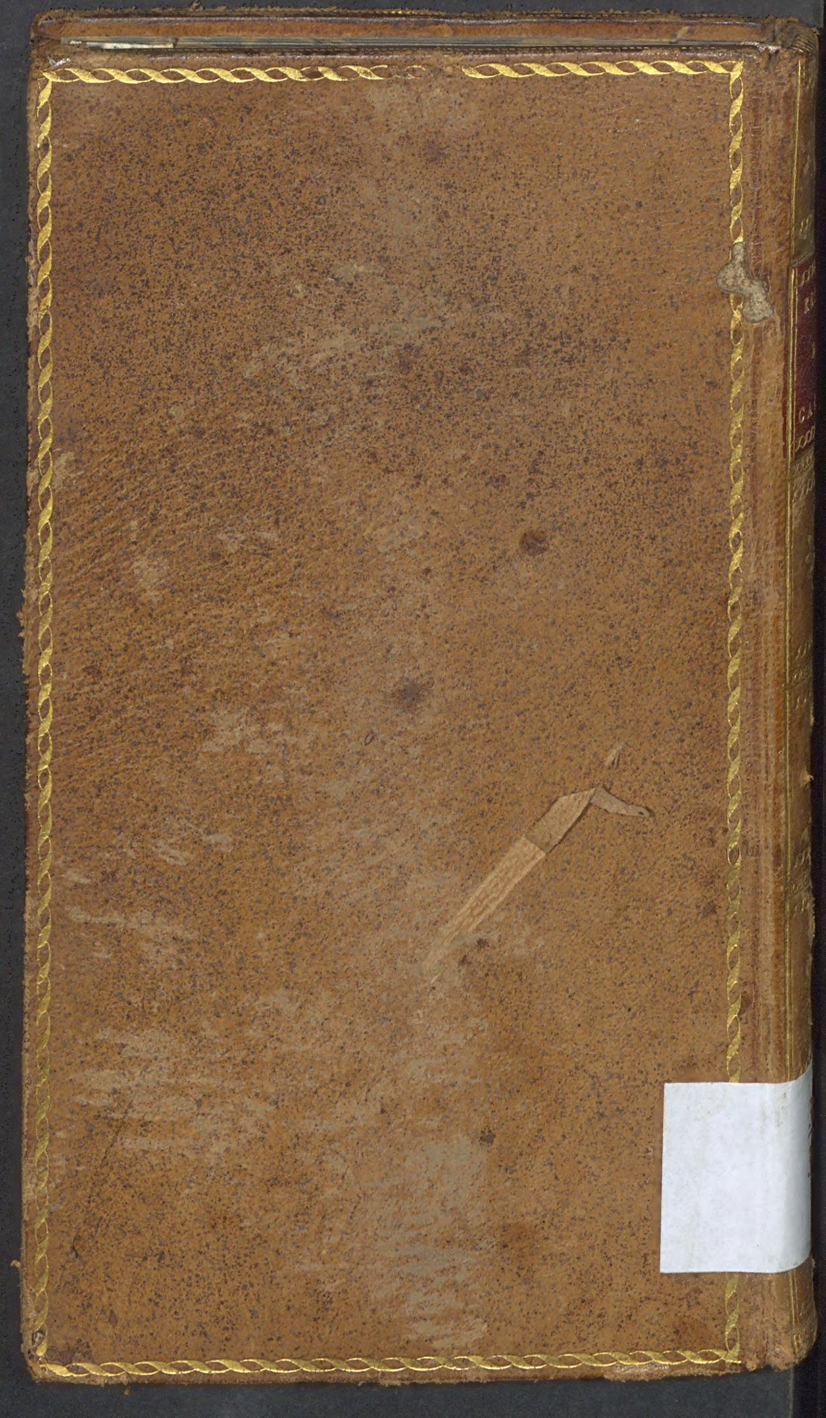









REPONSE
DE
CARNOT
316
370



colorchecker CLASSIC

calibrite

mm